



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 80 • 1^{ère} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 18 septembre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 septembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de présenter au Parlement, dans les deux langues officielles, deux exemplaires du rapport annuel 2000-2001 de la Défense nationale et de l'ombudsman des Forces armées canadiennes sur l'administration de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

* * *

[Français]

LOI SUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

L'hon. Denis Coderre (au nom de la ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-30, Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Je demande également l'autorisation de déposer des documents.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que nous revenions au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

JOUR DÉSIGNÉ—LOI CONTRE LE TERRORISME

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne) propose:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de déposer un projet de loi contre le terrorisme calqué sur le principe de la Terrorism Act de 2000 du Royaume-Uni et prévoyant:

la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada;

une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui du terrorisme et la saisie des biens appartenant à des terroristes ou des organisations terroristes;

la ratification immédiate de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme;

l'instauration de délits spécifiques à l'égard des personnes qui exercent des activités terroristes au Canada ou incitent à de telles activités à partir de l'étranger;

l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort;

la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous dire que je partagerai mon temps de parole avec mon leader, le chef de l'opposition officielle.

«L'ère de la complaisance est finie» Telle était l'une des manchettes du *National Post* hier. Voici ce nous pouvions lire dans cet article:

La sécurité sera le principal objectif en matière de politique au Canada dans un avenir prévisible [...] S'il faut acquérir de nouvelles ressources, les responsables de la sécurité au gouvernement pourront les revendiquer beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement que les responsables d'autres secteurs.

Je croirai cela quand j'en serai témoin. Malheureusement, je ne suis pas sûr que nous maintiendrons la vigilance accrue déployée depuis les terribles événements du 11 septembre. Je sais que l'ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Norman Inkster, partage aussi ces craintes.

Voici ce qu'il a déclaré récemment lors d'une entrevue:

Les crédits

Je crains, comme cela s'est produit dans le passé, que nous n'ayons tout de suite le réflexe de faire preuve d'une plus grande rigueur mais que d'ici quelques mois ou un an, nous ne soyons revenus au même point qu'avant. C'est alors que ces personnes pourront commettre le même genre d'attentats. Si nous sommes vraiment sérieux à propos de la sécurité, et nous devrions l'être, nous devons décider du niveau de contrôle approprié, engager les fonds nécessaires et conserver ce niveau de contrôle. Le plus grand danger, c'est la complaisance.

J'ai bien peur qu'en dépit de la menace mortelle qui plane sur notre pays et d'autres pays démocratiques, le Canada finira par relâcher sa surveillance surtout si ben Laden, le principal suspect des États-Unis, attend son heure.

Comme Andrew Coyne, du *Post*, l'a écrit:

...l'ennemi auquel nous faisons face est un être unique, doté d'une ambition énorme, de capacités extraordinaires et d'un fanatisme absolu faisant qu'il n'hésitera pas à se tuer et à tuer d'autres personnes [...] S'il est vraiment diabolique, il pourrait ne rien faire durant un certain temps jusqu'à ce que nous relâchions notre surveillance, que nous devenions fatigués ou las et que nous en venions à oublier ce pourquoi nous avons déployé tant d'efforts. C'est alors qu'il frappera de nouveau.

Notre réponse aux événements tragiques survenus aux États-Unis ne peut se limiter à venger cette atrocité. Nous ne pouvons nous borner à lancer une frappe rapide en représailles contre les coupables immédiats. Comme le président Bush l'a promis aux Américains, le Canada doit lancer une campagne massive et soutenue contre le terrorisme international en général. Cependant, comme on l'a précisé à de nombreuses reprises à la Chambre hier, nos organismes de sécurité et de renseignement, à l'instar de nos forces de défense nationale, subissent des coupes sombres depuis si longtemps que la population canadienne n'est pas persuadée que nous avons la capacité de mener une guerre soutenue comme celle-là.

Nous ne sommes pas certains que nos lois actuelles vont permettre d'arrêter et de détenir des terroristes et leurs complices. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'Alliance canadienne demande au gouvernement du Canada de considérer immédiatement la présentation d'une loi contre le terrorisme.

Je voudrais signaler que cette requête ne découle pas simplement des événements de la semaine dernière. De ce côté-ci, nous exhortons depuis un certain temps déjà le gouvernement libéral à adopter la ligne dure à l'égard des groupes criminels organisés, à faire disparaître les actes de violence insensés, à vraiment fermer les portes aux migrants indésirables qui profitent si facilement de notre générosité et à faire en sorte que la complicité dans des activités terroristes soient considérée comme une infraction.

Je voudrais avant tout vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues que je ne manque absolument pas de respect et que je n'ai aucune animosité à l'égard des nombreux immigrants légitimes et dignes de confiance qui s'établissent au Canada. Nous savons que la grande majorité de ces gens sont des citoyens honnêtes qui ont contribué et continueront de contribuer au bien-être économique de notre nation ainsi qu'à la mosaïque culturelle de notre pays. Je parle dans le cas présent des individus qui veulent se servir du Canada comme tremplin pour livrer la guerre aux États-Unis et à d'autres nations.

Le 30 avril, durant la deuxième lecture du projet de loi C-16, j'ai dit ceci à la Chambre:

Si le but était vraiment de freiner les activités des groupes servant de façade à des organisations terroristes, nous devrions imiter la loi sur le terrorisme adoptée en 2000 par la Grande-Bretagne, qui autorise le Cabinet à bannir du pays toute organisation qu'il croit impliquée dans des activités terroristes. La loi interdit tout groupe s'il commet des actes de terrorisme ou y participe, s'il se prépare au terrorisme, s'il promeut ou encourage le terrorisme ou encore s'il est impliqué de toute autre manière que ce soit dans des activités terroristes au Royaume-Uni ou à l'étranger.

●(1010)

Il y a quelques mois, j'ai demandé au gouvernement de présenter et d'adopter une mesure législative pour empêcher les terroristes et leurs partisans d'entrer et de séjourner ici et faire en sorte qu'il soit impossible à leurs adeptes de recueillir des fonds en sol canadien. J'ai aussi réclamé que toute personne soutenant des activités terroristes quelles qu'elles soient, ici ou à l'étranger, soit inculpée au criminel et passible de lourdes peines.

Le solliciteur général a rejeté ces recommandations, en dépit du fait que les services de renseignements l'avaient averti que des groupes terroristes internationaux étaient et sont toujours extrêmement actifs au Canada, y collectant des fonds pour financer des complots en vue de poser des bombes et de se livrer à d'autres activités violentes.

Comme nous l'avons déjà dit, nous demandons officiellement au gouvernement d'envisager sans délai l'adoption d'une loi contre le terrorisme analogue sur le plan des principes à celle adoptée au Royaume-Uni en l'an 2000. Cette mesure devrait prévoir ce qui suit: premièrement, la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada; deuxièmement, une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui du terrorisme et la saisie des biens appartenant à des terroristes ou des organisations terroristes; troisièmement, la ratification immédiate de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme; quatrièmement, l'instauration de délits spécifiques à l'égard des personnes qui exercent des activités terroristes au Canada ou incitent à de telles activités à partir de l'étranger; cinquièmement, l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort; sixièmement, la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

À titre de porte-parole de l'opposition officielle, je demande au solliciteur général d'équiper et de financer le SCRS et la GRC et de leur donner des pouvoirs suffisants. Nous devons nous assurer que le personnel de première ligne qui assure notre défense contre le terrorisme puisse faire son travail, et notamment nous protéger contre les nouvelles menaces. De quels genres de menaces s'agit-il? Ce pourrait être l'anthrax, une arme biologique mortelle que des terroristes pourraient utiliser et qui pourrait décimer la population d'une région métropolitaine entière. Or, en dépit des mises en garde sur la sécurité générale, faites en 1998, au sujet de la possibilité que l'anthrax soit introduit au Canada, le gouvernement n'a rien fait pour nous prémunir contre une attaque possible.

Comme l'a recommandé un spécialiste de l'Université John Hopkins, nous devrions accumuler des médicaments et des vaccins, mettre au point et distribuer des tests de dépistage rapide pour les agents et trouver des moyens efficaces d'isoler les personnes infectées.

Le 11 septembre, le réveil a sonné dans le monde entier et il a été si puissant que le gouvernement n'a eu d'autre choix que de réagir. L'alerte avait déjà été donnée précédemment. Certains avaient tenté de sonner le réveil. Le SCRS avait déjà tenté de réveiller un gouvernement somnolent, mais ce dernier s'est rendormi.

Les crédits

Le SCRS avait alerté le gouvernement au sujet de la menace grandissante du terrorisme et des actes de terrorisme plus sophistiqués. Mais le gouvernement s'est endormi. Le SCRS s'est plaint au gouvernement de la lourdeur de sa charge de travail, du manque de ressources et de la nécessité de gérer le risque, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte.

L'Alliance canadienne a tenté de réveiller le gouvernement somnolent au sujet de projets de loi, d'actes criminels et du terrorisme, mais le gouvernement a préféré continuer de dormir.

La GRC a aussi tenté de sonner le réveil lorsqu'elle a informé le gouvernement que quelque 8 000 Tigres tamouls vivaient et s'entraînaient à Toronto. Le gouvernement a préféré continuer de dormir, sauf, bien sûr, le ministre des Finances qui prenait part, à ce moment, à un repas avec les Tigres tamouls.

La GRC s'était également plainte de l'effet débilissant du manque de fonds et de ressources, mais le gouvernement n'a pas écouté.

Je reconnais que le gouvernement s'est maintenant réveillé, mais la question est de savoir s'il restera réveillé ou s'il se rendormira.

Sommes-nous vraiment sortis de notre complaisance? Le temps le dira.

• (1015)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner le sujet que l'opposition a choisi pour le débat d'aujourd'hui. J'appuie la motion portant que nous examinons tout ce que nous avons fait à la Chambre dans le domaine des lois contre le terrorisme et de tout ce qui s'y rattache. Les députés sont si nombreux à vouloir intervenir aujourd'hui que je présenterai très brièvement mes trois points.

Premièrement, j'appuie le premier ministre. Peu importe ce que nous faisons, nous devons agir selon le système de valeurs de notre pays et surtout demeurer très sensibles à la réalité multiculturelle. Lorsque nous présentons des recommandations pour le SCRS et la GRC, nous devons nous assurer que lors de leurs prochaines activités de dotation, ils vont faire écho à la réalité multiculturelle du pays parce que ce serait une bonne façon de constituer une ressource pour l'échange d'informations avec les autres pays s'intéressant aux activités terroristes comme nous le faisons.

Je tiens aussi à rappeler les propos du chef du Parti conservateur qui a déclaré hier que le débat était un exercice pour tous les parlementaires. Je suis entièrement d'accord avec cet énoncé.

Je crois qu'en notre qualité de parlementaires, nous ne devrions pas écouter uniquement nos fonctionnaires, que ce soit à l'Immigration, au SCRS ou à la GRC, ni même les experts de nos ambassades à l'étranger. Je ne sais rien au sujet de ce dossier, mais nous savons que d'autres pays ont déjà vécu la même expérience au cours des dernières années. Nous avons été protégés.

Les députés élus ont une occasion unique d'élaborer une loi valable contre le terrorisme. Nous devrions rendre visite à nos homologues dans les pays qui ont connu le terrorisme au fil des ans. Nous devrions tirer leçon de leur expérience et demander leur avis pour rédiger une mesure législative qui profitera de l'expertise mondiale. Voilà les commentaires que j'adresse à l'opposition.

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, il est temps pour nous maintenant de passer à l'action. Ce n'est pas le temps de mettre sur pied un comité qui se déplacera partout dans le pays. Bien sûr, nous devons examiner ce qui se fait dans d'autres pays. Nous devons émuler les pays qui ont pris des mesures pour combattre le terrorisme, comme celle qui est déjà en place au Royaume-Uni. Les États-Unis se sont dotés eux aussi d'une loi contre le terrorisme. Sauf

erreur, ils ont adopté en 1996 une loi efficace contre le terrorisme prévoyant la peine de mort.

Nous devons examiner ce qui se fait dans tous les pays qui sont aux prises avec le terrorisme, mais nous devons aussi faire savoir aujourd'hui au monde entier que nous et nos amis américains et plus proches voisins nous soutenons mutuellement et que nous ferons tout en notre pouvoir pour les soutenir.

Nous nous préoccupons des effectifs et des ressources du SCRS et de la GRC. Depuis 1997, la GRC a perdu 2 200 membres. Sur le plan budgétaire, la Gendarmerie royale du Canada a perdu 175 millions de dollars et le SCRS, 133 millions de dollars.

À propos d'engagement, les Canadiens se demandent à quel point le gouvernement est prêt à combattre les actes de terrorisme alors que tous les budgets ont été réduits.

Le temps est maintenant venu pour le solliciteur général de demander au gouvernement de mettre en place les mesures nécessaires pour financer le SCRS et la GRC et pour veiller à ce que notre moyen de défense de première ligne soit prêt.

• (1020)

[Français]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, cette Chambre était unie sur plusieurs fronts. Tous les députés ont déploré les terribles attaques contre d'innocentes victimes qui se sont produites il y a une semaine.

Nous étions unis dans notre deuil. Nous étions unis dans notre compassion. Nous étions unis dans notre volonté de régler le problème. Mais il nous faut maintenant passer de ces émotions qui nous ont unis vers des politiques concrètes qui nous aideront à nous en sortir.

Au sujet de certaines de ces solutions, nous serons toujours unis; pour d'autres solutions, nous le serons moins.

[Traduction]

L'un des points sur lesquels tous étaient d'accord était que les événements tragiques du 11 septembre ont changé le monde et que nous devons maintenant nous demander très sérieusement quelle incidence tout cela devra avoir sur nos lois et nos politiques.

Les actes terroristes qui ont donné lieu au débat d'aujourd'hui ont été commis aux États-Unis et les responsables peuvent venir de bon nombre de pays du Moyen-Orient et de l'Europe. Il se pourrait bien que les Forces canadiennes aient à se battre à l'étranger, mais la lutte au terrorisme doit commencer ici même au pays.

Après ce qui s'est passé la semaine dernière, même un pays comme le Canada, qui se considère généralement comme un pays pacifique et non violent, prend conscience des risques qui l'entourent. Il est évident que nous ne sommes pas à l'abri de ces actes terroristes. Il suffit de penser à l'attentat contre le vol d'Air India qui a causé la mort de 329 personnes. Ce vol était parti du Canada. Heureusement, nous n'avons pas souvent été témoins d'actes de terrorisme mortel sur notre sol.

Les crédits

Toutefois, d'autres pays n'ont pas eu la même chance. Certains ont été aux prises avec le terrorisme et ont dû revoir leurs lois pour tenir compte de ces menaces. Deux pays dont les principes démocratiques ressemblent aux nôtres, soit le Royaume-Uni et les États-Unis, ont déjà adopté de vastes mesures législatives pour lutter contre le terrorisme. Les événements de la semaine dernière montrent que des lois sévères ne suffisent pas toujours pour arrêter des terroristes résolus, mais ces lois peuvent à tout le moins donner aux policiers, aux procureurs, aux responsables de la sécurité aux frontières et autres les outils dont ils ont besoin pour lutter contre le terrorisme et leurs auteurs. Nous devons tirer profit de ce qui s'est fait au Royaume-Uni et aux États-Unis et voir si nous pouvons nous inspirer de leurs mesures législatives dans ce domaine.

En 1996, à la suite de l'attentat d'Oklahoma City, les États-Unis ont adopté de vastes mesures législatives de lutte contre le terrorisme prévoyant le rétablissement de la peine de mort qui ont été signées par le président Clinton.

Au Canada, le Groupe interministériel de la politique en matière de renseignement s'est penché en 1997 sur la mesure législative américaine et en est arrivé à la conclusion qu'on ne pouvait démontrer le besoin d'une telle mesure au pays.

En 2000, le Royaume-Uni, qui disposait déjà de vastes mesures antiterrorisme pour lutter contre la menace de l'IRA, a adopté de nouvelles mesures radicales pour lutter contre le terrorisme international qui pourrait être actif aux États-Unis.

L'opposition officielle a donné comme exemple de loi efficace que le Canada devrait examiner la loi britannique sur le terrorisme adoptée en 2000. Cependant, jusqu'à maintenant, le gouvernement a choisi de ne pas suivre l'exemple de nos amis britanniques et de nos alliés. Le gouvernement américain du démocrate Clinton et le gouvernement britannique du travailliste Tony Blair ont estimé possible d'adopter une loi portant sur toute la question du terrorisme sans mettre en danger les valeurs démocratiques auxquelles nous tenons.

Nous croyons que le Canada peut faire de même. Nous appuierons le premier ministre et le gouvernement s'ils optent pour cette façon de procéder. Nous ne cherchons pas à en tirer un avantage politique. Ce qu'il faut avant tout, c'est se serrer les coudes, protéger nos concitoyens et répondre à leurs appels en matière de sécurité. C'est là un des nombreux volets de la question. La sécurité des marchés est un autre domaine qui retiendra notre attention, mais il importe d'aborder toute la question du point de vue de la sûreté de la personne et de la population canadienne général.

En conséquence, la mesure doit comprendre une définition globale du terrorisme. Nous devons pouvoir faire la distinction entre, d'une part, de vrais actes terroristes, qu'ils soient perpétrés au pays ou à l'étranger, et, d'autre part, les protestations et la dissidence politiques. Ce sont deux choses tout à fait différentes. Comme la loi sur le SCRS ne renferme pas de définition du terrorisme, nous avons besoin d'une loi donnant une définition globale du terrorisme et nous devons ajouter au Code criminel du Canada des infractions à cet égard.

Deuxièmement, pour être efficace, toute mesure législative antiterroriste doit désigner et interdire des groupes terroristes précis. C'est ce que fait la loi tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni. Elle doit également prévoir des mesures non seulement pour mettre hors la loi les organisations terroristes, mais également pour interdire les activités de financement et autres initiatives à l'appui de terrorisme. Dépouiller ces groupes de leur statut d'organismes de bienfaisance ne suffit pas, il faut interdire les activités de financement en leur faveur.

Jusqu'à présent, le gouvernement a évité de désigner et d'interdire des organisations terroristes précises ainsi que les groupes qui leur servent de façade. Je pense que le gouvernement a l'intention de le faire. Je suis optimiste.

Les questions de l'opposition officielle concernant les activités de financement de divers groupes n'ont pas toujours reçu des réponses favorables. On nous a même dit que le SCRS ne fournit pas la liste des organisations terroristes ni celle des individus et des autres organisations qu'il cible. Cela doit changer, c'est clair. Le solliciteur général a laissé entendre que la force de la loi et de la politique canadienne réside dans le fait que ces groupes ne sont pas nommés expressément. En fait, je pense que nous sommes tous d'accord maintenant pour dire que c'est une faiblesse.

Tant au Royaume-Uni qu'aux États-Unis, la loi dresse la liste des groupes terroristes dont elle interdit les activités. Nous devons faire la même chose.

•(1025)

En 1998, le SCRS déclarait que quelque 50 groupes terroristes internationaux étaient actifs au Canada et que parmi eux se trouvaient certains des ennemis de la paix et de la démocratie les plus mortels au monde.

Parmi les groupes frappés d'interdiction par la loi britannique antiterroriste de 2000, et dont on sait qu'ils sont actifs au Canada, il y a les Babbar Khalsa, la Fédération internationale des jeunes sikhs, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, le Hezbollah, le Hamas, le Parti des travailleurs du Kurdistan et l'Armée républicaine irlandaise.

Selon le rapport Kelly, rapport publié en 1999 par le Comité sénatorial spécial «le Canada demeure toutefois une anti-chambre pour les groupes terroristes, un endroit où il est possible de soutenir, de planifier ou d'orchestrer des attentats terroristes». Contrairement à ce que certaines personnes pensent naïvement, ce qui s'est passé à New York pourrait se produire ici, et ce serait peut-être même pire. Des attaques comme celle qui a frappé New York pourraient être planifiées et orchestrées à partir du territoire canadien par des groupes essayant de profiter de la faiblesse de notre législation.

En 1999, Le Canada a signé la Convention internationale des Nations Unies sur la répression du financement du terrorisme. Nous devons faire plus, nous devons prendre des mesures supplémentaires à cet égard.

[Français]

Le projet de loi C-16, présentement débattu en ce Parlement, permettrait de dépouiller de leur statut d'organisme sans but lucratif certains groupes qui financent le terrorisme. C'est certes une bonne étape, mais on est encore bien loin d'une vraie loi sur l'antiterrorisme qui bannirait le financement du terrorisme au Canada et éliminerait la présence de ces groupes sur notre territoire.

[Traduction]

Les lois contre le terrorisme ne doivent pas seulement interdire le financement des terroristes, mais aussi toutes sortes d'autres activités qui les soutiennent, comme l'entraînement, le recrutement, la propagande ou les communications. Les groupes terroristes ne devraient pas pouvoir utiliser des serveurs d'Internet au Canada pour promouvoir leur cause ou communiquer avec leurs partisans

La loi britannique prévoit de nouveaux crimes pour les membres des groupes terroristes. Nous devrions nous pencher sur de telles dispositions.

Les crédits

Nous devons également modifier nos lois sur l'extradition des personnes soupçonnées de terrorisme. Le terrorisme est un monde sans frontières. Nous ne pouvons tolérer que le Canada devienne un refuge sûr pour ceux qui voudraient compter sur la compassion du législateur canadien pour échapper à la justice dans leur propre pays ou dans les pays où ils ont commis des crimes.

Si un gouvernement comme celui des États-Unis demande au Canada de lui livrer des personnes accusées de terrorisme, nous devons avoir la conviction que les éléments de preuve sont raisonnables. C'est un point très important, et je sais que certains de nos collègues à la Chambre y sont très sensibles. S'il y a des preuves raisonnables, nous devrions livrer les terroristes, même s'ils risquent de subir dans un autre pays, les États-Unis dans ce cas-ci, un châtiment qui ne s'appliquerait pas chez nous. Cela exigerait une modification de la loi canadienne, de façon que les terroristes comprennent bien qu'ils ne peuvent compter sur le Canada pour éviter de répondre de leurs crimes devant la justice.

On imagine facilement l'indignation que soulèverait le fait qu'un des auteurs des attentats de New York et de Washington, voire même le cerveau qui a coordonné si soigneusement les horaires de vols des terroristes, parvenait à entrer au Canada et que nous ne pourrions pas l'extrader pour qu'il soit traduit en justice aux États-Unis. La loi canadienne doit maintenant prévoir cette possibilité, parce que la population du Canada l'exigera.

Ce ne sont là que quelques questions à régler. Au fil des prochaines semaines, l'opposition officielle continuera de demander les changements qu'elle juge nécessaires pour rétablir la confiance des Canadiens dans la sûreté et la sécurité, dans les marchés et dans la poursuite de la croissance sociale et économique du Canada. Cependant, s'il y a une chose que nous ne pouvons pas nous permettre, c'est l'immobilisme. Selon la célèbre parole d'Edmund Burke, le mal triomphe chaque fois que les défenseurs du bien ne font rien.

Il ne suffit pas de modifier la loi pour mettre un terme au terrorisme. Nous sommes des législateurs, de sorte qu'il nous revient de rédiger et modifier des lois. Ne permettons pas que l'on dise que ces horribles attentats terroristes se sont produits parce que les défenseurs du bien à la Chambre ont décidé de ne rien faire.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer un amendement à la motion. Je propose:

Que la motion soit modifié

a) par substitution, aux mots «de déposer un projet», des mots «d'envoyer au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, au plus tard le 1er novembre 2001, un avant-projet»;

b) par adjonction, après le mot «terroristes» à la dernière ligne, des mots «; et que le Comité fasse rapport à la Chambre au plus tard le 12 février 2002».

• (1030)

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, je reviens à la question que j'ai posée plus tôt au chef de l'opposition loyale de Sa Majesté. Sauf le respect que je lui dois, je n'ai pas trouvé que la réponse était claire.

J'appuie l'examen des activités de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité. Ils auront manifestement besoin de plus de ressources, de plus de personnel et de plus d'agents. L'Alliance canadienne appuie-t-elle la notion selon laquelle ces services devraient se donner un nouveau visage qui reflète la réalité multiculturelle de notre pays?

Franchement, nous avons perdu le fil des activités terroristes qui se passent dans bien des pays partout dans le monde depuis de nombreuses années. Nos homologues élus dans ces pays pourraient

être une source précieuse d'information qui nous aiderait à élaborer une mesure législative efficace ici.

Le chef de l'opposition et son parti appuieraient-ils l'idée que des parlementaires élus rendent visite à nos homologues dans ces pays afin de pouvoir profiter de tout ce qu'ils ont pu apprendre sur le terrorisme pendant toutes ces années et de s'en servir dans l'élaboration de notre propre mesure législative, quelle qu'elle soit?

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, ces deux questions sont importantes. D'abord, en ce qui concerne la question de savoir si les pratiques d'embauche du SCRS et de la GRC devraient refléter la diversité ethnique et culturelle de notre pays, j'estime qu'il est plus important de respecter cette diversité que de la refléter. L'Alliance canadienne n'approuve pas des politiques d'action positive aveugle. Il n'a pas été prouvé qu'elles permettaient d'atteindre le meilleur rendement possible dans un secteur, un projet ou une entreprise.

S'il existe des motifs raisonnables, et c'est le cas, nous voudrions nous assurer que les membres des divers groupes qui composent le SCRS et la GRC comprennent les différents éléments de la société canadienne. Le rendement n'en serait que meilleur.

Cependant, nous ne sommes pas d'accord pour que le gouvernement se conforme rigoureusement à des politiques d'action positive aveugle, dont on a montré l'inefficacité. Cette façon de faire s'est révélée non productive. Nous voulons que les politiques soient aussi productives que possible. Une façon d'y parvenir est d'assurer la participation de gens de tous les horizons.

Ensuite, en ce qui concerne la visite d'autres pays, nous tenons à dire clairement que nous voulons que le gouvernement agisse à cet égard. Lorsque nous avons accepté d'examiner le libellé de la motion originale et que nous avons ajouté qu'elle devrait être envoyée à un comité et qu'il faudrait préparer un projet de loi, nous avons accepté cela parce que nous avons senti une volonté chez tous les députés de la Chambre de disposer d'une mesure législative de ce genre.

Cependant, il nous faut reconnaître que, lorsque la population voit des parlementaires soumettre une initiative à un comité, elle sait que cette initiative reste souvent en plan. La population sait parfaitement bien que le gouvernement avance à pas de tortue.

Cela nous préoccupe. C'est pourquoi les délais sont proposés. Des délais s'imposent, et nous les avons insérés dans cet amendement, afin d'exposer les diverses étapes que le projet de loi doit franchir. S'il faut visiter d'autres pays pour acquérir des connaissances, cela nous convient. Cependant, ces visites doivent avoir lieu dans les délais que nous avons exposés dans l'amendement.

• (1035)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au savant chef de l'opposition. Dans bien des cas, la définition du mot «terrorisme» est nébuleuse. En Irlande du Nord, l'aile politique d'un organisme terroriste, le Sinn Fein agissant au nom de l'IRA, participe au processus politique. C'est là un aspect sur lequel nous devons nous pencher attentivement lorsque nous aborderons la question en comité.

Le chef de l'opposition a-t-il à ce sujet des informations qu'il pourrait partager avec nous? Comment peut-on définir le mot «terrorisme» d'une façon précise et convenable? Les exemples des derniers jours sont intolérables, mais on constate que se déroulent dans le monde des activités s'apparentant beaucoup de ce que nous définirions en Amérique du Nord comme étant du terrorisme.

Les crédits

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough soulève une importante préoccupation. La question de la sécurité est un des défis et des dilemmes auxquels sont continuellement confrontés les législateurs. Nous savons, et cela a été dit par d'autres personnes ayant rédigé des mesures législatives qui sont demeurées en vigueur pendant 200 ans, que dès que des gens sont disposés à abandonner une liberté pour un motif de sécurité, ils risquent de perdre les deux. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que nos citoyens vivent en sécurité, mais aussi à ce que la liberté soit respectée.

C'est la raison pour laquelle il est si important de définir le mot «terrorisme». Des groupes contesteront le gouvernement, et il est bien qu'il en soit ainsi. Nous ne devons pas nous embarquer dans des secteurs où les protestations sont justifiées, même lorsqu'il s'agit parfois de protestations vives ou désagréables que nous n'aimons pas.

Je ne vais pas m'avancer aujourd'hui sur ce que devrait être la définition, mais elle devrait tenir compte des préoccupations du député souhaitant que nous n'empiétons pas sur les domaines de la liberté. Les groupes auxquels nous nous opposons en principe ou dans l'arène politique doivent avoir la liberté d'accomplir clairement ce qu'ils font.

Le mot «terrorisme» peut et doit être défini d'une manière acceptable. Ce sont là certaines des variations sur lesquelles nous devons nous pencher avec soin afin de protéger nos libertés.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, des gens dans tout le pays et dans le monde entier se rassemblaient autour de leur poste de télévision pour suivre le déroulement d'une horrible tragédie. Nous avons tous retenu notre souffle sachant que le monde avait changé. Je partage, comme tous les Canadiens, le chagrin des familles directement touchées par ces attaques.

• (1040)

[Français]

Ma compassion et mes prières vont d'abord à ceux et celles qui ont été directement touchés par ces actes de terrorisme.

[Traduction]

Pareillement, je partage comme beaucoup d'autres gens ce sentiment de la perte d'un monde que nous prenions pour acquis jusqu'à mardi dernier. Ce qui nous préoccupe maintenant avant tout, c'est la sécurité nationale, la paix et la liberté.

Depuis cette tragédie, et ce n'est pas fini, nous sommes partagés entre le chagrin, le désespoir, la colère et l'inquiétude. J'espère sincèrement que cette tragédie nous permettra de bâtir, en partenariat avec les autres nations, une communauté internationale reposant sur des bases plus solides. Nous devons prendre des mesures afin de lutter contre le terrorisme et afin de faire comprendre aux auteurs de ces crimes que nous ne nous laisserons pas paralyser par de tels actes d'agression.

La communauté internationale doit maintenant déterminer les mesures de représailles à prendre et le gouvernement est prêt à faire une contribution à ce niveau. Le gouvernement attache une priorité primordiale à la sécurité et la protection de tous.

En tant que procureure générale et ministre de la Justice, je m'engage personnellement à coopérer pleinement avec le procureur général des États-Unis, mon collègue John Ashcroft, et à lui apporter le soutien nécessaire pour faire avancer les efforts de la communauté internationale en vue de lutter contre le terrorisme.

Comme les États-Unis, le Canada s'engage à défendre la liberté et la primauté du droit, ainsi qu'à faire échouer les efforts des terroristes en vue d'affaiblir ces piliers de la démocratie.

Jusqu'ici, le Canada a été relativement à l'abri des attaques terroristes, ce qui ne veut pas dire que nous le sommes complètement. Il est important que nous ayons en place des outils efficaces pour interdire l'entrée de terroristes au Canada et des mécanismes pour coopérer avec notre voisin le plus proche, les États-Unis, et avec le reste de la communauté internationale.

[Français]

Pour cette raison, le Canada a toujours participé avec les États-Unis et la communauté internationale au développement d'ententes et de conventions internationales et a également élaboré ses propres lois internes afin de contrer les activités terroristes.

[Traduction]

À l'échelle mondiale, le Canada a une longue tradition de collaboration avec la communauté des nations dans la poursuite de projets visant à réduire la menace terroriste dans le monde. Le Canada a signé les douze conventions des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Dix de ces conventions ont été ratifiées, notamment la convention pour la répression des actes illicites commis dans des aéronefs, la convention pour la répression des actes de violence commis dans les aéroports civils, la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile et la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs.

Nous parachevons le processus de ratification des deux autres conventions, la convention pour la répression des attaques terroristes à l'explosif et la convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme.

La convention pour la répression des attaques terroristes à l'explosif crée de nouvelles infractions relativement aux attaques à l'explosif ou à l'aide d'autres engins meurtriers ciblant des endroits publics, des installations ou des infrastructures gouvernementales ou encore des réseaux de transport. Elle obligera les États signataires à rendre ces infractions criminelles lorsque celles-ci sont commises à l'extérieur de leurs frontières ainsi qu'à poursuivre ou à expatrier les criminels arrêtés à l'intérieur de leurs frontières.

La convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme vise à empêcher les terroristes d'obtenir tout soutien financier leur permettant de poursuivre leurs opérations. Elle oblige les États signataires à rendre criminels l'octroi ou la collecte de fonds susceptibles de servir à des activités terroristes.

En signant ces conventions, le Canada montre son engagement à les mettre en oeuvre. Je présenterai au Parlement des mesures législatives de mise en oeuvre qui nous permettront de poursuivre les auteurs de ces crimes au Canada.

En plus de participer à l'élaboration de moyens de protection à l'échelle internationale contre le terrorisme, le Canada a pris plusieurs engagements bilatéraux avec les États-Unis.

Parmi ces engagements, notons le Forum sur le crime transfrontalier Canada-États-Unis, qui encourage la coopération et le partage de l'information entre les deux pays dans la lutte contre la criminalité transnationale, le Groupe de consultation canado-américain sur le contre-terrorisme, qui facilite la collaboration entre les organismes et les ministères des deux gouvernements qui s'intéressent à la lutte contre le terrorisme, et le Traité d'entraide juridique ainsi que le Traité d'extradition Canada-États-Unis, qui facilitent nos rapports dans la lutte contre le terrorisme.

Les crédits

Il y a aussi plusieurs lois canadiennes relevant de ma compétence qui se rapportent à nos politiques contre-terroristes. Le détournement d'avion, le meurtre et d'autres actes de violence sont tous des crimes visés par le Code criminel. Le Code criminel a même été modifié pour donner aux tribunaux le pouvoir de juger des crimes terroristes commis à l'étranger, afin de s'assurer que les auteurs de ces crimes ne puissent trouver asile chez nous et qu'ils soient traduits en justice après la perpétration de leurs actes.

Le Code criminel accorde déjà aux policiers le pouvoir de les aider à maintenir la paix. J'ai aussi présenté un projet de loi concernant le crime organisé, le C-24, qui est actuellement au Sénat. Des dispositions de ce projet de loi autorisent des agents de la paix faisant enquête sur des activités terroristes à prendre certaines mesures qui, dans un autre contexte, seraient considérées illégales. Ces dispositions législatives ont été établies soigneusement dans le but de nous protéger contre le crime organisé et de prévenir ce fléau, sans pour autant négliger la responsabilité policière.

On recourt à des technologies de pointe pour se prémunir contre les activités illégales, dont le terrorisme. Bien que les dispositions actuelles du Code criminel permettent l'interception de communications et la recherche et la saisie de renseignements dans les systèmes informatiques, les technologies nouvelles et en constante évolution mettent nos capacités à l'épreuve sous ce rapport. Nous nous employons à mettre au point de meilleurs moyens pour contrer l'usage de technologies de l'information susceptibles de faciliter et d'aider les activités terroristes.

En plus de ces protections offertes par le Code criminel, j'ai l'intention de proposer des modifications à la Loi sur les secrets officiels en ce qui a trait aux activités de collecte de renseignements par des États étrangers et des groupes terroristes qui pourraient menacer les infrastructures essentielles du Canada.

En outre, je prévois proposer des modifications à la Loi sur la preuve au Canada, en vue de mieux régir l'usage et la protection de l'information susceptible de compromettre, une fois divulguée, la sécurité nationale. Ces modifications protégeraient également les renseignements fournis sous le sceau de la confiance par nos alliés.

• (1045)

Dans notre recherche de mesures de sécurité efficaces, les questions liées à la protection de la vie privée seront importantes. Des collaborateurs de mon ministère examinent les dispositions relatives à la protection de la vie privée qui sont en place au Canada et, dans le cadre de cet exercice, l'équilibre entre la protection de la vie privée et la sécurité des Canadiens sera une considération de premier plan.

L'énormité de la tragédie de mardi dernier suscite chez chacun de nous des émotions extrêmes. Nous ne pouvons laisser le terrorisme et la crainte d'actes terroristes futurs justifier l'abandon de valeurs sur lesquelles notre merveilleux pays s'est bâti et desquelles il tire une si grande partie de sa force et de sa richesse, la démocratie, la liberté de croyance, la liberté d'opinion politique, la justice et l'égalité.

En répondant à l'attaque de mardi dernier et en adoptant des mesures pour assurer notre sécurité et éviter la présence de terroristes au Canada, nous devons nous rappeler de ne pas porter de blâme. Comme le premier ministre l'a dit, il faut nous rappeler que nous faisons la lutte au terrorisme, pas à une communauté ni à un groupe confessionnel particulier. Nous devons réaffirmer les valeurs fondamentales du Canada, l'égalité de toutes les races, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques.

Le Canada tire sa force de sa capacité à accepter la différence et à reconnaître notre appartenance commune au genre humain. Con-

tinuons d'encourager le respect de la justice et de la diversité. Nous avons toujours fonctionné en respectant le principe de la primauté du droit, en nous conformant à ses directives équitables malgré les actions brutales qui sont contraires à toutes les valeurs que la société civile défend. Nous devons continuer de le faire.

Le principe de la règle du droit qui transparaît dans les lois et les conventions dont j'ai parlé aujourd'hui est un aspect fondamental de la structure qui permettra de traduire les auteurs d'actes terroristes devant les tribunaux et de préserver les valeurs qui nous sont chères.

J'aurais dû mentionner au début de mon intervention que je partage mon temps avec le secrétaire parlementaire du solliciteur général.

• (1050)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à la ministre de la Justice. S'il était prouvé que le cerveau d'une nouvelle attaque terroriste contre les États-Unis qui résulterait en de multiples pertes de vie avait trouvé un refuge sûr au Canada, la ministre de la Justice l'extradierait-elle aux États-Unis comme coupable d'un crime capital?

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, je n'accepte pas qu'on parle du Canada comme d'un refuge sûr. Nous nous sommes assurés au Canada et, avec la collaboration de nos alliés, dans le monde entier, qu'aucun pays ne soit un refuge sûr pour les personnes qui commettent des actes aussi odieux.

Comme le sait probablement le député, l'extradition doit être demandée. Lorsqu'une demande est présentée, nous suivons la démarche prévue dans la Loi sur l'extradition. Le député fait probablement allusion au jugement que la Cour suprême du Canada a rendu plus tôt cette année dans l'affaire Burns et Rafay.

La Cour suprême du Canada a bien précisé que le ministre de la Justice n'était pas obligé de demander des garanties à l'État qui présente une demande lorsque les circonstances sont exceptionnelles.

Il est de mon devoir de déterminer dans chaque cas si les circonstances sont exceptionnelles. On ne demande donc pas de garanties.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, un problème dans la lutte au terrorisme, c'est que notre service de sécurité, le Service canadien du renseignement de sécurité ou SCRS, ne peut mener ses activités qu'au Canada.

J'ai remarqué que, au cours de ses observations, la ministre s'est dite prête à envisager un certain nombre de modifications. La ministre envisage-t-elle de supprimer cette contrainte de telle sorte que le SCRS puisse dépister les terroristes à l'étranger avant que ceux-ci n'entrent au Canada au lieu d'essayer de le faire une fois qu'ils sont ici et de devoir ensuite les extradier?

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, de façon générale, et en collaboration avec nos alliés, que ce soit au pays ou à l'étranger, nous sommes en permanence à la recherche d'une solution pour freiner la mobilité des terroristes et leur couper l'accès à notre territoire. La question que soulève le député est du ressort de mon collègue, le solliciteur général. Le SCRS ne relève pas de moi et il serait par conséquent inapproprié que je traite de cette question.

Les crédits

Toutefois, pour rassurer le député, je suis en mesure de réaffirmer notre engagement à toutes les dispositions voulues pour que les terroristes ne puissent pas s'approcher de notre pays. Je ne manquerai pas de soumettre la question du député à mon collègue, le solliciteur général, qui est mieux placé pour répondre plus directement à la question.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la réponse de la ministre, mais elle ne nous a pas dit si elle-même et son parti appuieront le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Pourrait-elle nous éclairer là-dessus?

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, la Chambre n'a pas été saisie d'un projet de loi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous pourrions peut-être reformuler la question pour la ministre. Peut-elle nous dire si le gouvernement votera en faveur de la motion de l'opposition présentée aujourd'hui par l'Alliance canadienne?

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, la position du gouvernement deviendra claire au cours de la journée. Nous savons que le leader du gouvernement à la Chambre, dans ses discussions avec les autres leaders à la Chambre, a exprimé certaines de nos préoccupations concernant la motion telle qu'elle est actuellement libellée.

Nous avons demandé la collaboration des partis de l'opposition pour savoir si nous pouvions nous entendre sur une motion que tous, à la Chambre, seraient prêts à appuyer sans réserve.

Je tiens à rappeler qu'il est important de veiller à ce que les mesures que nous prenions soient efficaces et justes. Elles doivent être efficaces pour que nous puissions relever les défis posés par le drame de la semaine dernière, et justes, compte tenu de l'engagement de notre pays à respecter des principes tels que la démocratie et la primauté du droit.

Par conséquent, je ne pense pas qu'il convienne ici d'agir promptement à moins de bien comprendre les conséquences de ces actes et de savoir s'ils seront vraiment efficaces.

• (1055)

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour renseigner davantage la Chambre sur le genre d'investissements que le Canada a faits et continuera de faire avec ses nombreux partenaires pour lutter contre le terrorisme.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous amène à nous interroger à plusieurs égards. J'estime qu'il convient que la Chambre examine attentivement le terrorisme tel qu'il existe aujourd'hui. Nous devons avoir des discussions sérieuses et approfondies sur ce que nous pouvons faire d'autre pour veiller à ce que tous les efforts possibles soient déployés pour protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les terroristes.

Que pouvons-nous faire de plus pour nous assurer que le Canada épaula notre ami et voisin, les États-Unis d'Amérique, dans cette lutte? Que pouvons-nous faire de plus pour favoriser la création d'un filet international si serré qu'aucun terroriste ne pourra y échapper?

En ce nouveau millénaire, la communauté internationale assiste à de grands bouleversements, dont le recours accru à la violence à des fins politiques et idéologiques. En tant que gouvernement et en tant que pays, nous savons que notre sécurité et notre bien-être sont étroitement liés à la sécurité mondiale. La situation est la même pour toutes les démocraties occidentales. Notre richesse, nos valeurs, nos

institutions, nos droits et nos libertés font de notre pays un lieu intéressant pour les activités de soutien des terroristes.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas seuls dans notre détermination de redoubler d'efforts pour prendre le type de mesures qui vont préserver notre mode de vie : les valeurs, les croyances, les espoirs et les rêves de gens libres et civilisés où qu'ils vivent. Notre engagement commun demeure de renforcer la coopération et l'action aux niveaux national et international et de mieux prévoir les menaces terroristes, de mieux nous défendre contre ces dernières et d'y mettre un terme.

Ensemble, grâce à notre solidarité, nous gagnerons la guerre contre les terroristes. Nous l'emporterons, car nous avons en place les institutions, l'expertise et les relations internationales solides que nous devons continuer à établir dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Comme le premier ministre l'a dit hier à la Chambre, nous avons la patience et la détermination nécessaires pour faire face de façon efficace à la menace du terrorisme grâce à nos réponses mesurées et soutenues. Ne nous y trompons pas, nous remporterons la lutte.

Nous savons que les Canadiens sont prêts à relever le défi. Nous avons pu le constater la semaine dernière dans les actes de compassion de Canadiens ordinaires de toutes les régions de notre merveilleux pays, dans les paroles d'unité et d'appui de tous les dirigeants du pays et dans le travail continu des hommes et des femmes qui, au Canada, sont chargés d'assurer la sécurité du public.

La structure de sécurité nationale du Canada comprend de nombreux éléments; elle fait appel à de nombreux ministères, organismes et ordres de gouvernement, qui ont chacun un rôle essentiel à jouer.

Les efforts fédéraux pour lutter contre le terrorisme font appel aux ressources du portefeuille du solliciteur général du Canada et plus particulièrement de la Direction générale de la sécurité nationale, aux compétences et aux conseils du Service canadien du renseignement de sécurité et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'aux autres services fédéraux de lutte contre le terrorisme.

Certains des partenaires clés à l'intérieur de ce groupe sont les ministères des Affaires étrangères, du Commerce international, de la Justice, de la Citoyenneté et de l'Immigration, de la Défense nationale, de la Santé et des Transports, ainsi que l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

C'est le ministère du Solliciteur général qui est responsable du plan national de lutte contre le terrorisme qui est mis à l'essai grâce à des exercices opérationnels menés dans le cadre du programme permanent de capacité opérationnelle qui est géré par ce ministère. En mettant l'accent sur la coopération et des efforts concertés pour veiller à ce qu'on soit prêt à faire face à de nouvelles menaces, le programme de capacité opérationnelle est un outil important pour créer une compréhension large de la question et un vaste engagement dans nos dispositions nationales de lutte contre le terrorisme ainsi que pour veiller à ce qu'elles soient aussi efficaces que possible.

En pratique, il s'agit de collaborer au niveau local avec les corps policiers, les pompiers et les services de santé d'urgence et au niveau international avec nos alliés, en échangeant des renseignements et des données tactiques pour améliorer notre état de préparation au niveau national et notre capacité de réaction.

Le gouvernement du Canada continue d'élaborer et de mettre en oeuvre un éventail de nouvelles mesures strictes qui feront qu'il sera plus difficile pour les terroristes d'utiliser le Canada comme base pour mener leurs activités terroristes.

Les crédits

● (1100)

Parmi les mesures importantes qui permettront au Canada de lutter plus efficacement contre le terrorisme, figure l'important projet de loi C-16 qui contient une partie de portée étendue visant à supprimer le terrorisme. Le projet de loi contient des dispositions qui permettront de refuser le statut d'organisme caritatif aux groupes qui voudraient abuser du système d'enregistrement des organismes caritatifs du Canada en collectant des fonds destinés à soutenir des organisations terroristes et leurs activités un peu partout dans le monde.

L'application de ces mesures permettra au Canada de tenir ses engagements relativement à la mise en oeuvre d'une convention internationale ayant pour objet de supprimer les sources de financement servant aux activités terroristes.

Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a créé le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. Cet organisme aura pour rôle d'élaborer et d'appliquer une approche générale visant à protéger les infrastructures essentielles du Canada, aussi bien physiques que cybernétiques, peu importe la source des menaces et les vulnérabilités. Ce nouvel organisme jouera un rôle permanent important à l'intérieur du réseau national de sécurité du Canada et sera un partenaire important des efforts internationaux.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a affecté 1,5 milliard de dollars à la GRC, au SCRS, à CIC et à d'autres organismes canadiens de sécurité, pour leur permettre de continuer de disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question des partenariats et de la collaboration avec les États-Unis d'Amérique. Le Canada s'est engagé à jouer un rôle de premier plan pour renforcer la coopération internationale dans la prévention du terrorisme. La solide alliance entre le Canada et les États-Unis pour lutter contre le terrorisme à l'échelle internationale traduit clairement cet engagement.

La GRC, le SCRS, les corps policiers locaux, les fonctionnaires et les dirigeants des Douanes, de l'Immigration et des Transports collaborent quotidiennement, au fil des heures et des minutes, avec leurs homologues américains. Ils ont pour mission d'assurer la sécurité et la sûreté de l'ensemble des citoyens.

La relation privilégiée qui lie nos deux grands pays se caractérise par une solide collaboration dans le cadre d'enquêtes et de missions conjointes ainsi que par l'échange d'information et de renseignements de sécurité. Ces activités reposent sur le maintien d'un dialogue constant et sur des interventions coordonnées aux niveaux policiers et opérationnels par les organismes nationaux d'application de la loi, les services de renseignements de sécurité, de la sûreté, du contrôle douanier et de l'immigration.

Grâce à leur longue collaboration, le Canada et les États-Unis ont enregistré beaucoup de succès dans la lutte contre le terrorisme et le crime transnational.

Nombre de partenariats ont contribué à ce succès, notamment l'accord sur la frontière commune qui favorise le passage des personnes et des biens d'un pays à l'autre tout en assurant la santé et la sécurité des citoyens qu'ils soient Canadiens ou Américains. Je pense également au Forum sur la criminalité transfrontalière, un groupe unique ayant pour mission de renforcer la coopération et l'échange d'information entre nos deux pays pour lutter contre le crime transnational et intervenir en matière de sûreté transfrontalière.

Durant la visite qu'il effectuait au Canada l'été dernier afin de participer à cet événement annuel, le procureur général américain,

M. John Ashcroft, a exprimé la reconnaissance de son pays pour la participation soutenue du Canada à la lutte contre le terrorisme.

Le groupe consultatif bilatéral sur le contre-terrorisme regroupe également des organismes et ministères des deux gouvernements engagés dans la lutte contre le terrorisme, afin d'accroître la collaboration, la coopération et l'échange de renseignements.

Le gouvernement canadien s'est engagé à coopérer sans réserve avec les États-Unis et d'autres instances internationales afin de trouver les responsables de ces attaques horribles et renforcer la coopération internationale en matière de sécurité, pour empêcher qu'une catastrophe semblable ne se reproduise.

L'enquête, complexe et poussée, s'entendra à presque tous les pays du monde. Les responsables canadiens réitérent à leurs homologues américains et à ceux des autres pays l'offre sincère d'aide faite par le premier ministre et la promesse de coopérer pleinement avec les autorités chargées d'enquêter au sujet de ces crimes innombrables.

Les Canadiens peuvent être certains que dans tout ce que nous faisons et ferons au cours des jours et des semaines à venir, nous garderons à l'esprit notre priorité ultime, qui est d'assurer la sécurité de la population canadienne.

● (1105)

Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre afin de retirer la motion telle qu'énoncée et la remplacer par une motion proposant que la Chambre mandate le Comité permanent de la justice et des droits de la personne afin qu'il étudie le sujet du projet de loi de lutte contre le terrorisme et en fasse rapport à la Chambre au plus tard le 12 février 2002.

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du solliciteur général a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le président, je voudrais poser une question précise suite à l'une des réponses du ministre de la Justice. La ministre a dit que le gouvernement n'était pas d'accord sur l'un des six points proposés dans la motion.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il, afin de permettre un débat ouvert, préciser ce que le gouvernement reproche à la motion telle que formulée? Je pense que cela permettrait de faire avancer le débat.

M. Lynn Myers: Monsieur le président, je répète ce que j'ai dit au début de mon discours. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous amène à nous interroger à plusieurs égards. C'est précisément ce que nous allons faire aujourd'hui.

Les crédits

Nous devons entendre tout ce que les intervenants ont à dire à ce sujet avant de décider des mesures à prendre. Il me semble qu'étant donné la détermination du gouvernement, nous continuerons de travailler avec nos homologues américains. Nous continuerons de rassembler les renseignements nécessaires. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que les auteurs de cet horrible crime soient traduits devant les tribunaux et, ce qui est plus important, à ce que cela ne se reproduise plus jamais.

Nous devons faire preuve de collaboration et procéder de façon concertée, réfléchie et coordonnée. Telle est la position non seulement du premier ministre, mais aussi du Gouvernement du Canada. Telle est et continuera d'être notre position.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je pose une question au secrétaire parlementaire au sujet d'un élément de la motion d'opposition.

L'instauration de délits spécifiques à l'égard des personnes qui exercent des activités terroristes est une idée que bon nombre d'entre nous trouvons assez attirante. Certains délits déjà inscrits au Code criminel pourraient s'appliquer. On pense par exemple au meurtre, au transport de dispositifs explosifs et à d'autres délits du genre. Le député, qui a déjà participé à des activités policières, devrait le savoir.

Étant donné la nature particulièrement offensive du terrorisme, et surtout à la lumière des événements horribles de la semaine dernière, le député ne croit-il pas qu'en révisant la définition du terrorisme et en créant un délit spécifique, on augmenterait la dissuasion pour ceux qui choisissent de participer à ce genre d'activités abominables?

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, étant donné ce qui s'est passé mardi dernier, il me semble que nous avons maintenant l'occasion, comme pays et comme gouvernement de concert avec les partis d'opposition, d'examiner précisément les questions que soulève le député.

Voilà exactement le genre de travail que le Parlement du Canada est disposé à entreprendre d'ici peu pour examiner tous les efforts qu'il faut faire, non seulement pour aider nos homologues américains, mais aussi pour faire en sorte que rien du genre de ce qui est arrivé mardi dernier à New York et à Washington ne puisse jamais se produire ici.

Comme je l'ai fait remarquer dans mon intervention et comme la ministre de la Justice l'a mentionné elle aussi, il nous faut redoubler nos efforts, et c'est ce que fera le gouvernement, pour faire en sorte qu'au bout du compte, en suivant le processus nécessaire et avec la coopération de tous les députés, compte tenu de l'importance de ce dossier, nous nous dotions du genre de mesures et du genre d'outils et de ressources nécessaires à cet égard étant donné la nouvelle réalité qui n'a malheureusement rien d'agréable.

• (1110)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la motion énumère six éléments précis. Lorsque le gouvernement présentera un projet de loi, je suis certain qu'il sera libre d'en ajouter encore plus, mais il devra y inclure au moins ces six éléments.

Ces éléments comprennent notamment la désignation de toutes les organisations terroristes opérant au Canada, une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui du terrorisme, et non seulement le retrait de leur statut d'organisme de bienfaisance, la ratification immédiate de la convention internationale mentionnée, et trois autres mesures.

Pour faire suite à la question que mon collègue a posée il y a quelques instants, le député libéral qui vient de parler pourrait-il nous dire précisément auquel ou auxquels de ces six éléments les libéraux s'opposent au point où ils envisagent de ne pas voter en faveur de cette très bonne motion?

M. Lynn Myers: Monsieur le Président, tout au long de la journée, nous écouterons attentivement toutes les remarques des députés qui prendront la parole. L'essence même des débats qui se déroulent dans cette enceinte est d'écouter attentivement et d'essayer de comprendre les divers points soulevés à la Chambre des communes.

À la fin de la journée, le gouvernement indiquera clairement sa position. En attendant, nous allons écouter, peser et analyser les remarques qui seront faites et, le moment venu, nous prendrons une décision.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.): Monsieur le Président, tout d'abord, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soient retirés de la motion les mots suivants:

l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort;

Le vice-président: L'honorable députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vous avoue que de mon siège, je n'ai pas entendu. Est-ce que j'ai obtenu le consentement unanime?

Le vice-président: Je regrette, mais il n'y a pas eu de consentement unanime.

Mme Pierrette Venne: J'aimerais également vous informer que je partagerai mon temps avec la députée de Laval-Centre, qui est porte-parole de notre parti en matière de citoyenneté et d'immigration.

C'est donc avec tristesse que j'interviens aujourd'hui à l'occasion de ce débat sur le terrorisme, à la suite des attentats commis à la fois contre la nation américaine et contre tout le système de valeurs occidentales.

Je ne reviendrai pas sur les qualificatifs que l'on pourrait attribuer à ces actes. Ils ont pratiquement tous été utilisés et, de toute façon, il n'existe pas de mots assez puissants qui permettraient d'exprimer toute la répugnance que j'éprouve face à des gestes qui dépassent tout entendement en terre de démocratie et de liberté.

Lorsqu'on réalise à quel point les États-Unis ont été ébranlés mardi dernier, sachant qu'il s'agit d'une puissance mondiale en matière de défense et de sécurité nationale, on peut sérieusement s'interroger sur la capacité du Canada à effectuer une lutte efficace au terrorisme avec les moyens dont nous disposons actuellement.

Tout d'abord, il y a la porosité de nos frontières. Certes, l'étendue de notre territoire ne facilite en rien leur contrôle. Par contre, la politique canadienne d'ouverture à l'égard des réfugiés, conjuguée à un contrôle sur les déplacements des individus réduit à sa plus simple expression, accentuent encore plus cette perméabilité.

Avec des questions telles que: «D'où venez-vous? Vous êtes parti depuis combien de temps? et Que rapportez-vous?», il est clair que les agents des douanes sont bien plus préoccupés par le transport des bouteilles d'alcool et des cartouches de cigarettes que par l'identification des criminels et des terroristes.

Les crédits

Présentement, la principale préoccupation de l'Agence canadienne des douanes et du revenu est de surveiller le petit flacon en trop qui pourrait traverser la frontière et ainsi faire perdre à l'État quelques dollars en taxes.

L'Agence canadienne des douanes et du revenu doit absolument réaligner sa stratégie et se concentrer avant tout sur une surveillance accrue des ressortissants provenant de pays ayant affiché une forte tolérance au terrorisme.

En outre, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille effectuer des fouilles intempestives. Il faudra agir avec discernement, c'est-à-dire effectuer des contrôles plus serrés sans pour autant devenir xénophobes et paranoïaques.

De plus, comme l'affirmait le président du CP, vendredi dernier à Calgary:

Pour que les États-Unis maintiennent une frontière ouverte avec nous, il faudra qu'ils aient confiance en notre capacité d'assurer la sécurité de nos frontières.

D'autre part, j'aimerais attirer l'attention sur certains passages du rapport public de l'an 2000 du SCRS, qui ont particulièrement retenu mon attention. À la page 7 dudit rapport, on peut lire, et je cite:

Le Canada est membre d'institutions et d'organismes internationaux, participe à des missions de maintien de la paix et organise d'importants événements d'envergure internationale qui sont autant de cibles éventuelles pour les terroristes.

Par la suite, on peut également lire:

Les Canadiens sont plus que jamais des victimes potentielles et que le Canada pourra être la cible d'attentats terroristes.

Ces deux extraits sont particulièrement intéressants pour différentes raisons, mais pensons seulement que du 26 au 28 juin 2002 se tiendra à Kananaskis, en Alberta, le prochain Sommet du G-8. Il y a donc nettement urgence d'agir et de prévoir des moyens qui assureront la protection des participants et de la population lors de ce sommet.

La menace est réelle et elle ne peut être prise à la légère. Sachant que des groupes terroristes planifient certaines de leurs actions à partir du Canada, étant déjà sur place, il serait encore plus facile pour eux d'agir.

Ensuite, aux pages 7 et 8 du même rapport, on peut lire que:

Des individus ayant des liens avec des groupes terroristes internationaux se servent du Canada principalement comme base pour orchestrer des attentats terroristes commis ailleurs.

Il n'est pas difficile de deviner pourquoi des groupes terroristes élisent domicile au Canada afin de planifier des attentats. La raison est bien simple. Il n'existe aucune loi antiterroriste au Canada. Ces gens savent donc que tant qu'ils seront sur le territoire canadien, ils pourront opérer en toute impunité.

À cet effet, il suffit de se remémorer le cas de Ahmed Ressay qui, durant son séjour au Canada, a pu organiser un attentat contre l'aéroport de Los Angeles sans être aucunement importuné par les autorités canadiennes. En fait, les problèmes de Ressay ont seulement commencé lorsqu'il s'est retrouvé sur le territoire américain.

En plus de mettre en évidence l'impossibilité du gouvernement canadien de veiller à la protection de ses citoyens et de son territoire, le Canada s'est également fait sévèrement pointer du doigt par les autorités américaines qui affirmaient alors que nous constituons une menace pour leur sécurité nationale.

•(1115)

Le tout n'est pas surprenant, lorsque l'on considère que la seule mesure coercitive en matière de terrorisme qui est présentement en vigueur au Canada, consiste à expulser les ressortissants étrangers

que l'on pourrait associer à des activités terroristes, par l'entremise de la Loi sur l'immigration.

D'ailleurs, cette mesure pose un problème d'un autre ordre. En effet, dans l'affaire Suresh, entendue le 22 mai dernier par la Cour suprême du Canada, qui n'a toutefois pas encore rendu sa décision, la Cour est confrontée au dilemme suivant: Suresh étant soupçonné d'avoir recueilli des fonds pour un groupe terroriste sri lankais, la préservation de la sécurité nationale nécessiterait son extradition vers son pays d'origine.

Par contre, celui-ci ayant allégué craindre d'être torturé, retourner un réfugié menacé de mauvais traitements dans son pays irait à l'encontre de tous les principes défendus par les Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Lorsque la Cour suprême rendra son jugement, elle devra décider si nous reculons au dernier rang des Nations Unies en ce qui a trait à la protection des droits de l'homme, ou si nous lançons le signal que le Canada constitue un refuge pour tous les indésirables de la planète.

Avec une loi antiterroriste comme au Royaume-Uni—c'est un exemple—ou encore, comme l'a fait la France, par une codification criminelle des activités liées au terrorisme, Suresh aurait pu être puni au Canada. Le tout aurait alors été fait dans le respect des droits de l'homme, tout en indiquant clairement aux terroristes que nous ne sommes pas une terre d'accueil pour eux.

Avec des exemples de ce genre, le Bloc québécois se sent parfaitement légitimé de demander au gouvernement fédéral de déposer une loi antiterroriste qui respecterait bien entendu nos valeurs fondamentales. De plus, contrairement à ce que certains croient, une lutte plus agressive contre le terrorisme ne signifie pas pour autant qu'il y aurait une atteinte aux droits et libertés. À titre d'exemple, malgré l'existence du Code criminel et une lutte contre la criminalité, nous ne vivons pas dans un État policier.

Bien entendu, lorsque nous parlons de lois avec des dents et des châtiments appropriés, il n'est pas question d'une insignifiance, tant pratique que juridique, comme le projet de loi C-16. Au cas où il serait utile de le rappeler, ce projet de loi, qui a pour objet de contrer le financement de groupes terroristes à partir du Canada, vise simplement à faire perdre le statut d'organisme de bienfaisance à des organisations caritatives qui participeraient au financement d'activités terroristes.

Lorsque l'on est confronté à des gens qui, afin de promouvoir une idéologie, se font une gloire de sacrifier leur vie en entraînant avec eux des milliers d'innocentes victimes dans la mort, peut-on sérieusement croire que le simple fait de priver un organisme d'émettre des reçus d'impôt puisse cadrer efficacement dans une lutte au terrorisme? Encore une fois, on peut constater que le gouvernement est bien plus préoccupé par des questions de taxes que par des questions de sécurité.

Comme il me reste très peu de temps, j'aimerais simplement ajouter que, actuellement, le Bloc québécois ne peut être en accord avec la motion de l'Alliance, puisque cette motion, telle que formulée, ne respecte pas les valeurs fondamentales que préconise le Bloc québécois, c'est-à-dire son opposition à la peine de mort.

Les crédits

●(1120)

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le débat que nous amorçons aujourd'hui, suite au dépôt de la motion de l'opposition officielle, touche évidemment tout le monde parce que, depuis une semaine, les Américains comme les Canadiens et les Québécois se retrouvent directement concernés. Ils en sont devenus conscients. Notre invulnérabilité n'existe plus. C'est donc important de participer à ce débat pour camper quelles sont nos valeurs.

D'entrée de jeu, j'aimerais reprendre ici ce que le chef du Bloc québécois a dit, le jour même de l'attentat. Ce fut une déclaration dans laquelle nous retrouvons effectivement des valeurs qui nous sont chères:

Le Bloc québécois considère que cet acte de barbarie est dirigé non seulement contre les États-Unis, mais contre l'ensemble des nations. Si les responsables de ces actes effroyables croyaient faire avancer une cause quelle qu'elle soit, ils doivent savoir qu'ils ont atteint le but contraire, qu'ils ont échoué et que leur cause restera irrémédiablement entachée du sang des victimes. Le Bloc québécois appuiera sans réserve toute initiative du gouvernement canadien visant à venir en aide au gouvernement des États-Unis et au peuple américain, que ce soit à des fins humanitaires ou pour rechercher et traduire en justice les responsables.

Parler de terrorisme, cela signifie essayer de trouver les responsables d'actes comme ceux dont nous avons été témoins, le 11 septembre. Pourtant, ce n'est pas une mince affaire. Qu'est-ce que le terrorisme? Qui est un terroriste? Quand peut-on être considéré comme un terroriste? Toutes ces questions et réponses que nous croyons pouvoir trouver doivent bien sûr être inscrites dans un projet de loi qui visera effectivement à prévenir le terrorisme et à contrer des actions absolument dramatiques parce qu'elles remettent en question l'équilibre et la démocratie dont nous avons le privilège de bénéficier et que nous souhaitons pour toute l'humanité.

Quand on regarde la réalité du terrorisme depuis 1981 à 2000, ce que l'on remarque, c'est qu'il y a eu, sur le plan international, un sommet qui a été atteint en 1987. La question qui nous vient à l'esprit est celle-ci: est-ce que 2001 rejoindra ce sommet? En fait, depuis les cinq dernières années, il y a eu des augmentations d'actes de terrorisme en Asie et en Amérique latine. Partout ailleurs, il y a eu des baisses. Est-ce que 2001 nous indique une remontée assez importante?

Il importe donc que le Canada prenne en compte la quatrième recommandation du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette recommandation a été rédigée peu après les événements qui nous préoccupent et prévoit qu'on:

[...] appelle la communauté à redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer les actes terroristes, y compris par une coopération accrue et une pleine application de conventions antiterroristes internationales et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution n°1269 du 19 octobre 1999.

Le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans cette logique. Il est clair que le terrorisme n'ayant ni nationalité, ni frontière, ni aucun respect pour les droits de l'homme, les mesures que les nations comme la nôtre prendront doivent tenir compte des besoins, mais également des grandes conventions internationales qui visent à mettre de l'avant la protection des droits de la personne, la protection des droits humains.

Le projet de loi C-16 est présentement à l'étude en comité. Ce projet de loi entre dans le contexte d'une loi antiterroriste. Nous pouvons facilement croire que le projet de loi C-16 reviendra devant la Chambre. D'ailleurs, un des éléments de la motion de l'opposition officielle fait référence à l'interdiction totale des activités de financement. Il est clair que le projet de loi C-16 est bien loin de l'interdiction totale des activités de financement.

●(1125)

Il est clair que le projet de loi C-16 est bien loin de l'interdiction totale des activités de financement. Il faudra donc se pencher sur ce problème.

Récemment, il y a eu une convention internationale portant sur la suppression du financement du terrorisme. Le Canada ne l'a pas encore ratifiée. Il sera peut-être utile, sinon essentiel, que la réflexion du Canada se poursuive là-dessus. Je ne doute pas que le débat d'aujourd'hui puisse effectivement contribuer à faire avancer le débat, à ce chapitre notamment.

Avant de continuer, je veux rappeler ici les valeurs prioritaires du Canada. Je suis tout à fait heureuse d'avoir entendu le premier ministre, hier, rappeler aux Canadiens, aux Québécois et à toute la communauté internationale que jamais le Canada ne va reculer en ce qui concerne le respect des droits de la personne.

Le jour où, effectivement, des groupes terroristes réussissent à faire reculer un État comme le Canada en ce qui regarde les droits de la personne, je pense que nous aurons fait un énorme pas en arrière. À cause de cela, il est important de réaffirmer la volonté claire de tous les citoyens du Canada et du Québec—et cette volonté doit être affirmée par le Parlement—de la primauté du respect des conventions internationales, notamment la Convention de Genève sur les réfugiés et la Convention sur la torture.

Dans cet esprit, je suis sûre que la Chambre a tout à fait saisi le sens de la proposition de ma collègue, la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, que soient retirés, de la motion principale, les mots «l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort».

Depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits de la personne, en 1982, nous savons tous que la Cour suprême, en son âme et conscience, décide de ce qui est juste et en accord avec la Charte des droits. La décision rendue dans l'affaire Burns qui date de quelques mois à peine a été très claire à ce sujet. C'est donc une chose contre laquelle nous nous opposons fondamentalement.

Nous regrettons particulièrement que la rigidité de certains parlementaires n'ait pas permis que tout ce débat sur le terrorisme, sur la façon de contrer le terrorisme et de produire une loi à cet égard qui soit utile, pas parfaite mais utile, nous regrettons que cette rigidité, dis-je, ne permette pas que tout ce qui touche la situation soit étudié en comité.

Le travail en comité a ceci d'extrêmement intéressant et d'extrêmement motivant, qu'on peut, en toute bonne foi, discuter de problèmes importants, et le problème du terrorisme est important.

Dans cet esprit, je demande une deuxième fois le consentement unanime pour que tout le débat entourant le terrorisme et la prévention du terrorisme soit soumis au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Compte tenu des valeurs profondes que tous ici, je crois, partagent, j'ose espérer que j'obtiendrai, au nom de la justice, l'appui unanime de cette Chambre.

●(1130)

[Traduction]

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non

Les crédits

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, avant de poser ma question à ma collègue, je vais à mon tour offrir ma sympathie aux gens qui ont été affectés par le terrible drame que nous vivons. De nombreux citoyens de ma région d'Abitibi—Témiscamingue ont aussi été affectés et sont très sensibles à tout ce qui suivra dans la foulée de cette action terroriste.

Ils sont évidemment inquiets, mais en même temps ils souhaitent que les actions pour lutter contre le terrorisme soient efficaces.

Cela dit, et je crois que ma collègue partagera mon point de vue, il faut faire attention et ne pas se lancer dans une lutte extrêmement rapide avec des mesures qui auraient comme effet de nous donner bonne conscience, mais qui ne seraient pas nécessairement efficaces.

Je donne ceci comme exemple. Dans la proposition déposée à la Chambre par les députés de l'Alliance canadienne, on fait référence au fait qu'il devrait y avoir une extradition vers leur pays d'origine de ceux qui sont accusés d'actes de terrorisme. Mais on ne sait pas une chose: ce sont des actes terroristes commis où? Sur la simple base d'une accusation, on les retournerait. Donc, un État ayant la peine de mort, ou un endroit dans le monde ayant la peine de mort, accuserait un individu et, par le simple fait qu'il y aurait une accusation d'un acte de terrorisme pesant contre lui, on devrait le renvoyer dans son pays. Cela va à l'encontre de plusieurs conventions internationales et je sais que la députée connaît mieux que moi plusieurs conventions internationales.

Est-ce qu'elle ne trouve pas un peu aberrant que, par le simple fait d'être accusé, on puisse renvoyer quelqu'un dans son pays d'origine? J'ajouterais, pour montrer à quel point il y a eu un manque de travail du côté de certains députés de l'Alliance canadienne à cet égard, que dans la loi au Royaume-Uni, c'est prévu que lorsqu'un État a la peine de mort, il n'y a pas une extradition automatique comme cela. Pour leur part, les députés de l'Alliance canadienne semblent créer l'illusion que c'est le cas de la façon dont ils ont libellé leur motion.

J'aimerais donc entendre ma collègue de Laval-Centre à cet égard.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, je pense que notre position est très claire. Nous nous opposerons toujours à ce que des gens qui sont au Canada soient retournés dans un pays où ils pourraient subir la peine de mort.

On connaît le cas récent de Haroun M'Barek. Ce jeune Tunisien, qui n'a pas obtenu le statut de réfugié, qui a été retourné en Tunisie au début de janvier, et dont on savait et dont on avait toutes les raisons de croire qu'il allait être torturé, a dû quitter le Canada.

Effectivement, rendu dans son pays, les présages et les indications que nous avons se sont vérifiés. Sa situation a finalement bien tourné, parce qu'il est rentré au Canada. Il est arrivé à Mirabel au début de septembre, suite à un permis ministériel. Le Canada reconnaissait qu'il avait une responsabilité internationale à l'endroit des gens qui demandent d'être accueillis chez nous. Dans le cas de M. M'Barek, l'erreur a été réparée; il est revenu au pays.

Si on se bat contre la torture qui est une chose innommable, à quel point devons-nous nous battre contre la peine capitale pour laquelle on ne revient pas dans un pays d'accueil?

En terminant, je vais faire une réflexion. Les lois, par définition, sont comme les hommes; elles ne sont pas parfaites. Sauf que, comme les hommes et les femmes, nous devons travailler à les rendre perfectibles. Je crois qu'une loi comme celle qui encadrerait l'antiterrorisme au Canada doit être le fruit d'une collaboration juste, riche et dynamique entre tous les partis de cette Chambre. Il n'y a aucun parlementaire qui veut et qui souhaite que des incidents

comme ceux qu'on a eus récemment aux États-Unis se produisent chez nous, aux États-Unis, au Mexique, en France, en Israël, en Palestine, au Rwanda. Personne ne veut cela.

Nous avons alors une responsabilité. J'en appelle à notre conscience sociale de parlementaires et de citoyens pour faire un travail dont nous aurons raison d'être fiers.

● (1135)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, la Chambre n'a jamais manqué d'être un lieu intéressant. Une tendance curieuse se manifeste cependant à l'occasion du débat d'aujourd'hui, mais j'espère que le problème se réglera de lui-même, de façon à permettre aux parlementaires de se prononcer d'une seule voix sur cette question importante qu'est la lutte contre le terrorisme et la nécessité de renvoyer l'objet de la loi contre le terrorisme au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

J'ai écouté attentivement le chef de l'opposition officielle lorsqu'il a parlé tout à l'heure de la nécessité de faire front commun et déclaré que son parti ne cherchait pas à se faire du capital politique, mais plutôt à amener la Chambre à prendre des initiatives appropriées.

Sans vouloir porter de jugement tout de suite, car la journée est loin d'être terminée et que l'on ne sait pas encore quelle sera la réponse finale de l'Alliance, j'ai l'impression que les députés sont unanimes à reconnaître la nécessité de renvoyer l'objet de la loi contre le terrorisme au Comité de la justice pour que ce dernier puisse, en notre nom à tous, entreprendre le travail sérieux que les Canadiens souhaitent lui voir accomplir et cela me paraît une bonne chose.

À deux reprises, les députés ont demandé le consentement unanime de la Chambre pour que la motion dont nous sommes saisis soit retirée et qu'une autre motion ayant cet effet soit présentée, mais, dans les deux cas, le consentement a été refusé. J'espère que d'ici la fin de la journée, les députés de l'Alliance comprendront qu'il serait dans leur intérêt d'accepter la motion, mais peut-être pas sur le plan de la tactique politique cependant.

L'Alliance voulait peut-être nous faire paraître laxistes quant à la sécurité ou au terrorisme, mais j'espère qu'elle constatera qu'il est préférable pour le pays que la Chambre des communes agisse de la façon appropriée, tant du point de vue de la procédure que du point de vue de la politique.

Je mentionne la procédure parce que ce qui m'inquiète dans la motion ne tient pas uniquement au contenu. Nous sommes certes préoccupés par la motion et pas uniquement à cause de ce qu'elle propose, mais aussi à cause de la procédure.

On nous demandait de renvoyer le dossier à un comité, mais en même temps d'adopter en principe l'approbation de la loi antiterrorisme du Royaume-Uni. Strictement du point de vue de la procédure et sans penser au contenu, il me semble que cela équivaut à passer à la deuxième lecture avant d'avoir discuté de la question ou de connaître la mesure législative. Nous procédons souvent à une deuxième lecture sans entendre de témoins, mais nous ne passons jamais à la deuxième lecture avant d'avoir un projet de loi devant nous.

Les crédits

Si les députés alliés y réfléchissent un peu, ils constateront que si le gouvernement avait présenté une motion de renvoi à un comité alors qu'une si grande part du travail de ce dernier était déterminée à l'avance, ils auraient trouvé cela inacceptable et demandé une motion accordant le plus de liberté possible au comité et lui permettant d'examiner tous les éléments pertinents.

J'espère que, à force de discuter comme nous le faisons en ce moment et de donner à l'Alliance l'occasion de prouver sa détermination à ce que la Chambre fasse front commun, nous finirons par nous entendre sur une motion visant à renvoyer la question d'un projet de loi contre le terrorisme au Comité de la justice. Je ne suis pas encore prêt à mettre l'Alliance en demeure de prouver qu'elle ne veut pas en tirer un avantage politique. Quelqu'un d'autre le fera sans doute plus tard si la situation ne change pas.

J'ai d'autres commentaires à faire, bien que je pense que nous avons clairement expliqué notre position. Nous aimerions que le comité permanent étudie cette question. Nous pensons que les Canadiens comptent sur nous pour le faire. Il se pourrait bien que nous ayons à apporter plusieurs améliorations à notre système de sécurité et à notre législation antiterroriste.

• (1140)

La ministre de la Justice a fait un certain nombre de suggestions concernant les choses que nous devons faire afin que notre régime législatif soit conforme aux conventions que nous avons déjà signées. Le comité pourrait étudier tout cela.

En passant, je trouve cela plutôt étrange, en ce qui concerne la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, que, du propre aveu de l'Alliance, ce n'est pas tant que le projet de loi qu'il propose soit nécessaire, mais surtout—et j'ai écouté ce qu'a dit le porte-parole de l'Alliance à ce sujet—une question de ressources et de mauvaise application des lois actuelles dont on ne tire pas le parti que l'on pourrait en tirer à cause du manque de ressources. Le porte-parole de l'Alliance lui-même a dit que, selon lui, c'était là le problème.

On serait tenté de lui demander qui, sur la scène politique canadienne, a réclamé les compressions radicales qui ont touché tous les ministères, y compris ceux dont il déplore maintenant la faiblesse. On serait tenté de lui poser la question, mais laissons cela de côté pour le moment et disons que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui obligerait le comité à limiter son examen au genre de lois qui seraient nécessaires plutôt que de se pencher sur les sujets ayant trait aux autres questions que l'Alliance elle-même a soulevées en ce qui concerne l'insuffisance des ressources que le gouvernement du Canada met à la disposition des organismes et des ministères qui s'occupent de ce dossier.

À première vue, la motion dont nous sommes saisis est inadéquate. Cependant, l'idée dont elle s'inspire, à savoir que le comité de la justice devrait procéder à un examen libre, franc, ouvert et concerté de cette question, est une bonne idée et nous l'appuyons. Nous espérons que l'Alliance permettra que cela se fasse en consentant au cours de la journée à la demande de consentement unanime pour retirer sa motion et proposer que la question soit renvoyée à un comité. C'est une bonne idée.

On dirait que l'Alliance essaie essentiellement de faire ce à quoi ses députés trouveraient à redire si le gouvernement le faisait, sur le plan de la procédure et sur le plan de la substance, en nous présentant une liste composite de toutes les choses dont il est sûr. L'Alliance n'aime pas cela quand le gouvernement le fait. L'Alliance n'aime pas cela quand le gouvernement nous propose une liste composite de choses que les autres partis ont priés d'accepter sous peine de mal paraître, ou du moins l'espère-t-il. Si l'Alliance veut être logique, elle

ne peut s'attendre à pouvoir critiquer le gouvernement quand il le fait et à échapper aux critiques quand elle le fait elle-même.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte certes le porte-parole de l'Alliance, que je vois à la Chambre, à songer qu'il serait sage d'accepter la suggestion émanant de tous les autres partis, à savoir que le comité reçoive pour mandat d'examiner cette question et que la Chambre, grâce au consentement de l'Alliance, puisse agir de façon unie.

Par conséquent, monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire retirer la motion dont la Chambre est saisie et pour proposer: Que la Chambre donne mandat au Comité permanent de la justice et des droits de la personne d'étudier l'idée d'un projet de loi contre le terrorisme et de faire rapport à la Chambre au plus tard le 12 février 2002.

• (1145)

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le député de Winnipeg—Transcona propose la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Le consentement est refusé. Nous reprenons le débat. Le député de Winnipeg—Transcona partagera-t-il son temps de parole avec son collègue de Burnaby—Douglas, qui se lève, ou avec tout autre député du Nouveau Parti démocratique?

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je ne partageais pas mon temps de parole et j'ai terminé mes observations.

Le vice-président: Nous allons donc passer à la période des questions et observations avec le député d'Elk Island.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de répondre à certaines des questions des députés concernant la motion. Ils ont demandé à ce qu'elle soit renvoyée devant un comité et, à mon avis, la motion et l'amendement prévoient cette mesure. Ils n'ont qu'à voter en faveur de l'amendement qui propose de remplacer l'expression «de déposer un projet» par l'expression «de renvoyer au Comité permanent de la justice et des droits de la personne au plus tard le 1^{er} novembre 2001, un avant-projet» de loi contre le terrorisme. En d'autres mots, notre libellé précise que la motion devrait être renvoyée assez rapidement au comité. C'est manifeste compte tenu du fait que nous savons maintenant que cette question revêt une urgence considérable.

Il semble y avoir des appréhensions de la part de députés qui s'opposent à la motion ou qui semblent indiquer qu'ils voteront probablement contre notre motion et les six points qu'elle comprend. À mon avis, ils cherchent à contourner le problème au lieu de l'aborder directement et souhaitent laisser au comité libéral le soin d'élaborer une mesure législative.

Les crédits

Nous avons inséré expressément six points abordant chacun des activités terroristes. Nous ne parlons pas de personnes agréables. Nous parlons de terroristes. Nous parlons du genre de personnes prêtes à se livrer aux actes qui ont été perpétrés la semaine dernière aux États-Unis. Nous soutenons qu'il est temps de réagir de façon non équivoque avec ces gens. Notre motion précise très clairement que nous voulons que le gouvernement établisse un projet de loi n'omettant pas les points précis concernant la façon de lutter contre le terrorisme.

Mon intervention tient davantage de l'observation que de la question. J'aimerais certes que le député précise pourquoi des députés laissent entendre qu'ils ne peuvent appuyer la motion. Elle donne au gouvernement une orientation claire concernant le genre de mesures législatives qu'il devrait établir. Le comité a toujours la possibilité de la modifier et la Chambre possède toujours le pouvoir de la modifier à l'étape du rapport et de faire ce qu'il est censé faire.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, le député accuse les membres du gouvernement et, implicitement je suppose moi-même ainsi que ceux qui ne sont pas d'accord avec lui, de ne pas vouloir traiter directement des questions énumérées dans la motion de l'Alliance. Ce n'est pas vrai, nous voulons examiner ces questions, mais nous voulons que ce soit le comité qui le fasse sans être tenu par le libellé d'une motion. C'est ça la question.

Le député dit que ces questions seront seulement examinées par un comité libéral. J'espère que non. Le député ne fait pas très confiance aux députés de l'Alliance qui sont membres du Comité de la justice et à leur capacité de faire valoir leurs arguments qu'ils peuvent juger bon d'invoquer devant le comité.

Nous savons que le comité est composé en majeure partie de membres du gouvernement. Le chef du parti du député lui-même a dit qu'il espérait que les membres du comité et les députés à la Chambre pourraient délibérer ensemble de cette question et y réfléchir afin d'arriver à une solution qui permettrait de régler ce problème.

S'agissant de cette question, je ne crois pas que le député devrait préjuger du fonds des décisions que pourrait prendre le comité ou de la qualité du processus dans lequel il pourrait s'engager.

• (1150)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, dans la même veine, je comprends fort bien les préoccupations exprimées par le député d'Elk Island. Sauf tout le respect que je lui dois, il est arrivé trop souvent dans le passé que le gouvernement amorce des études. Selon le libellé de la motion de substitution proposée, si on peut l'appeler ainsi, c'est exactement ce qu'on ferait, c'est-à-dire étudier la question d'une loi anti-terroriste. Je le répète, trop souvent dans le passé, même avec l'imposition d'un délai, les études ont eu une signification différente pour des députés, des partis et des observateurs donnés.

Je suis d'accord pour dire que la motion, dans son libellé actuel et même dans son libellé modifié, est peut-être trop restrictive. À cet égard, je m'inquiète certainement de l'énoncé de certains points de la motion, et j'y reviendrai plus tard. Cependant, je crains aussi que si nous acceptons cette motion modifiée, la porte ne soit laissée grande ouverte.

Je me demande si le député de Winnipeg—Transcona pourrait intervenir là-dessus.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je me demande si, en parlant de la motion de substitution, le député veut dire la motion portant renvoi de la question au comité.

Ce n'est tout à fait ouvert en ce sens qu'il y a une date pour la production du rapport et non pas simplement le renvoi de la question au comité, lequel décide alors s'il l'étudiera. Ce sera difficile pour le comité parce que le temps presse en ce qui concerne le projet de loi C-15 et l'adoption des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet, la pornographie juvénile, l'invasion de domicile et le désarmement de policiers. Ce sont toutes des questions urgentes figurant au programme du comité de la justice cet automne, et cela se conçoit. Les membres du comité de la justice ont du pain sur la planche.

Je ne sais pas si je dois désigner le député de Pictou—Antigonish—Guysborough comme étant le collègue du député, et je ne veux pas porter préjudice à d'autres arguments qui pourraient être soulevés demain. Disons que je l'appellerai voisin géographique. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough et d'autres membres du comité de la justice aussi bien que les députés libéraux membres du comité laisseront cette affaire devenir une étude de plus. S'ils le font, ils devront faire face au jugement de la population canadienne.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue des propos qu'il a tenus sur cette motion et je profite de l'occasion pour soulever de graves préoccupations de fond au sujet de la proposition que l'Alliance canadienne formule dans sa motion d'aujourd'hui.

Ce parti estime que nous devrions adopter une loi dont le principe serait semblable à celui de la loi britannique de 2000 sur le terrorisme. Certaines dispositions de cette loi draconienne suscitent de graves inquiétudes, car il y a des risques d'abus.

Donald Anderson, député travailliste très en vue et respecté, président du Comité des affaires étrangères, a dit que cette loi tendait à rétablir le droit divin des monarques. Il a signalé que cette loi aurait pour effet de nier le droit des citoyens britanniques ou de ceux qui ont fui des régimes tyranniques de critiquer ces régimes. C'est une loi singulière. Qu'il s'agisse de Kurdes qui dénoncent la répression en Turquie ou ailleurs, de personnes qui se sont opposées à l'apartheid en Afrique du Sud ou aux atrocités du gouvernement indonésien au Timor oriental, les dispositions de la loi que l'Alliance canadienne préconise avec tant d'enthousiasme permettraient de les emprisonner. Il y a donc ici de graves préoccupations de fond.

Je rappelle au Président qu'un député allianciste de Calgary a qualifié Nelson Mandela de terroriste. On pourrait invoquer les dispositions de cette loi pour expulser Nelson Mandela ou toute autre personne qui lutte pour la libération de son peuple, les droits de la personne ou la liberté, quitte à ce qu'ils trouvent la mort dans un autre pays.

C'est là une attaque contre les réfugiés, contre les droits de la personne. Cette loi ne saurait certes guider le Parlement dans sa recherche de mesures pour lutter contre les très graves problèmes de terrorisme que mon collègue a décrits.

Les crédits

•(1155)

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, mon collègue de Burnaby—Douglas ne m'a pas vraiment posé une question, mais a plutôt fait une ou deux observations. Il a exprimé des inquiétudes que je partage.

Ici encore, la motion qui nous est présentée porte sur l'adoption de principe d'une mesure législative au Royaume-Uni qui suscite énormément d'inquiétude et que le comité n'a même pas la possibilité d'examiner. Certains éléments de cette mesure sont certainement valables mais d'autres suscitent des inquiétudes de toute évidence bien réelles.

Un des éléments qui nous inquiète dans ce débat, non seulement sur cette question, mais aussi sur le projet de loi C-16 entre autres, est de déterminer ce qu'est un terroriste. Nous savons que certaines personnes ont été considérées comme des terroristes par leurs gouvernements nationaux alors que la communauté internationale ne les percevait pas ainsi.

Dans l'ensemble de notre démarche, il est impératif de souligner la nécessité d'une définition du terrorisme excluant des gens comme Nelson Mandela et d'autres qui luttent de façon légitime contre le racisme et l'oppression. Cette nécessité ne se dégage vraiment pas du discours et de l'analyse de nos collègues alliés.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais offrir mon appui à mon collègue de Winnipeg—Transcona qui, en passant, est un député qui connaît bien le travail des comités et les travaux de la Chambre et qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine. Je crois donc que nous devons accorder une certaine attention à ses remarques et à la suggestion qu'il a faite aujourd'hui.

Est-ce que cela veut dire que j'ai pris une décision quant à la façon dont je voterai à la fin de la journée? Non, je n'ai rien décidé encore parce que je veux laisser la chance à la Chambre de se prononcer et à mes collègues de débattre de la motion et peut-être même d'apporter des modifications qui la rendraient acceptable pour le gouvernement.

Je crois que la suggestion du député de Winnipeg—Transcona pourrait avoir l'aval des députés ministériels. Nous sommes prêts à respecter l'objectif visé par l'opposition. Si j'ai bien compris ce qu'ils nous ont laissé savoir aujourd'hui, ils veulent soumettre la question au comité.

Nos collègues de tous les côtés de la Chambre devraient être d'accord pour dire que cet objectif a été atteint par suite de l'amendement proposé. Nous soumettrons la question à un comité. Nous discutons ici en profondeur de la possibilité d'adopter une mesure législative pour lutter contre le terrorisme. Nous pourrions aussi, comme la ministre l'a suggéré, modifier certaines lois relevant de certains ministères, ce qui nous permettrait d'en arriver au point où l'Alliance canadienne veut en arriver. Nous cherchons tout simplement à faire preuve de bon sens. Soyons logiques. Soumettons la question à nos collègues qui siègent au comité et demandons-leur de se pencher sur la question.

Voici ma question à l'intention du député de Winnipeg—Transcona, compte tenu du second examen objectif qui a été fait et de l'objectif fixé par l'opposition qui serait atteint si l'on soumettait la question à un comité. J'aimerais lui demander s'il serait prêt à présenter de nouveau son amendement en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, j'ai peut-être l'occasion de le faire. Je remercie le député pour sa suggestion.

Encore une fois, pour faire bonne mesure, je prie la présidence de demander le consentement unanime pour que la motion dont la

Chambre est maintenant saisie soit retirée et ensuite pour me permettre de proposer une motion afin que la Chambre charge le Comité permanent de la justice et des droits de la personne d'examiner la question concernant la loi antiterrorisme et de faire rapport à la Chambre au plus tard le 12 février 2002.

•(1200)

Le vice-président: La Chambre donne-t-elle le consentement unanime au député de Winnipeg—Transcona pour qu'il propose la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je suis généralement d'accord avec mon collègue du Comité de la justice, le député de Winnipeg—Transcona. Je le qualifie de collègue sans la moindre hésitation.

Je partage mon temps de parole avec mon voisin, le député de Prince George—Peace River.

Il est peut-être approprié pour moi de commencer par la question des priorités. Qu'il me suffise de dire qu'en ce matin fatal du 11 septembre, les priorités de nombreuses personnes ont changé. Les priorités des gens changent inévitablement au moment d'un mariage, d'une naissance ou d'un nouvel emploi et je pense qu'elles changent aussi quand il se produit une catastrophe.

Bien sûr, ce débat met l'accent sur la manière dont évoluent les politiques et les priorités du Canada en matière d'immigration. Il est question de la sécurité intérieure et de la façon dont le gouvernement alloue des ressources à ceux qui sont chargés de garantir la sécurité intérieure et aux responsables des communautés de la police et de la défense nationale qui jouent un rôle très important dans notre société. Comment respectent-ils ces priorités? Il serait fort utile de recentrer le débat sur cette question.

Si je puis me permettre quelques commentaires au sujet de la formulation de la motion de l'opposition, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'elle fasse l'objet du débat et à ce qu'elle serve en quelque sorte de mandat au Comité de la justice qui sera chargé de l'examen. Je me sentirais plus à l'aise toutefois s'il était précisé quelque part que le Comité de la justice se penchera sur ces questions, mais qu'il ne s'y limitera pas exclusivement.

Selon l'interprétation que j'en fais, la motion peut se lire ainsi. Nous ne souhaitons tout de même pas empêcher de quelque manière que ce soit le Comité de la justice d'examiner des lois en vigueur ailleurs ou des moyens que pourraient utiliser d'autres pays en vue de l'application de leurs mesures législatives sur la sécurité intérieure et de leur politique d'immigration. J'estime que nous devons prendre en compte ce contexte plus vaste, de manière à examiner la question de la façon la plus sensée et la plus raisonnable qui soit.

Les crédits

En leur nom personnel ou au nom d'une collectivité, plusieurs députés ont exprimé hier l'horreur que leur ont inspiré les attentats du 11 septembre. Tandis que les secouristes s'acharment à fouiller les décombres de ciment et de verre afin d'aider ceux et celles dont les vies ont été anéanties, nous avons le devoir de fouiller les gravats politiques et les discours qui ont accompagné cette tragédie. Nous devons chercher une véritable motivation et fixer avec la précision du laser notre attention sur la question, de manière à tirer certaines conclusions et à trouver un sens à tout cela, parce que c'est ce que les Canadiens veulent à tout prix. Ils se demandent comment donner du sens à ces actes horribles et passer à l'étape suivante, c'est-à-dire traduire les responsables devant la justice, mais peut-être aussi, voire plus important encore, ils se demandent comment prévenir d'autres attentats terroristes.

Nous avons eu des discussions sur la façon d'appliquer différemment les mesures de sécurité dans les aéroports et les mesures de sécurité aérienne. L'occasion que nous offre la motion de l'opposition est qu'un comité se penche d'abord sur le principe de la Terrorism Act du Royaume-Uni. Cette motion fait ensuite ressortir certaines mesures législatives que nous devrions examiner, par exemple la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada. Puisque nous disposons en quelque sorte de cette information, nous sommes déjà à mi-chemin.

Devrions-nous interdire toute forme de participation à des activités terroristes au Canada? À première vue, oui, mais nous devons approfondir notre réflexion. Qu'est-ce que le terrorisme? Qu'est-ce qu'une forme légitime de protestation? À quel moment des protestations se transforment-elles insidieusement en activisme qui frise la violence ou la désobéissance civile et qui entraîne des activités mettant en danger la vie et la sécurité d'une population?

• (1205)

Il existe d'autres éléments, comme l'interdiction de se livrer à des activités de financement du terrorisme. Nous savons que ces activités existent actuellement au Canada. L'autre endroit est saisi d'un projet de loi qui, espérons-le, traitera de la question, bien que quiconque a jeté un coup d'oeil au projet de loi sait qu'il ne suffit pas. Il dit simplement que ceux qui se livrent à ces activités n'auront pas droit au statut d'organisme de bienfaisance. Compte tenu de la récente tragédie, laisser entendre que le fait de se livrer à de telles activités n'entraînerait que cette conséquence est vraiment insultant.

Nous devons aller de l'avant. Avec la ratification de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme, le Canada n'a plus qu'à honorer ses obligations, à savoir, tenir parole. Nous avons des détails sur cette convention, qui a été signée et adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 9 décembre 1999.

Il faut maintenant mettre en oeuvre certains éléments de la convention dont le Canada a participé à la rédaction. Nous devons donner du poids à cette convention internationale. Nous devons être prêts à collaborer pleinement avec nos partenaires des autres pays. Nous devons être prêts à dégager les ressources nécessaires pour appliquer cette convention dans notre pays.

Nous devons certes créer des dispositions précises à l'égard des criminels qui se livrent au terrorisme. Nous devons définir le terrorisme. Nous devons créer cette définition et lui donner du poids en énonçant clairement que les actes terroristes entraîneront des conséquences, un châtement.

On doit certainement réexaminer les éléments de notre politique d'immigration concernant l'extradition. Il fut un temps au début des années 1990 où l'on envisageait de créer un énorme ministère de la

sécurité interne qui s'occuperait à la fois des questions d'immigration et de sécurité interne. Fait intéressant, à ce moment-là, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, avait poussé les hauts cris. Il avait essentiellement laissé entendre que la création d'un tel ministère ferait naître un certain sentiment anti-immigration dans le pays.

Le premier ministre a dit en 1993 que ce serait un geste cynique et manipulateur si le gouvernement conservateur du jour s'engageait dans cette voie. Il a ajouté que ce serait impensable pour un futur gouvernement libéral de continuer d'associer l'immigration à la sécurité publique.

Nous en sommes au point où nous devons aborder cette question. Nous devons songer à réexaminer notre politique d'immigration parce que l'immigration est très étroitement liée à cet élément de terrorisme, à ces actes de violence qui peuvent être perpétrés par des gens qui viennent d'autres parties de ce grand village planétaire dans lequel nous vivons, des gens qui traversent nos frontières internationales et qui posent des gestes aux conséquences horribles ici même ou près de chez nous, aux États-Unis.

On doit réfléchir et discuter longuement de toutes ces questions. Il faut les examiner dans les moindres détails parce que les conséquences sont claires, et elles sont graves. Nous savons maintenant ce qui peut arriver. Il suffit de se rappeler les événements de la semaine dernière pour comprendre les conséquences absolument dévastatrices de notre inaction et de notre défaut d'agir rapidement.

La plupart des intervenants ont aussi parlé de l'attribution de ressources supplémentaires au SCRS, à la GRC et à nos organismes de défense nationale. On ne peut nier que c'est là un objectif légitime. L'idée est simple, avouons-le, mais elle constitue peut-être une admission de la part des dirigeants de ces organismes. On réclame à cors et à cris de nouveaux outils, de meilleures ressources pour accomplir le travail qu'on est censé faire.

Si on prend au sérieux cette obligation, les choses peuvent bouger rapidement. On a vu aux États-Unis la réaction immédiate du Congrès, qui a alloué une somme de 20 milliards de dollars, sous réserve d'un examen approfondi de la répartition de ces ressources.

• (1210)

Le gouvernement pourrait réagir de la même façon et débloquer des fonds. À court terme, nous pourrions apporter un peu de soulagement et de réconfort aux secteurs qui en ont clairement besoin.

Le besoin et l'occasion de présenter un projet de loi apportant les modifications nécessaires à notre système d'immigration, contrôleur de l'accès à notre pays, existent bel et bien. En cette période de crise, la majorité des Canadiens s'attendent à ce que nous adoptions des mesures intelligentes, sensées et résolues. Il nous faut prendre cette obligation très au sérieux. Le Comité de la justice et la Chambre devront y employer leurs énergies maintenant et pendant encore un bon moment.

Les crédits

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député vient de demander si cela exclurait l'étude par le comité d'autres motions possibles. Il est clair que cela n'exclut pas pareille étude. Le projet de loi s'inspirerait des nombreux éléments suggérés dans la motion, mais il ne se limiterait pas à cela. Je voulais faire cette observation. À mon avis, nul ne devrait céder à la tentation de rejeter cette motion parce qu'il a peut-être d'autres idées qu'il voudrait voir incluses dans le projet de loi.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Sud-Est d'avoir fait cette observation. Le Comité de la justice, vu sa composition, sa façon d'envisager la question et la façon dont nous envisageons tous la question, s'appuiera sur des paramètres les plus vastes possibles. C'est un excellent point de départ. Il y a des éléments qui déplaisent grandement à certains, mais c'est là une occasion où nous devons faire fi des intérêts sectaires. J'espère et je crois que nous souhaitons tous que ce ne sera pas une tentative pour diviser les députés, mais bien une occasion pour les réunir tous dans la poursuite d'un objectif commun.

Je suis impatient que nous nous mettions à la tâche, que nous relevions nos manches et que nous propositions non seulement des mesures législatives, mais aussi des idées et des engagements qui seront menés à bien. Les paroles ne suffiront certainement pas, elles sonneront faux et seront interprétées de manière cynique d'un océan à l'autre si nous n'apportons pas une réponse significative à très court terme.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de notre coalition de ses paroles sages et de son excellent discours.

Pourrait-il parler de certains détails et répercussions pratiques qui pourraient être prévus non seulement dans un projet de loi, mais aussi des initiatives que le gouvernement pourrait vouloir prendre immédiatement, compte tenu de l'esprit de coopération que l'on a constaté à la Chambre lors du débat d'hier, c'est-à-dire des mesures concrètes que nous pouvons prendre pour amorcer cette guerre au terrorisme?

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, ce qui pourrait arriver à plus ou moins brève échéance, notamment, compte tenu du fait que nous avons un excédent budgétaire, c'est qu'on redonne des effectifs et des fonds à des organismes comme le SCRS et la Défense nationale. Il faut établir un plan en ce qui concerne les réservistes et le recrutement de militaires.

J'estime que nous pourrions nettement concentrer notre attention sur la sécurité aéroportuaire, notamment. Nous savons que par suite de la privatisation de nombreux aéroports, par exemple, il est peut-être nécessaire de prévoir des lignes directrices plus strictes pour l'embauche d'agents de sécurité. Comme le savent tous les députés, on a rapporté hier quelque chose d'alarmant. Au cours d'exercices factices, on a demandé à des gens de passer de faux explosifs à la barbe des services de sécurité aéroportuaires. Je suis persuadé que cela a suscité une angoisse incroyable au Canada, compte tenu de la possibilité que survienne une catastrophe.

Ce sont là des solutions à court terme que nous pourrions envisager dès maintenant. Nous devrions envisager toutes les options et solutions à court et à long terme. Selon l'information disponible sur les organisations terroristes qui fonctionnent au Canada et un rapport du SCRS, le gouvernement a été informé.

Selon un journal, une porte-parole du SCRS, Chantale Lapalme, a fait savoir que cet organisme cible aujourd'hui au Canada 350 terroristes possibles et 50 organisations. Elle déclare à juste titre ceci:

Le rôle du SCRS est d'informer le gouvernement. Nous informons le gouvernement et c'est à lui qu'il revient de prendre des mesures.

Je suis certes d'accord avec elle. Je voudrais que le gouvernement prenne maintenant les mesures qui s'imposent. Nous, de notre coalition, et d'autres députés de l'opposition sommes disposés à collaborer avec le gouvernement au comité et à la Chambre pour juguler cette crise. S'abstenir serait mettre en péril notre vie à tous et celle de nos concitoyens.

● (1215)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, malgré le sujet abordé, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole au sujet de la motion présentée par l'Alliance canadienne.

Tout d'abord, je crois que les Canadiens, individuellement et collectivement, essaient actuellement de composer avec les retombées de ce terrible attentat terroriste qui, de toute évidence, visait nos libertés fondamentales, notre mode de vie et notre société telle que nous la connaissons.

En tant que député, voici les propos que j'entends et que tous les députés entendent également, j'en suis certain, de nos électeurs et des Canadiens en général: Que devons-nous faire? Comment devrions-nous orienter notre action? Quelle en sera l'étendue? En quoi notre vie changera-t-elle? Nous savons tous que notre vie ne sera plus jamais la même après les événements de mardi dernier, il y a tout juste une semaine. Qu'est-ce que cela signifiera pour nous?

Au cours d'une intervention hier, j'ai brièvement parlé de la crainte très réelle d'une guerre. Partout au pays, il est question de la guerre. J'ai parlé d'une conversation téléphonique que j'avais eue avec mon jeune fils qui était revenu dans ma circonscription de Fort St. John, dans le nord de la Colombie-Britannique. Il m'a demandé comment je percevais la situation et ce que cette menace de guerre signifiait pour le Canada, pour les Canadiens et en particulier pour les jeunes qui pourraient être appelés à combattre si jamais la guerre était déclarée. Nous devons en être conscients. Les gens sont très inquiets.

En tant que parlementaires, nous avons le devoir, et le gouvernement a le devoir, de faire preuve de leadership à cet égard. C'est ce qui ressort des commentaires que nous font les résidents de nos circonscriptions.

Chose certaine, j'appuie personnellement, et la coalition que j'ai le plaisir de représenter appuie également avec vigueur la position du gouvernement selon laquelle nous devons faire front commun avec les Américains, parce que ces attaques nous visaient tous. Elles visaient le monde libre. Nous devons nous montrer déterminés et faire connaître nos engagements. Nous sommes d'accord là-dessus.

Nous devons également être conscients des craintes que cette situation suscite et y répondre concrètement. J'ai reçu par courrier électronique un message d'une enseignante de Fort Nelson, aux limites de ma circonscription rurale, près du Yukon. Voici ce que cette enseignante, Val Keeler, m'écrivait:

M. Hill,

En ma qualité d'éducatrice, il est de mon devoir de vous apprendre que beaucoup d'étudiants me font part de leurs réflexions et de leurs angoisses au sujet des conséquences que pourraient entraîner les attaques terroristes de mardi dernier.

Plusieurs milliers de victimes innocentes ont péri avec la destruction du World Trade Center mardi dernier. Depuis, les événements se sont précipités et ce drame injustifié semble servir de feu vert à la guerre et à une haine aveugle.

Les crédits

Cette dame poursuit en faisant état des préoccupations exprimées par les élèves du Northern Lights College, à Fort Nelson. Je pense bien que tous les députés reçoivent aujourd'hui des messages et des communications semblables. Nous devons nous occuper de ce problème.

Bien que je n'aie pas l'intention de nier la colère, la tristesse et le soutien exprimés devant ce qui arrive à nos voisins du Sud, il est de toute évidence nécessaire d'en faire beaucoup plus. Le monde libre doit se donner une stratégie de lutte dans cette première guerre qui nous imposée en ce début de XXI^e siècle. Ce n'est pas quelque chose que nous avons voulu.

Hier, malgré une motion au libellé vague présentée par le gouvernement, les Canadiens espéraient tout de même que la Chambre et les parlementaires qu'ils y ont envoyés débattraient sérieusement de l'affreux attentat perpétré contre les États-Unis, des dangers que cet acte pose pour le Canada et des dispositions que nous sommes prêts à mettre en place pour protéger la nation et le mode de vie canadiens.

Ils s'attendaient à juste titre à un débat éclairé sur ce qui avait été fait et ce qu'il était possible de faire pour éviter que de telles atrocités ne se produisent dans nos villes. En lieu et place, malheureusement, les Canadiens ont obtenu précisément ce que le président Bush réclame, soit le retour à la normalité d'avant les attaques. Je le répète, en dépit de l'éloquence de beaucoup de députés, et je ne mets nullement en question leur sincérité, les idées de fond qui auraient pu reconforter les Canadiens manquaient à l'appel chez les ministériels.

• (1220)

Dans ces moments sombres que traverse la démocratie, notre gouvernement doit rassurer les Canadiens et leur dire qu'il ne s'inquiète pas uniquement de leur bien-être, mais est également disposé à agir. J'ajoute même qu'il faut d'abord et avant tout que le premier ministre fasse preuve de leadership véritable.

Le gouvernement aurait pu présenter à la Chambre une position d'unité si le premier ministre avait considéré l'attaque contre les États-Unis suffisamment importante pour rappeler la Chambre ou s'il avait au moins convoqué une réunion d'urgence du Cabinet. Si cet acte de guerre d'une ignoble barbarie ne justifie pas une telle réunion, je ne sais pas ce qui pourrait le faire.

Dans une véritable manifestation de leadership, le premier ministre britannique, Tony Blair, a fait les deux. Les citoyens du Royaume-Uni savaient que leur gouvernement était au poste et avait pris au sérieux l'attaque contre la démocratie.

Ce n'est qu'aujourd'hui que notre gouvernement a tenu sa première réunion de Cabinet, exactement sept jours après l'attaque, soit six jours plus tard qu'il n'aurait dû.

Il n'est pas difficile de s'imaginer de quoi il a été question ce matin, mais en ce qui me concerne, j'espère que le débat autour de la table ministérielle a été plus éclairé que celui que nous avons eu hier à la Chambre. J'aurais souhaité que le gouvernement présente un plan d'action visant à renforcer la sécurité et la sûreté à l'intérieur de nos frontières. J'aurais également désiré que les ministres de la Justice, de la Défense, des Transports et de l'immigration ainsi que le solliciteur général soient suffisamment préparés pour exiger des ressources additionnelles. Les députés des deux côtés de la Chambre ont souligné la nécessité de travailler plus efficacement.

À titre de député de la Coalition PC/RD, je crains notamment que les avertissements et les recommandations du SCRS, notre agence de sécurité nationale, soient soit passées sous silence au Cabinet ou pire encore non considérées par les membres du Cabinet. Le SCRS a fait

une mise en garde claire lorsqu'il a déclaré «Comme tout autre pays démocratique développé, le Canada est essentiellement vulnérable aux actes de terrorisme» et «Le Canada est un endroit attirant pour les terroristes et ce, pour plusieurs raisons.» Ce ne sont pas mes mots. Ce sont des extraits du rapport du SCRS.

Dans son rapport au solliciteur général, le SCRS a ajouté: «Bon nombre des groupes terroristes dans le monde ont des représentants au Canada qui mènent diverses activités à l'appui du terrorisme, dont les suivantes», et on en dresse la liste: assurer un soutien logistique comme l'achat d'armes et de matériel devant être expédiés à l'étranger; tenter d'établir une base de soutien opérationnel au Canada; recueillir des fonds; utiliser le Canada comme base d'où organiser des activités terroristes et recueillir des fonds au moyen d'activités illégales.

Je pourrais continuer sur ma lancée, mais voici où je veux en venir. Le SCRS s'acquitte de son mandat et pourtant, rien n'indique que le gouvernement prend au sérieux les menaces qu'il identifie. Je ne veux certes pas préconiser une réaction excessive, mais il serait tout de même bon de réagir.

Le SCRS a besoin de ressources adéquates et d'un mandat efficace pour élargir le travail qu'il a déjà entrepris. Le fait est que nous sommes confrontés à une nouvelle race de terroriste qui, tout le monde ici en convient, n'a pas d'objet et fait fi de ce que nous considérons auparavant comme des frontières conventionnelles. Ils connaissent la haute technologie et ils sont déterminés. Nous devons donc nous assurer que nos services de renseignements sont capables de leur livrer bataille sur leur propre terrain. Le SCRS doit aussi pouvoir surveiller les terroristes à la source et non seulement à l'intérieur de nos frontières. Le mandat du SCRS doit être modifié pour permettre la cueillette de renseignements à l'échelle internationale, y compris le recours à des agents étrangers au besoin.

La motion dont la Chambre est saisie ce matin consolidera énormément le rôle du SCRS et améliorera la protection de notre mode de vie. Au Canada, il devrait être illégal d'appartenir à une organisation terroriste. Il devrait être illégal de former des terroristes à l'intérieur de nos frontières. Il devrait être illégal de tenir des activités de financement d'organisations terroristes. Retirer tout simplement leur statut caritatif aux organisations terroristes est une réaction extrêmement faible face à une telle menace.

J'ai des réserves quant au cinquième élément de la motion qui propose l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes. Bon nombre de collègues des divers partis ont aussi soulevé ce point. La formulation de cette proposition est floue et laisse place à l'interprétation quant à celui qui présentera l'accusation ou qui déterminera ce qui constitue un acte terroriste. Il y a certains pays où le Canada et les États-Unis appuient des factions dissidentes qui luttent contre des gouvernements oppresseurs et corrompus. De toute évidence, cette lutte contre l'oppression et la corruption serait considérée comme terroriste par les pouvoirs dirigeants de ces pays. Je ne voudrais pas que le Canada soit forcé de renvoyer vers ces pays des alliés qui y seront menacés de mort ou de torture pour leurs actions.

J'aimerais mieux que cette proposition soit retirée de la motion et que le Canada se concentre sur le moyen d'empêcher des terroristes connus et identifiés par le SCRS d'entrer au pays au lieu de dépenser des millions de dollars pour les rechercher une fois qu'ils se trouvent à l'intérieur de nos frontières.

Les crédits

• (1225)

La semaine qui vient de se terminer a été difficile pour tous les Canadiens. Étant donné nos liens étroits avec nos voisins américains, notre gouvernement doit assurer aux Canadiens qu'il prendra des mesures et engagera des ressources pour lutter contre ce nouveau mal.

Le temps est venu pour le gouvernement d'annoncer ses intentions et d'exercer le leadership que les Canadiens méritent.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu des observations du député, car il se trompe sur bien des choses qu'il a dites au sujet des mesures qui ont été prises ou non immédiatement après la tragédie aux États-Unis.

Le premier ministre était au téléphone avec ses ministres, où qu'ils se soient trouvés, un peu comme le président Bush, dont les membres de l'administration étaient un peu partout. Notre ministre des Transports a agi immédiatement. Je ne vais pas réciter la longue liste des choses que les Canadiens, leur gouvernement et les députés ont faites cette semaine-là. Là n'est pas ce qui importe.

Ce qui importe, c'est que, hier, dès notre retour, nous avons tenu un débat d'urgence. Aujourd'hui, nous respectons et honorons la motion d'opposition qui porte sur ce problème de manière très précise et concrète.

J'ai dit ce matin que j'appuyais l'idée du très honorable chef de la Coalition Parti progressiste conservateur/Caucus de la représentation démocratique selon laquelle tous les parlementaires devraient participer au débat. Cependant, les attaques faciles lancées contre notre parti ne sont pas une façon de nous rassembler tous.

Le député ne sera peut-être pas d'accord, mais il me semble que, en ce moment, nous pourrions imiter l'exemple de nos voisins et travailler tous ensemble. C'est ce que les Canadiens souhaitent.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je respecte profondément l'opinion de mon honorable collègue, mais, en l'occurrence, je ne crois vraiment pas que je me livrais à de la polémique.

J'exprimais certaines préoccupations très sincères aux députés des deux côtés de la Chambre à propos de ce que pouvait bien être le plan du gouvernement car nous ne l'avons pas vu.

Il a beau dire que nous avons tenu hier un débat d'urgence, mais la rentrée parlementaire d'hier ne constituait guère une situation d'urgence. Cela faisait des mois que la rentrée était prévue pour cette date. On reconnaît bien là l'attitude du gouvernement, qui invoque ce débat pour dire qu'il a fait quelque chose, qu'il a saisi de la question la Chambre des communes.

Le débat d'hier s'imposait et j'en ai appuyé la tenue dans l'esprit d'affliction qui nous animait. Tous les députés ont eu jusqu'à minuit hier soir l'occasion d'exprimer le chagrin, la douleur et l'anxiété qu'éprouvent leurs électeurs. C'est notre tâche. Cependant, nous avons aussi pour tâche de dénoncer l'absence de plan d'action de la part du gouvernement. S'il en a un, il ne l'a certainement pas communiqué, ni pendant la période des questions ni pendant le débat.

Comme je l'ai fait remarquer dans mon intervention, les Canadiens attendent à tout le moins du gouvernement qu'il explique ce qu'il veut dire par toutes ces paroles de guerre, car nous ne recevons toujours pas de réponses.

À la suite de la réunion du Cabinet aujourd'hui, j'ai bon espoir d'en obtenir car les députés de l'arrière-ban du côté libéral aussi bien que les députés d'opposition devraient poser la même question au

Cabinet, au gouvernement et au premier ministre. Qu'est-ce que cela veut dire pour le Canada et pour les Canadiens?

• (1230)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à signaler qu'il incombe au député d'être bien informé. Malheureusement, il a montré dans ses observations qu'il était mal informé. Il se doit de vérifier les faits. Malheureusement, ce qu'il dit est incorrect.

J'espérais que le débat d'aujourd'hui, et surtout celui d'hier, ne se transformerait pas en ce qu'il devient: une confrontation entre l'opposition et le gouvernement. Pourquoi ne pas essayer de collaborer ici ou par l'entremise de nos leaders parlementaires pour trouver une solution afin que cette question soit renvoyée au comité?

M. Jay Hill: Monsieur le Président, le problème réside peut-être en partie dans le fait que les ministériels ont peur. Ils craignent que l'opposition ne pose la question difficile de savoir où se trouve le plan d'action pour faire face à cette question. C'est là le problème.

Si les députés lisent le hansard lorsqu'il sera publié et vérifient ce que j'ai dit durant mes observations, ils s'apercevront que je ne faisais que me faire l'écho des préoccupations exprimées par des millions de Canadiens au sujet de l'inertie du gouvernement. Je suis en faveur du renvoi de cette question à un comité.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a déclaré plus tôt aujourd'hui que le Cabinet avait eu sa première réunion sur la question aujourd'hui. C'est inexact.

Le président suppléant (M. Bélair): L'intervention du député est bien notée. C'est un endroit où il y a un débat important et sérieux. Faisons en sorte qu'il soit le plus factuel possible.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est le coeur lourd que j'interviens aujourd'hui au nom des gens de Surrey—Centre au sujet des actes terroristes tragiques et calculés qui ont été perpétrés aux États-Unis. Je veux moi aussi dire à quel point j'ai été choqué par ces événements et offrir mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches et des êtres chers. Mon coeur, mes pensées, ma sympathie et mes prières vont aux familles et aux amis des victimes de ces actes lâches et horribles. Je tiens à dire dans les termes les plus clairs possible que je condamne les terroristes et ceux qui les appuient.

Aujourd'hui, la motion de l'Alliance canadienne demande au gouvernement de déposer un projet de loi contre le terrorisme calqué sur le principe de la Terrorism Act de 2000 du Royaume-Uni et prévoyant la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada, une interdiction totale des activités du financement exercées à l'appui du terrorisme et la ratification immédiate de la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme notamment.

En cette période de crise profonde, nous, dans notre village planétaire, devrions unir nos efforts pour montrer notre solidarité contre les actes de violence et de haine. On constate beaucoup de détermination dans le monde entier. J'invite les gens de toutes les religions et de toutes les origines à collaborer pour mettre un terme aux actes terroristes qui n'ont pas leur place dans notre société civilisée.

Les crédits

Nous avons une chose en commun dans le monde: nous sommes tous humains. Toutefois, nous devrions également prendre conscience que les gens qui ont perpétré cet acte effroyable sont des criminels. L'esprit humain est pour un instant désarçonné, mais il se rétablira dès que les coupables seront mis sous arrêt.

La haine, c'est comme un monstre qui s'empare de notre esprit et de notre corps pour faire du tort à autrui. L'idée de mourir pour sa foi a été déformée par les méchants. Oussama ben Laden, le principal suspect, ne semble pas être un vrai musulman, car il ne se comporte pas comme un musulman. Toutefois, des mosquées ont été attaquées. La population américaine n'était pas coupable des actes de Timothy McVeigh en Oklahoma. Celui-ci n'était pas musulman non plus. Cette affaire n'a rien à voir avec la religion et n'en faisons pas une affaire religieuse.

Les mesures de représailles contre une religion ou une croyance religieuse ne conviennent pas. C'est la haine qui est notre véritable ennemi. Des sikhs canadiens et américains innocents ont été attaqués simplement parce qu'ils portaient un turban, qu'ils avaient une barbe et qu'ils ressemblaient aux images de ben Laden à la télévision. D'autres ont été agressés parce qu'ils semblaient venir du Moyen-Orient.

La haine réside dans le cœur des hommes. Ce n'est pas une affaire de nation ou de religion. Par conséquent, il faut aller au-delà de l'apparence des gens et sonder leur âme.

Au fil des jours, nous pleurerons les morts, mais nous trouverons aussi des moyens pour que personne ne souffre jamais plus de tels actes horribles. Les récents actes violents nous renforceront et nous donneront la détermination voulue pour protéger la démocratie et la liberté. Nous, habitants du village planétaire, devons modifier nos attitudes et nos politiques et repenser la façon dont les gouvernements gouvernent.

Tout en prévenant immédiatement les activités terroristes, nous devons trouver une solution permanente et à long terme à ce problème. N'oublions pas qu'on ne naît pas terroriste, mais qu'on le devient.

● (1235)

Des politiques étrangères plus justes et équitables auraient permis de prévenir et même de résoudre depuis longtemps de nombreux conflits. Nous serrons les coudes avec nos voisins américains et les pays alliés, mais il faut nous rappeler que des pays d'Asie centrale voisins de l'Afghanistan, qui est la première cible, demeurent fragiles sur les plans politique, social et économique. Trois des pays de la région sont des puissances nucléaires déclarées et d'autres sont des puissances nucléaires non déclarées.

Les pays de cette région sont frappés par de nombreux conflits ethniques et religieux. Leur appui à une action militaire pourrait être limité et superficiel. Les facteurs religieux ou ethniques pourraient engendrer une polarisation ou même des guerres civiles. Des conflits sanglants ont déjà eu lieu et de nombreux différends frontaliers persistent. C'est pourquoi il faudrait examiner ou même appliquer, de concert avec une intervention militaire, d'autres solutions comme la diplomatie, le renseignement, des mesures économiques, la coopération et la compréhension entre les pays.

Chez nous, nous devons veiller à ce que le Canada ne devienne pas la cible du terrorisme ni un tremplin que les terroristes pourraient utiliser contre d'autres pays. Plus que jamais auparavant, nous devons oeuvrer en faveur de la paix, pratiquer une diplomatie préventive, rétablir l'espoir et réduire le risque plutôt que de l'accroître.

Il faudra, pour cela, améliorer les politiques du Canada en matière d'immigration, de justice, de défense, de renseignement, de sécurité ainsi que ses politiques étrangères et doter les organismes compétents des ressources suffisantes pour leur permettre de faire efficacement leur travail. Nous devons éviter d'avoir une crise avant que nos dirigeants n'agissent.

Mon parti a souvent réclamé, seul, qu'on mette fin aux politiques qui permettent à des organisations terroristes de recueillir des fonds et de réclamer le statut d'organismes de bienfaisance au Canada. Certains de ces groupes terroristes ont peut-être trouvé leurs cibles à partir de notre pays. La corruption dans les pays étrangers persiste. Le gouvernement doit renoncer à sa mentalité de dissimulation et prendre les mesures qui s'imposent.

Le Canada doit avoir une politique d'immigration efficace. Les groupes criminels et les terroristes ne doivent pas pouvoir prendre notre pays comme un refuge facile d'accès. Ils ne doivent pas devoir utiliser la Charte des droits comme un levier, ce qui mine la qualité de la citoyenneté que les immigrants travaillent si fort à obtenir.

Le gouvernement doit commencer par prendre plus au sérieux les conseils de ses propres organismes de renseignement, et agir ensuite. Nos services de renseignement et nos forces armées, qui ne sont plus que l'ombre de ce qu'ils étaient, ne sont pas en mesure de tenir les engagements de notre pays envers nos voisins du Sud éprouvés. Un rapport annuel du SCRS indique que les compressions budgétaires nuisent beaucoup à la capacité de cet organisme de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Je remets ici en question les priorités du gouvernement.

Le moment est venu d'unir nos forces pour lutter contre l'ennemi commun, au lieu de gaspiller un temps précieux à nos querelles. Le moment est venu d'agir.

C'est pourquoi j'appuie la motion et demande au gouvernement d'agir énergiquement de toutes les façons possibles contre le terrorisme. Le gouvernement doit nous aider à rechercher des solutions au problème du terrorisme. L'heure est à l'action. Ce faible gouvernement libéral sans vision doit agir immédiatement.

● (1240)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis gré au député d'avoir attiré l'attention des Canadiens sur les mesures réactionnaires que nous pouvons prendre envers les communautés musulmane, arabe et islamique au Canada. C'est une honte.

Nous avons appris par les journaux ce matin qu'un adolescent de 15 ans s'était fait brutalement agressé simplement parce qu'il est qui il est et à cause de son apparence. C'est une chose à laquelle tous les parlementaires devraient fermement s'opposer.

Étant donné le principe et la teneur de la motion dont la Chambre est saisie, le député serait-il d'accord pour que l'on demande aux parlementaires leur consentement unanime afin de traiter cette question de façon neutre et de montrer aux Canadiens que nous travaillons en équipe et que nous ne faisons pas de politique partisane?

Le député accepterait-il la recommandation des quatre autres partis à la Chambre des communes de retirer la motion et d'en présenter une autre disant que la question du terrorisme devrait être renvoyé au comité pour étude immédiate. Le député et les autres membres du Comité de la justice font un excellent travail à cet égard. C'est au sein du comité que devrait avoir lieu cette discussion. Cette question devrait être renvoyée au comité dans les meilleurs délais.

Les crédits

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. En ce qui touche le premier point qu'il a soulevé, je crois qu'il est très important de ne pas se fier uniquement aux apparences. Nous devrions penser aux personnes qui vivent au Canada et qui ont contribué à notre prospérité ainsi qu'à la consolidation de notre filet de sécurité sociale et à notre composition multiculturelle. Nous devrions les considérer comme des Canadiens et reconnaître leurs contributions, plutôt que de les attaquer en raison de leur apparence. Cela est très mal.

Dans son deuxième point, le député a mentionné que la motion le préoccupait. C'est une très bonne motion parce qu'elle demande au gouvernement de prendre des mesures sans tarder. Au Canada, nous avons besoin de mesures législatives qui prévoient la participation de divers services. Le gouvernement travaille en collaboration avec bon nombre d'autres services au niveau international.

Il ne s'agit pas d'un petit problème qui ne touche qu'une partie de la population de la planète. Tous les êtres humains sont visés. L'économie de même que notre mode de vie et bien d'autres choses encore sont en cause. C'est le gouvernement qui doit faire observer la loi. Il doit donc apporter des corrections logiques et ingénieuses pour être en mesure de le faire.

Nous sommes ici pour promulguer des lois. C'est dans ce but que des millions de Canadiens nous ont élus. En déposant notre motion, nous demandons au gouvernement d'adopter des mesures législatives pour lutter contre le terrorisme, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps d'ailleurs. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir, mais le gouvernement ne tient pas à trouver de remède pour ce genre de problème.

La motion demande non seulement la ratification de la convention, mais également la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada. C'est là un point très positif. Si nous ne savons pas qui sont ceux qui opèrent au Canada, comment pouvons-nous mettre un frein à leurs activités?

La motion demande aussi une interdiction totale des activités de financement. Le financement est un élément très important des activités terroristes. Lorsque les organisations terroristes recueillent des fonds au Canada, elles ne paient pas d'impôt. Autrement dit, alors que les Canadiens doivent verser des impôts au gouvernement, ce dernier accorde aux organisations terroristes un statut d'organisme de bienfaisance non assujéti à l'impôt. L'argent des contribuables sert à financer des activités terroristes, ce qui signifie donc que l'État finance le terrorisme. Cela ne devrait pas être le cas.

Il y a beaucoup à faire, y compris ratifier le traité. J'exhorte les députés de tous les partis à faire preuve de collaboration plutôt que d'adopter une attitude de confrontation. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion.

• (1245)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat. Au nom des électeurs de Selkirk—Interlake, j'offre nos sympathies aux proches des victimes aux États-Unis.

Le député pourrait-il nous dire si cette question est partisane ou non? Admettre que le terrorisme est un problème de taille et qu'il faut s'y attaquer n'est pas une question tendancieuse. Tous les députés le reconnaîtront. Cependant, trouver des solutions au problème et décider des mesures à prendre ne peut être fait au cours d'un débat non partisan.

Le député ne convient-il pas qu'il faut un débat partisan au Parlement pour vraiment venir à bout de cette question, y trouver des solutions et dresser un plan d'action?

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses excellentes observations. La question fait l'unanimité non seulement à la Chambre, mais dans d'autres parlements du monde.

Nous devons traduire nos sentiments en mesures. Pour cela, il faut éliminer l'esprit de parti au pays et au Parlement. C'est pourquoi la motion parrainée par l'Alliance canadienne est sans couleur politique. J'exhorte tous les députés à penser au problème plutôt qu'à la politique.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le coeur lourd au moment d'intervenir sur cette question suscitée par ce qui est l'une des pires tragédies de l'histoire moderne. Ce sera sûrement la question la plus grave qu'auront à débattre au cours de leur carrière les députés de la présente législature.

Les événements survenus il y a une semaine aujourd'hui ont frappé tous les Canadiens de diverses façons, que ce soit personnellement ou émotivement. Mon frère était au World Trade Center la veille de l'attentat. Il devait rester à l'hôtel d'en face, qui a été détruit. Cela me rappelle le rôle du destin et du hasard de cette violence féroce qui a laissé au moins 5 000 familles dans un deuil dont elles ne se remettront jamais complètement.

Devant ces événements, nous parlons parfois avec désinvolture de la nécessité d'être solidaires des États-Unis, car il s'agit de notre ami et de notre partenaire commercial. Cela est vrai dans les deux cas, et ce sont deux excellentes raisons de les appuyer.

Cependant, nous avons un motif plus noble d'être solidaires des États-Unis. Bien souvent, nous, Canadiens, cherchons à renforcer notre identité en jetant un oeil critique sur les imperfections de notre voisin, les États-Unis. Ce qui est regrettable, c'est que nous avons même entendu des échos de ce mécontentement de longue date tout au long de la semaine dernière au Canada et tout au long de la journée d'hier au Parlement.

Quoi qu'il en soit, c'est le moment, comme nul autre auparavant, pour les Canadiens de mettre de côté leur mesquinerie et de proclamer haut et fort la noblesse de l'expérience américaine de démocratie et de liberté, valeurs que nous partageons.

Le World Trade Center était peut-être le plus grand symbole de la liberté économique et de la libre entreprise dans le monde. Il dominait la Statue de la liberté, une attraction qui accueille des millions de visiteurs en quête des bienfaits que procure cette liberté que nous chérissons tous.

Le Pentagone est le grand symbole de la détermination des Américains à défendre leur démocratie, y compris la nôtre. Il se dresse non loin du Lincoln Memorial, lui-même situé en face du Capitole, ce temple de la démocratie américaine qui était une autre cible des terroristes. Le Lincoln Memorial est un témoin puissant de la détermination des Américains, des efforts infatigables qu'ils déploieront pour préserver la démocratie et le gouvernement par et pour la population.

Ce n'est pas par inadvertance que les forces de destruction ont ciblé ces symboles, car c'est la liberté et la démocratie qu'elles craignent et cherchent à détruire. Ce sont ces valeurs que nous sommes actuellement appelés à défendre.

Les crédits

Comme l'écrivait récemment Andrew Coyne dans le *National Post*:

Les hommes qui ont détruit le World Trade Center ne sont pas motivés que par la haine d'Israël, ou même des États-Unis; ils haïssent la civilisation occidentale, sous toutes ses formes et avec toutes ses valeurs. La seule façon dont nous pourrions échapper à leur colère serait d'abandonner ces valeurs, de nous engager dans d'autres actes lâches d'apaisement, jusqu'à ce que nous ne ressentions plus que du dégoût de nous-mêmes.

J'ai été dérangé par un commentaire qui a été répété au moins une-demi douzaine de fois à la Chambre, hier. Des députés de différentes formations politiques ont dit que la guerre dans laquelle nous sommes engagés malgré nous n'a rien d'un conflit entre le bien et le mal. Ils ont dit qu'il n'y avait aucune valeur morale absolue claire et que nous ne saurions par conséquent appliquer une morale normative en réduisant le conflit à une lutte entre les forces du bien et du mal.

Des députés ont dit et redit que nous devons nous attaquer aux causes profondes du mal, laissant entendre qu'il s'agissait de l'injustice sociale, du fossé de plus en plus grand entre les riches et les pauvres et de la distribution inégale de la puissance entre les institutions internationales. C'est ridicule.

• (1250)

Permettez-moi de citer un passage du discours que mon chef a prononcé hier:

Nous devons nous attaquer aux causes profondes du mal, mais ce serait une grave erreur de prétendre que les terroristes sont la cause première du terrorisme. La haine qui pousse les terroristes à massacrer des innocents est irrationnelle et n'est pas négociable.

Les demi-mesures n'ont pas leur place face à des actes de barbarie... L'heure n'est pas à l'ambiguïté morale, mais à la clarté morale.

Ceux qui voudraient que nous nous attaquions aux causes profondes du mal se seraient-ils levés dans cet endroit il y a l'automne 1939 après que la Pologne eut été attaquée? Nous auraient-ils invités à contempler les causes profondes de l'agression allemande et de l'antisémitisme nazi, l'humiliation de l'Allemagne lors de la ratification du Traité de Versailles ou la crise économique dans la République de Weimar, nous auraient-ils invités à nous attaquer aux causes profondes, l'injustice sociale et l'injustice économique, de la terreur nazie? Non, ce n'est pas ce que nos prédécesseurs ont fait dans cet endroit. Ils ont appelé le diable par son nom et ils ont mis la nation et toutes ses ressources à contribution en vue de l'éliminer, ce qui a d'ailleurs coûté un lourd tribut aux Canadiens en labeur, en argent et en sang.

Je crois que c'est l'état d'esprit que nous devons adopter à ce moment-ci. Nous pouvons avoir nos organisations internationales et nos dialogues nord-sud. Nous pouvons nous pencher sur la nécessité d'améliorer le niveau de vie dans d'autres parties du monde, mais ce n'est pas là l'enjeu. L'attaque de la semaine dernière ne venait pas d'une voix nébuleuse quelconque dénonçant l'injustice dans le tiers monde. Elle venait de tueurs méchants et malveillants motivés par la haine, dont beaucoup n'avaient jamais connu le genre de pauvreté sous-entendue dans cette allusion aux causes profondes. La plupart d'entre eux vivaient bien dans certains des pays les plus riches, dans un monde financé par un multimillionnaire. Ce n'est pas ici une question économique. Ce n'est pas non plus une question politique au sens où nous l'entendons habituellement. C'est une attaque directe contre tout ce que représente le monde occidental.

Si nous ne partons pas de ce premier principe, toute politique que nous pourrions adopter en réaction à ces événements sera inadéquate. C'est ce qui m'inquiète et, malheureusement, c'est ce qui se dégage de la faiblesse de la réponse des dirigeants de notre pays jusqu'à maintenant. J'espère que cela changera.

Il n'y a pas de remède facile à cela. Le fait de mettre en relief la nature objective, du point de vue moral, de cette lutte entre le bien et le mal ne veut pas dire que nous appuyons des solutions simplistes à ce problème incroyablement complexe. Au contraire, la guerre contre le terrorisme, et c'est une guerre, nécessitera que nous luttons sur plusieurs fronts, y compris sur le front législatif. Nous devons faire ce que nous pouvons au Parlement pour voir à ce que la sécurité des Canadiens et la souveraineté canadienne demeurent la responsabilité principale du gouvernement fédéral. C'est ce que nous demandons entre autres dans notre motion aujourd'hui et c'est pour cette raison que je l'appuie. J'espère que les députés des autres partis feront de même.

Nous pouvons changer nos lois, mais cela n'arrêtera évidemment pas les terroristes cachés dans quelque 30 pays où ils exercent leurs activités et dans plusieurs autres pays qui appuient activement et abritent ces gens. Je veux parler brièvement de ce problème. D'après ce que j'ai entendu dans le débat d'hier, tout ce que nous avons à faire, c'est entreprendre une opération secrète limitée et très ciblée pour mettre hors d'état de nuire certains des terroristes et des semeurs de haine les plus dangereux. J'ai entendu qu'il n'était pas nécessaire que ce soit un vaste conflit, que ce soit un conflit armé de type conventionnel ni que ce soit un conflit entre États.

Le ministre de la Défense a indiqué que ce n'est pas un conflit entre États. Je suis tout à fait en désaccord avec ce point de vue et j'estime que de fonder notre action là-dessus serait de la folie.

Comme le président des États-Unis l'a déclaré il y a une semaine, il ne fera aucune distinction entre les terroristes et les États qui les abritent ou les soutiennent. J'épouse ce point de vue parce que les États qui rendent possibles ces actes de terrorisme sont tout aussi coupables. Le monde libre doit diriger sa fureur non seulement contre les terroristes, mais aussi contre ces États, et cela signifie qu'il y aura un conflit militaire.

• (1255)

Cela signifie également que le Canada, un pays libre et l'une des nations les plus prospères et les plus choyées au monde, a l'obligation morale profonde d'accomplir son devoir, de faire sa part comme il l'a faite auparavant. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de faire cela maintenant. Nos dépenses militaires n'atteignent pas 50 p. 100 de la moyenne celles des autres pays membres de l'OTAN. Nous sommes le pays ayant le deuxième plus faible budget militaire parmi tous les pays membres de l'OTAN. Ainsi, lorsque nos alliés nous demandent d'apporter notre contribution, nous ne sommes pas en mesure de le faire.

En terminant, je vous enjoins tous, et le gouvernement en particulier, d'entreprendre une révision complète de l'ordre de priorité des responsabilités du gouvernement fédéral. Le protection de notre souveraineté et le maintien de la paix et de l'ordre constituent nos principales responsabilités. Nous devons songer sérieusement à changer nos priorités afin que nous puissions faire notre part et remplir nos obligations morales dans ce combat contre les forces du mal.

M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.): Monsieur le Président, je partage le sentiment d'urgence qu'éprouve le député en ces temps on ne peut plus difficiles causés par les événements de la semaine dernière. Je suis cependant préoccupé par le fait que le député a appuyé la totalité de son intervention et de ses idées quant à la façon la plus appropriée de régler le problème sur une motion de portée très restreinte et pourtant au libellé boiteux.

Les crédits

Le député peut peut-être expliquer à la Chambre comment il perçoit la loi contre le terrorisme en vigueur au Royaume-Uni et nous dire si, selon lui, elle implique la suppression de la règle de droit. La détermination des terroristes dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations aujourd'hui, et l'État d'Israël est un bon exemple de pays où des accusations ont été portées contre des personnes considérées comme des terroristes, cette détermination, dis-je, compromettrait certainement nos relations avec ces pays.

Je comprends l'engagement du député et sa passion, mais pas le raisonnement sous-jacent à la motion dont il nous a saisis aujourd'hui.

Il y a 19 ans hier, avaient lieu les massacres de Sabra et de Shatila. Le député a sans doute d'autres exemples qu'il voudrait citer, puisqu'ils concernent le terrorisme, mais il a parlé de la Seconde Guerre mondiale. Je suis curieux de connaître quelle avait été la réponse du Parlement à l'époque de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons affaire à un mal moderne qui exige temps, patience et modération. Le député fera-t-il preuve de modération en modifiant cette résolution en fonction de ce que les autres partis de ce côté-ci de la Chambre recommandent depuis ce matin?

• (1300)

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier la motion. Celle-ci renferme des énoncés de politique raisonnables tirés des lois de plusieurs autres entités démocratiques, qui fourniront un point de référence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, lequel tiendrait compte par la suite de préoccupations telles que celles exprimées par mon collègue, ainsi que d'autres solutions possibles.

Nous n'avons pas présenté cette motion comme une panacée, mais comme le point de départ série de mesures législatives concrètes. Au lieu de tenir des discours nébuleux sur les causes profondes du terrorisme, au moins quelqu'un a exposé des idées précises sur le sujet. Laissons les membres du Comité de la justice en juger.

On ne cesse de vanter les vertus de la patience. Oui, nous devons agir de manière rationnelle, en laissant de côté les émotions. Nous devons prendre des mesures mûrement réfléchies qui ne laissent aucune place à l'improvisation, mais ils ne faut pas se leurrer sur l'urgence de la situation.

Dans un article paru la semaine dernière, George Will écrivait que les attentats de New York et de Washington étaient une ouverture mineure au crescendo de violence que nos ennemis nous préparaient. Selon ce même journaliste, lorsque les terroristes disposeront d'armes nucléaires, ils s'en serviront, et le monde occidental doit avoir des politiques permettant de prévenir une telle situation.

Je suis tout à fait d'accord avec cela. C'est la prochaine étape pour ces marchands de violence. Imaginons l'impensable: l'usage d'armes de destruction de masse. Devant une telle menace, le monde occidental ne peut pas attendre, tergiverser et différer toute action, comme on a l'habitude de le faire au Canada. Le temps presse. Nous ignorons jusqu'où ces personnes malicieuses en sont rendues dans leurs démarches pour mettre la main sur des armes de destruction de masse. Qu'ils soient à des semaines, des mois ou des années de parvenir à leurs fins, mais nous devons agir de toute urgence.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, j'aurais quelques commentaires à faire et des questions à poser au collègue qui vient de prononcer un bon discours.

Dans son exposé, il disait que c'était une situation complexe. Mais les députés de l'Alliance tentent de trouver des solutions simples à une situation très complexe.

Lorsqu'on dit en anglais qu'on veut s'inspirer d'un texte «similar in principle to the United Kingdom's Terrorism Act, 2000», j'aimerais lui demander si dans cette loi du Royaume-Uni, on retrouve la partie sur l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes de terrorisme. À notre connaissance, la réponse est non.

J'aimerais donc lui demander s'ils calquent leur motion sur un projet de loi et s'ils s'en inspirent ou si on trafique des mots d'une loi d'un autre pays

[Traduction]

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, la motion n'est pas une mesure législative. Comme toute motion, elle n'est qu'une déclaration générale d'intention du Parlement en principe. Elle ne reprend pas une loi d'un autre gouvernement. Elle comprend des idées que prévoit la loi britannique de même que d'autres lois de lutte contre le terrorisme.

Quant à extraditer les membres reconnus d'organisations terroristes, le Royaume-Uni le fait sûrement. Voici ce que dit un des principaux avocats spécialistes en immigration du Canada, Sergio Karas, comme le rapportait la semaine dernière le *National Post*: «Nous sommes la risée du monde entier à cause de notre taux incroyable d'acceptation des demandes de statut de réfugié.» Il dit aussi qu'il serait incroyablement important que nous expulsions les gens qui violent la loi et qui sont associés à des organisations de cette nature.

• (1305)

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps mis à ma disposition avec la députée de St. Paul's.

C'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole aujourd'hui et je sais que ma tristesse est partagée par mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre. Il ne fait aucun doute que cette tragédie a choqué tous les Canadiens de façon absolument incroyable. Encore maintenant, je ne crois pas saisir vraiment ce qui s'est passé et toutes les conséquences qui s'ensuivront. Le monde a changé mardi dernier et il ne sera plus jamais le même pour aucun d'entre nous ici.

Des électeurs de Guelph—Wellington m'ont téléphoné pour me communiquer leurs nombreux sentiments, mais surtout pour me dire qu'ils voulaient faire quelque chose. C'était un appel aux armes pour eux. Ils voulaient donner du sang et mon bureau a contribué à coordonner la collecte. Ils voulaient donner de l'argent, beaucoup d'argent, à la Croix-Rouge. De nombreuses entreprises voulaient donner de l'argent. La Banque TD, The Co-operators, tout un tas de gens ont téléphoné à mon bureau pour participer à des campagnes de collecte de fonds. Sleeman s'est engagé à en mener une, John Sleeman contribuant une somme égale au montant recueilli. Et ainsi de suite. Mes électeurs voulaient faire quelque chose. Ils voulaient aider d'une façon ou d'une autre.

Du personnel infirmier, des médecins, des travailleurs paramédicaux et des citoyens ordinaires ont téléphoné et ont demandé que l'on transmette leur nom au ministère des Affaires étrangères. Au besoin, ils étaient prêts à se rendre en auto ou par avion, à faire le nécessaire pour se rendre à New York et faire tout travail qu'on leur confierait. C'est l'esprit humanitaire qui ressort de tout cela et qui est bien vivant dans ma collectivité et dans de nombreuses autres localités partout au Canada. Voilà ce que signifie le fait d'être Canadien. Voilà qui nous sommes. Nous ne devrions pas oublier qui nous sommes.

Les crédits

Aujourd'hui, nous amorçons une étape à la suite de cette tragédie, une étape qui consiste notamment à prévenir les attaques futures. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui traite de prévention. Il faut absolument discuter de cela et étudier cette question, et nous devons, à titre de parlementaires, trouver de meilleures solutions.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas une tâche simple. C'est complexe. Il s'agit d'un monde nouveau pour nous tous, un monde qui évolue si rapidement et de manière si spectaculaire que nous avons de la difficulté à soutenir le rythme. Il est difficile de savoir quelle direction nous devrions prendre. À titre d'élus, nous devons agir comme des chefs de file et, comme le premier ministre du Canada l'a dit hier, nous devons épauler nos voisins. Nous en avons le devoir.

Il s'agit bien de terrorisme. C'est un mal tellement monstrueux que personne ne peut en mesurer la profondeur ni les limites qu'il peut atteindre dans les collectivités de n'importe quel pays du monde. Le hasard a voulu que cela arrive aux États-Unis, mais cela aurait pu se produire n'importe où. Qu'on ne se méprenne pas. Si cela n'arrive pas aux États-Unis, cela va-t-il se produire au Canada? En Finlande? En Chine? Où?

• (1310)

Il faut un deuxième volet à cette affaire et ce sera la réplique. Encore une fois, la question est très complexe. Nous en sommes donc à la question des prochaines attaques et de la réplique.

Le premier ministre a dit hier: «Cette attaque ne visait pas seulement les États-Unis», les tueurs ont porté un coup «aux valeurs et aux convictions des peuples libres et civilisés de la terre entière». Il a ensuite ajouté: «Le monde a subi une attaque. Le monde doit riposter.»

Nous faisons partie de ce monde. Nous devons riposter. On a attaqué nos libertés, notre possibilité de vivre en paix avec les gens de toutes races, nationalités et religions. On a attaqué notre liberté de parole, d'expression, de rassemblement avec des gens de même opinion que nous et même notre liberté de nous réunir ici aujourd'hui, alors que ces libertés sont inscrites dans la Constitution canadienne.

La seule chose qu'il ne faut pas faire est de gouverner par la peur. Nous devons examiner la situation et agir, mais nous devons procéder comme le Cabinet et le premier ministre l'on fait, c'est-à-dire travailler en collaboration avec les États-Unis et bien d'autres pays pour passer à la prochaine étape et songer à notre riposte. Nous le ferons.

Permettez-moi de dire que je me réjouis de l'expérience que nous avons ici. Il y a au sein du gouvernement des gens qui siègent ici depuis très longtemps et qui ont été témoins de bien des choses. Cela nous sera d'un grand secours dans ce nouvel épisode horrible que nous vivons. Qu'on ne se méprenne pas, les auteurs de ces actes doivent être traduits devant les tribunaux. Ils doivent l'être, car s'ils ne le sont pas, qu'arrivera-t-il le mois prochain? Qu'arrivera-t-il l'an prochain? Existe-t-il une garantie? Il n'y en a aucune. Il n'y a pas de garantie dans un sens ou l'autre. Je reçois des appels des électeurs de ma circonscription. Ils ont peur. Ils ne savent pas vers quoi nous dirigeons. Ils ne comprennent pas. Entrons-nous en guerre? Y aura-t-il des pertes de vie? Cela veut-il dire que des Canadiens devront aller à la guerre, quelqu'un qu'ils connaissent, un fils ou une fille? Qu'est-ce que cela signifie?

Je n'ai pas toutes ces réponses aujourd'hui, mais je dirai que, à mon avis, à la lumière des appels que j'ai reçus d'électeurs de ma circonscription, ceux-ci savent au fond de leur coeur que, même s'il existe une grande diversité d'opinions, il doit y avoir une riposte. Elle

doit être mesurée et être faite de manière réfléchie, mais il faut prendre des mesures et faire de la prévention.

Je crois qu'il y a unanimité là-dessus. Hier, le premier ministre a aussi parlé en ces termes:

...une longue lutte. Une lutte sans réponses faciles. Il ne faut pas se leurrer quant à la nature de la menace qui pèse sur nous. Il ne faut pas croire que la victoire sera simple ou facile.

Il n'en sera rien. C'est l'incarnation du mal. Nous avons vu l'incarnation du mal et c'est terrible.

Le premier ministre a conclu hier en disant ceci:

S'il nous faut changer nos lois, nous le ferons. Si nous devons accroître les mesures de sécurité pour protéger les Canadiens, nous le ferons aussi. Nous allons demeurer vigilants...

Nous le ferons, monsieur le Président.

• (1315)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, bien des gens affirment qu'ils vont se rappeler de l'endroit où ils se trouvaient le 11 septembre 2001. Pour ma part, je crois que nous allons surtout nous souvenir de notre façon de vivre avant et après cette date. Les changements profonds qui auront lieu font que les Canadiens s'adressent à nous, leurs parlementaires, leurs représentants élus, pour être guidés et voir que nous prenons la question au sérieux et que nous voulons faire le nécessaire dans ce pays pour protéger la vie des citoyens. La motion que mon parti a présentée aujourd'hui vise précisément cet objectif.

Ma collègue d'en face vient de dire que nous devons faire preuve de leadership, que nous devons agir et que les citoyens nous demandent conseil. Je lui demande ce qu'il a de mal à faire passer ce message dans la résolution que nous avons présentée aujourd'hui. Qu'y a-t-il de mal à dire aux Canadiens que le gouvernement et les dirigeants du pays prennent des mesures pour améliorer la sécurité dans la vie de tous les jours? N'est-elle pas disposée à appuyer notre proposition d'aujourd'hui?

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, je suis prête à transmettre la motion au comité. Je n'ai aucune objection. Je pense que la motion s'avère quelque peu limitée mais je suis tout à fait disposée à la faire parvenir au comité.

En toute justice avec mon collègue, je dois dire qu'il n'a pas tout compris, comme l'a dit le premier ministre. Croyez-moi bien, c'est ce que pense le premier ministre. S'il faut revoir la législation, nous le ferons. S'il faut resserrer les mesures de sécurité pour protéger les Canadiens, nous le ferons. Nous allons agir.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, je réitère ce que mon honorable collègue d'en face a dit: s'il est nécessaire de revoir ou d'améliorer les mesures de sécurité, cela se fera. En s'exprimant ainsi, elle exprime une position très similaire à celle du ministre des Transports, qui a dit hier à la Chambre qu'il ne voulait pas que les gens annulent des voyages, des vols ou des vacances. Il veut que les Canadiens continuent de vivre normalement. Les voyageurs se préoccupent cependant beaucoup du contrôle de sécurité avant l'embarquement et du fait que ni les bagages ni le fret sur les vols intérieurs ne font jamais l'objet d'inspection aux rayons X. Les terroristes n'ont qu'à enregistrer leurs bagages sans se soucier du contrôle de sécurité avant l'embarquement. Ils pourraient causer le genre de dommage qu'on a déjà vu.

Les crédits

La députée n'accepterait-elle pas la recommandation qu'on a formulée à la suite malheureusement des événements tragiques du 11 septembre, laquelle consiste à demander au ministre des Transports de revoir certains aspects du contrôle de sécurité avant l'embarquement?

Pour l'information des députés, je précise que les agents de douane reçoivent une formation intensive d'une année avant d'exercer leurs fonctions. Les préposés au contrôle des passagers avant l'embarquement au Canada reçoivent 20 heures de formation avant d'être autorisés à se servir des machines aux rayons X dans les aéroports. C'est complètement inacceptable. Les aéroports voudraient maintenant que le gouvernement assume l'entière responsabilité du contrôle des passagers avant l'embarquement. Notre parti recommande que tous les articles allant à bord d'un avion, y compris le fret et les bagages, fassent l'objet d'une inspection aux rayons X avant le départ de l'avion. N'approuverait-elle pas ces recommandations?

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député soulève cette question, car nous avons eu ce matin une discussion précisément sur ce sujet au cours du caucus des députés des régions rurales à propos des conclusions du rapport du ministre des Transports. Notre comité croit qu'il est important d'examiner les mesures susceptibles d'améliorer la sécurité du public et de les mettre en oeuvre.

Nous avons de nombreux mécanismes en place. Peuvent-ils être améliorés? Oui. Y a-t-il place pour l'amélioration? Oui. Les améliorerons-nous? Oui.

• (1320)

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, au moment où nous nous penchons aujourd'hui sur les solutions législatives possibles, il est crucial que nous cherchions à examiner le contexte et aussi les définitions. Tout au long de la semaine dernière, nous étions abasourdis. Nous disions: c'est irréel, c'est un mauvais film. Nous répondions aux appels des citoyens et tentions de trouver des raisons et des solutions. Notre grand frère qui est parfois la cible de notre antipathie qui, à notre avis, nous bouscule à l'occasion ou ne tient tout simplement pas compte de notre présence, était subitement et très indéniablement membre de la famille. Nous avons soudainement vu apparaître des drapeaux américains sur les revers de veston et dans les fenêtres. Ce membre de notre famille faisait l'objet d'une attaque, tout comme c'était aussi le cas de l'univers.

Lorsque l'on nous demande si nous sommes en guerre, nous ne répondons pas immédiatement. Que signifie «être en guerre» en 2001? Lorsque j'étais petite, je me rappelle m'être assise sur les genoux de mon père et avoir senti pour la première fois des éclats de métal qui s'y étaient logés dans son cou alors qu'il faisait partie de la 30^e batterie canadienne en Hollande, au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Mon beau-père, qui a été abattu dans la Manche des années après la bataille d'Angleterre, a demandé cette semaine un exemplaire de la Charte canadienne des droits et libertés qu'il apportera à l'école où il prendra la parole à l'occasion du Jour du souvenir. Il veut expliquer les libertés fondamentales pour lesquelles il s'était battu, à l'occasion d'une guerre qui opposait un État-nation à un autre. Ce n'est plus le même genre de guerre.

Lorsqu'on lui a demandé la semaine dernière à la CBC si nous étions en guerre, Ursula Franklin, physicienne et pacifiste de renom, a répondu «je ne le crois pas.» Elle a ensuite ajouté que la paix ne correspond pas à l'absence de guerre. Elle savait certes que nous ne sommes pas en paix. Pour Ursula, la paix est la présence de la

justice. Nous sommes tous conscients du profond manque de justice. En notre qualité de Canadiens, nous sentons un besoin irrésistible de veiller à ce que les choses soient équitables. Nous voulons que justice soit rendue. Nous voulons nous sentir en sécurité, mais il faut se demander ce qu'il faudra maintenant pour que nous ayons le sentiment d'être en sécurité dans la foulée de l'attaque dont a fait l'objet l'Amérique la semaine dernière? Il y a eu un changement important et soudain de la notion de sécurité, qui se transformait auparavant de façon graduelle.

En décembre dernier, John Wright de la Bibliothèque du Parlement a rédigé un document intitulé *Conflict and Security in the Contemporary World* dans lequel il précise ce qui suit:

La sécurité humaine concerne avant tout la sécurité et la dignité de la personne. Cela témoigne de l'opinion sans cesse plus répandue selon laquelle garantir la sécurité des états ne se traduit pas nécessairement par une meilleure sécurité pour la population.

Il a parlé de la transformation du conflit:

Les nouveaux conflits ont davantage pour fondement les identités, les valeurs et les croyances que la défense territoriale ou l'agression. Ils sont souvent menés par des acteurs disposant de peu de ressources officielles ou matérielles. D'où leur intensité et la difficulté d'y mettre fin, les valeurs étant profondément ancrées, non divisibles et difficiles à négocier. En outre, l'absence d'infrastructure politique fait qu'il est souvent difficile de bâtir, maintenir et mettre en oeuvre des accords.

L'énormité des actes terroristes perpétrés le 11 septembre remet en question nos définitions. En 1987, le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique déclarait:

Le terrorisme est la menace d'un recours à des techniques criminelles violentes, conjugué à des actions politiques et psychologiques, par une faction ou un groupe clandestin ou semi-clandestin dans le but de créer un climat de peur et d'incertitude, où la cible ultime (en général un ou plusieurs gouvernements) se verront forcés au moyen de mesures d'intimidation d'accéder aux demandes des terroristes ou de leur accorder certains avantages politiques.

Samedi, Marcus Gee, dans le *Globe and Mail* a revu cette définition. Il a écrit:

Le terrorisme est une forme délibérée de lutte politique ou idéologique menée par des fanatiques ayant une disposition à la violence sans limite. Les terroristes extrémistes religieux, qu'ils soient islamistes, chrétiens ou sikhs, sont engagés dans une guerre sainte, une lutte pour le destin du monde qui justifie que soit versée n'importe quelle quantité de sang.

Il ne s'agit plus de demandes précises ou de menaces de violence à des fins particulières. Il s'agit tout simplement de haine.

Comment aurions-nous pu prévoir une telle planification et une telle précision? Nos définitions de la guerre et du terrorisme ont changé. Notre définition de la paix demeure. Justice doit être faite. Il ne s'agit pas de vengeance ou de représailles. Les interventions militaires sont démodées, on ne peut plus les considérer comme un instrument de la paix. Alors que faire?

En 1996, Wolfgang Koerner, de la Bibliothèque du Parlement, écrivait ceci dans un document intitulé *«The Democratic Deterrent to Terrorism»*:

Dans leurs efforts en vue de combattre le terrorisme, les États démocratiques sont confrontés à un regrettable paradoxe. Les qualités mêmes qui rendent les démocraties si vulnérables aux terroristes sont celles-là mêmes qui font qu'elles sont supérieures aux autres systèmes de gouvernement et donc importantes à préserver.

• (1325)

Il a ajouté:

Pour faire face au terrorisme, la nécessité de ce qui suit vient rapidement à l'esprit: un échange de renseignements; des accords juridiques bilatéraux et multilatéraux; des mesures de sécurité accrues aux points d'entrée et de sortie des pays; l'information sur le financement du terrorisme; la formation de personnel spécialisé pour les opérations de sauvetage; l'élargissement du droit international pour couvrir les actes de terrorisme.

Les crédits

Nous devons maintenant aborder ce problème de façon globale. Nous savons que nous avons besoin de plus d'argent et de ressources pour déporter les gens auxquels on a refusé la citoyenneté canadienne comme la personne qui voulait perpétrer un attentat à la bombe à l'occasion des fêtes du millénaire. Nous savons maintenant que lorsque nous passons par l'aéroport de Tel Aviv, lorsqu'on ouvre nos sacs, nous sommes soumis à une évaluation psychologique par une personne qui a été dans l'armée et qui sait faire ce genre de chose. Cette personne n'est pas un travailleur au salaire minimum qui se fie à des machines.

Que devrions-nous faire? Que devrait faire le Canada?

Dimanche, à St. Paul's, j'ai tenu deux de mes assemblées régulières de quartier. Nous avons divisé la circonscription en 17 quartiers naturels. Les deux groupes n'auraient pu être plus différents.

Les citoyens rassemblés au Bradgate Arms croyaient fermement que le Canada devait aborder les prochaines mesures à prendre de façon mesurée et réfléchie. Ils étaient tout à fait en désaccord avec le groupe d'un autre quartier qui voulait s'assurer que nous apportions un appui sans équivoque à toutes les mesures que les Américains voulaient prendre.

Je pensais à un processus décisionnel inclusif et j'espérais que les plus grands cerveaux du monde entier participeraient à l'élaboration de la stratégie.

L'intervention la plus poignante est venue de mon voisin d'en face, Rob Tyrie. Il travaillait au quarantième étage du World Trade Center. Il a survécu à l'attaque. Il sait que c'était bien réel. Il sait que ce n'était pas simplement un mauvais film. Il voulait s'assurer que nous le sachions tous et que je dirais à tous les décideurs à quel point cela était bien réel. Il veut que nous trouvions une solution pour les 100 prochaines années. Il était d'accord avec les paroles du premier ministre qui a déclaré hier: «Il nous faut agir en fonction de résultats à long terme plutôt qu'en fonction d'une satisfaction immédiate.»

Il a été extrêmement convaincant dans ses arguments voulant que les auteurs aient passé six ans à planifier cette attaque contre notre monde civilisé. S'il faut six ans pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus, il se sentira bien servi par notre gouvernement et la coalition qu'il bâtit. Nous devons prendre des mesures qui fonctionnent et non des mesures qui nous donnent temporairement satisfaction.

Il nous demande de nous assurer que nos actions ne soient pas motivées par la haine. Il nous supplie de protéger notre société multiculturelle dans laquelle nous nous sentons tous en sécurité.

Rob était à New York avec un collègue qui se prénomme Mazhar et dont le second prénom est Islam. Rob veut être sûr que son ami ne sera pas victime de représailles en raison de sa race.

Comme l'a dit le premier ministre hier, les terroristes sont gagnants quand ils exportent leur haine.

Le premier ministre a souhaité une réponse nationale au traumatisme que nous avons tous ressenti et que les gens qui, comme Rob et les 26 membres de son équipe qui se trouvaient à Manhattan, dont 4 dans la tour et 20 directement en danger, reçoivent les soins nécessaires.

Les Canadiens ont mis au point de très bons programmes pour traiter le syndrome du stress post-traumatique grâce au courage de Roméo Dallaire. Nous devons voir à ce que ces programmes soient offerts et à ce que tous les professionnels de la santé apprennent à reconnaître le syndrome et à fournir le meilleur traitement possible à toutes les victimes de traumatisme et de mauvais traitements.

Hier soir, Ursula Franklin s'est adressée à moi en tant que médecin, en tant que personne formée dans le domaine de la guérison et du bien-être. Nous devrions considérer notre situation comme une énorme blessure, une infection. Elle veut que nous contribuions à produire des anticorps appelés justice et compassion.

Nous devons stimuler ces anticorps. Nous devons nous employer à créer un corps politique résistant à l'infection. Nous devons trouver des interventions qui renforcent la résistance. Nous avons besoin d'un système immunitaire efficace dans toutes les régions de notre minuscule planète.

La haine est virulente. C'est une chose que l'on acquiert. C'est comme une infection qui s'attrape. On ne devrait pas la comparer à un cancer. Il n'y a pas de gène porteur de haine.

Nous devons nous engager à améliorer la compassion, la justice et l'éducation pour immuniser le monde contre la faiblesse collective qui permet au terrorisme de s'épanouir. Nous devons commencer par nos enfants, les enfants de l'Irlande du Nord, du Moyen-Orient, de la Bosnie.

Nous devons appuyer le bon gouvernement partout dans le monde, un gouvernement qui soit juste, transparent et qui prenne les gens au sérieux. Nous devons utiliser nos cerveaux et notre technologie pour remédier à ce manque moderne de justice. Nous ne devons pas oublier, tandis que nous sommes à la recherche d'une solution qui durera 100 ans, qu'elle doit permettre que nos fils, nos filles et nos petits enfants en voient les résultats.

Mon fils l'a très bien dit: nous ne sommes que des terriens et nous devons apprendre à partager notre rocher.

Le temps est venu pour tous les pays qui partagent les mêmes idéaux d'oeuvrer ensemble pour faire de la planète un lieu sûr pour chacun d'entre nous. Nous devons prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que règnent à l'échelle mondiale la justice et la paix véritable.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai remarqué que les députés libéraux ne parlent que des auteurs des attaques menées contre le World Trade Center et le Pentagone.

Actuellement, des terroristes qui n'ont encore rien fait contre le Canada ou les États-Unis planifient et préparent d'autres attaques. La conséquence, c'est que nous envisageons de faire la guerre à tous les terroristes. Que l'attaque ait été menée ou pas, les préparatifs sont en cours, et l'intention est bien réelle. Il me semble que c'est sur ce point qu'il faudrait se concentrer.

La députée pourrait-elle nous préciser si elle est d'accord pour dire qu'il y a beaucoup plus à faire que de simplement identifier les auteurs des attentats contre le World Trade Center et le Pentagone?

● (1330)

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je suis effectivement d'accord. Pour s'entendre sur ce qu'il y a à faire, il faut disposer de renseignements fiables sur tous ceux qui commettent ces actes et sur tous ceux qui ont ce genre d'idéaux et de buts. Il importe de pouvoir savoir qui les finance et où va l'argent.

La coopération internationale est également essentielle. Le Canada s'est engagé à coopérer sur ce plan dans des accords internationaux dont il est signataire. Si l'on se reporte à la Convention internationale sur la suppression du financement du terrorisme, aux autres textes qu'a signés le Canada, il faut que l'action soit menée à une échelle internationale. Comme l'a déclaré le premier ministre, s'il faut renforcer nos lois pour le faire, j'espère que le comité de la justice se penchera sur la question.

Les crédits

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, ma question est très précise. La députée a été informée par les ministres et par le premier ministre et elle a souvent cité le premier ministre.

Au début des années 80, la GRC a formé une organisation appelée G.S.I.U., ou Groupe spécial des interventions d'urgence. C'était une escouade à temps plein de la GRC chargée de chasser des avions et des édifices les terroristes qui transportaient des explosifs, une arme nucléaire ou toute autre chose du genre. Or, ce groupe dont la mise sur pied a coûté des millions de dollars a été dissout.

Le gouvernement dit maintenant que la lutte contre les terroristes est la responsabilité première de la GRC, les militaires assurant le soutien de celle-ci. Le Canada se retrouve donc avec aucune équipe d'intervention capable d'éliminer le terrorisme, c'est-à-dire de tuer des terroristes.

La députée veillera-t-elle à ce que ses collègues ministres se penchent sur cette question? Serions-nous en mesure de réagir si, aujourd'hui, un groupe terroriste plaçait une bombe prête à exploser dans le centre-ville d'Ottawa? Qui s'occuperait immédiatement de cette situation? Ce ne serait ni les équipes d'intervention d'urgence de la police d'Ottawa ni la GRC. J'ai fait partie de ces escouades et je sais qu'elles ne sont pas en mesure de réagir à une telle situation.

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, la réponse est double. Premièrement, selon ses tâches traditionnelles, le G.S.I.U. n'aurait jamais supposé qu'une personne était prête à mourir. La situation est maintenant très différente.

Le député de Nepean, qui propose la création d'une agence de collecte de renseignements extérieurs, présente un concept fort intéressant. Une organisation dont le mandat se limiterait à l'échelle nationale ne serait plus efficace dans le monde actuel.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Nanaïmo—Cowichan. Cela fait une semaine aujourd'hui, et comme le monde a changé!

Je suis entrée dans le bureau d'un collègue à Ottawa. C'était mon premier arrêt de la journée, et son adjoint m'a demandé si j'avais entendu parler de ce qui se passait à New York. En regardant les images à la télévision, il m'a expliqué que deux avions avaient percuté le World Trade Center. Nous avons tout de suite compris qu'il ne s'agissait pas d'une coïncidence et qu'il se passait une chose que jamais personne n'avait prévue.

À mesure que se déroulaient ces événements, le travail s'arrêtait peu à peu. Nous avons appris que les gens avaient commencé à évacuer l'édifice du Centre. D'autres qui travaillaient sur la Colline parlementaire sont rentrés chez eux, ne sachant pas très bien à quel point nous pouvions être vulnérables dans la capitale du Canada, juste au nord de ce qui se passait à New York.

Puis nous avons vu, comme dans un film, s'effondrer la seconde tour du World Trade Center. Nous avons compris que des milliers de vies innocentes venaient de s'éteindre en quelques secondes.

Lorsque j'étais beaucoup plus jeune, mon mari tondait le gazon par une longue soirée de juin. J'étais allée me coucher et le lendemain matin à mon réveil, j'ai constaté qu'il n'était pas dans le lit. Je l'ai découvert dehors, mort d'une crise cardiaque. J'ai une bonne idée du chagrin et du choc que certaines gens ont éprouvés la semaine dernière, mais ce qui est arrivé à mon mari était un cas fortuit, quelque chose qu'on peut au moins comprendre.

Ce qui est arrivé à des milliers de gens à New York, dont des Canadiens, n'avait aucune explication compréhensible. Il s'agissait simplement du massacre de personnes innocentes, motivé par la

haine et la soif de destruction. C'est quelque chose de complètement incompréhensible pour nous, pour les familles, pour les êtres chers et pour les amis de ces personnes qui ne sont plus de ce monde aujourd'hui mais qui étaient vivantes il y a une semaine à peine.

Depuis ce temps, j'ai visité l'ambassade des États-Unis à Ottawa et j'ai vu tout le devant de la clôture de métal rempli de fleurs, de cartes, d'affiches, de bougies ainsi que de messages de condoléances, de préoccupation, de sympathie et de prières. Tous ces témoignages s'adressaient aux gens touchés par la terrible tragédie survenue à New York; des Canadiens tendaient ainsi la main à leurs voisins et amis de l'autre côté de la frontière.

Comme plusieurs autres députés, j'ai reçu un grand nombre de courriels et d'appels de gens qui voulaient aider, qui demandaient ce qu'ils pouvaient faire, comment ils pouvaient trouver une logique derrière tout cela et aider à corriger cette terrible situation. Les gens cherchent désespérément un sens à cette tragédie qu'ils n'auraient jamais pu prévoir.

Les Canadiens se préoccupent également de ce qui peut arriver. Qu'est-ce que cela laisse présager pour l'avenir? Ces gens qui n'ont aucune morale et aucun sentiment humain et qui ont causé la mort de tous ces innocents s'arrêteront-ils là, ou y aura-t-il d'autres cibles et d'autres victimes?

On se préoccupe beaucoup de notre système de sécurité. Les Canadiens n'aiment pas se sentir vulnérables. Nous ne voulons pas nous sentir menacés. Nous voulons croire que les gens qui sont responsables de notre sécurité font bien leur travail et que nous pouvons avoir confiance en eux pour surveiller nos intérêts. Malheureusement, les derniers événements ne sont pas très rassurants.

• (1335)

Voici certains des faits troublants qui nous ont été rapportés récemment. Un rapport secret du SCRS compilé en mai dernier révèle que des groupes terroristes d'un peu partout au monde sont très actifs au Canada. On y trouve une liste de noms ainsi qu'une description des organisations à l'oeuvre au pays et de leurs opérations. Le rapport souligne que ces groupes recueillent des fonds pour financer leurs activités en terre canadienne.

Le rapport mentionne le ressortissant algérien qui a été arrêté en décembre 1999 après avoir essayé de passer la frontière canado-américaine dans une voiture transportant suffisamment d'explosifs pour faire sauter un gros immeuble. On souligne également que la police française et Interpol ont fourni des preuves démontrant que de l'argent en provenance du Canada est acheminé à des terroristes basés en Algérie.

Le rapport fait état d'un agent d'immigration à la retraite qui a travaillé dans le domaine de l'immigration pendant 31 ans et qui comptait parmi les 10 agents de contrôle de l'immigration d'élite au monde qui ont affirmé que nos agents d'immigration ne connaissent pas bien leur travail. Il a également prétendu que des groupes bien connus au niveau international pour leurs activités de trafic d'héroïne et pour leurs liens avec des sociétés menant des activités au Canada avaient fait parvenir en Corée du Nord, au Pakistan, en Irak et en Iran des pièces entrant dans la fabrication de missiles et servant à la guerre bactériologique. Toutefois, on a mis fin en 1997 à l'étude qui a permis de recueillir tous ces faits, et l'ordre a été donné de détruire tous les dossiers.

En février dernier, le Canada a signé la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme, mais nous n'avons pas encore adopté de mesure législative qui permettrait de mettre cette convention en vigueur.

Les crédits

D'autres circonstances troublantes ont attiré notre attention. L'émission *The House*, diffusée à la radio de la SRC samedi dernier, recevait le vice-président de l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement, qui a occupé divers postes de haut niveau à la fonction publique pendant 34 ans, dans les secteurs des relations internationales et des renseignements de sécurité. Cet invité a déclaré en ondes qu'il y a environ un an, notre gouvernement a décidé, en douce, d'exporter du matériel cryptoanalytique à des acheteurs étrangers.

Nous avons remis à des terroristes du matériel d'encodage et de protection des renseignements hautement spécialisé. Ce matériel permet de communiquer secrètement et par conséquent de réussir des opérations comme celle de la semaine dernière. Le major général a également affirmé que nous avons commis une série d'erreurs et que le Canada se fie depuis trop longtemps sur des institutions qui datent de la deuxième guerre mondiale et de la guerre froide. Il est grand temps de les revoir.

Le major général Lewis MacKenzie, qui a participé à la guerre du Golfe, a également fait une observation importante. Il a déclaré que comme le gouvernement fédéral n'avait pas suffisamment financé le secteur militaire, le pays ne pouvait offrir mieux qu'une contribution symbolique.

Les failles du système de sûreté du Canada ont été mises au jour depuis un certain temps déjà. La motion que nous présentons aujourd'hui permet à la Chambre de faire preuve du leadership dont le pays a besoin en ces moments difficiles. Elle aborde la question de la sécurité publique de façon réfléchie, pratique et efficace.

Tous ceux qui se sont adressés à la Chambre ont déclaré que les Canadiens considèrent la démocratie, la liberté, la paix, l'ordre et la bonne gouvernance comme des valeurs importantes. Or, nous prenons tous grand soin des choses qui nous tiennent à coeur parce qu'elles ont de l'importance pour nous et que nous sommes sérieux. Aujourd'hui, nous ne pouvons nous permettre de recourir à des faux-fuyants et d'hésiter; il faut passer aux actes. J'exhorte mes collègues de la Chambre à appuyer la motion qui nous a été soumise aujourd'hui.

● (1340)

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été fort ému par les observations de la députée de l'Alliance canadienne. Elle a tenu des propos très pertinents. J'ai trouvé tous les discours très intéressants, mais je dois m'exprimer moi aussi et faire valoir mon point de vue.

J'ai écouté le présent débat tout en écoutant ce qui se passait aux États-Unis. Quand ces attentats barbares ont eu lieu, ce n'était pas des républicains contre des démocrates. Ce n'était pas une question politique. Je trouve certes encourageants et émouvants certains des récits que j'ai entendus, mais je ne veux pas qu'ils soient exploités sur le plan politique.

Je m'explique. La députée a dit que rien n'avait été fait. C'est faux parce que le Canada a signé la convention internationale sur la répression du financement du terrorisme. Le projet de loi C-16 existe et nous avons le devoir de dire aux Canadiens qu'à tout le moins le projet de loi C-16 s'attaque directement à cette question.

Il est en outre très important de préciser que des fonds supplémentaires de 1,5 milliard de dollars ont été ajoutés. Je tends la main aux députés de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur et je les exhorte à ne pas politiser cette question et à se joindre à nous pour faire avancer les choses.

● (1345)

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le Président, ce n'est pas une question partisane. La sécurité des Canadiens n'est pas l'affaire des partis politiques, mais dans notre système ce n'est que le gouvernement qui peut prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour protéger les Canadiens, parce qu'il est majoritaire et qu'il détient les leviers du pouvoir et de la prise de décisions.

Comme nous avons tenté de le faire aujourd'hui avec notre motion, nous voulons contribuer en amorçant un débat, mais le gouvernement peut agir. Il est vrai que le gouvernement a signé la convention internationale sur la répression du financement du terrorisme.

Le gouvernement a certes promis d'adopter une loi pour criminaliser la collecte de fonds aux fins d'activités terroristes, mais il n'a encore présenté aucun projet de loi à cet égard. Au lieu de cela, il a proposé une mesure plus modeste au mois de mars, soit enlever le statut d'organisme de charité aux organisations qui canalisent les dons qu'ils recueillent vers des groupes terroristes.

Si le député est vraiment sérieux quand il parle de l'engagement du gouvernement à protéger les Canadiens et à lutter contre le terrorisme, je l'exhorte à mettre dans une loi ce à quoi le gouvernement s'est engagé dans cette convention.

M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. La comparaison qu'elle a faite avec son propre malheur est tout à fait éloquente. Je la félicite d'avoir eu le courage d'en parler.

La députée sait que son parti a présenté aujourd'hui une motion d'opposition qui fera l'objet d'un vote. Je vais lire les quatre premières phrases. Je sais qu'on les a déjà lues à la Chambre, mais cela se rapporte de près à ma question.

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de déposer un projet de loi contre le terrorisme calqué sur le principe de la *Terrorism Act* de 2000 du Royaume-Uni et prévoyant...

Et la liste continue. La députée a-t-elle eu l'occasion de lire le rapport remis l'an dernier par Abid Hussain, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Il s'est dit particulièrement inquiet des effets de cette disposition sur la liberté des journalistes.

Après avoir exprimé son inquiétude au sujet de la loi contre le terrorisme, il a recommandé au gouvernement britannique d'abroger toutes les dispositions non conformes aux normes et traités internationaux, plus particulièrement les lois d'urgence comme la loi sur la prévention du terrorisme, qui ont un effet paralysant sur la liberté d'opinion et d'expression. La députée est-elle disposée à appuyer ce type de loi, compte tenu de ses effets sur beaucoup d'autres victimes?

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le Président, la Grande-Bretagne est au nombre des pays qui se sont attaqués avec beaucoup de rigueur et de détermination au problème du terrorisme. Sur ce plan, elle est bien en avance sur le Canada. Elle dispose d'une loi qui est en vigueur depuis plus d'un an. Nous pouvons la considérer comme un précédent. Elle n'est pas parfaite, et c'est pourquoi, compte tenu des préoccupations de mon collègue, nous proposons une loi semblable et non identique.

Si des dispositions nous paraissent laisser à désirer, nous n'aurons qu'à ne pas les reprendre. Nous pouvons utiliser ce texte de loi comme un bon précédent pour les mesures que nous devrions et pourrions prendre chez nous.

Les crédits

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, rivés à nos téléviseurs, nous avons tous été horrifiés par les événements qui se déroulaient à Washington et à New York. Aucun d'entre nous n'oubliera l'image de cet avion heurtant le World Trade Center. Tout en essayant de comprendre ce qui s'est passé, nous conviendrons certainement que nous avons alors vu la personnification du mal même.

Je crois que nous savons tous que le monde est habité par le bien, mais aussi par le mal. Bien avant les événements de mardi dernier, le mal a germé sous la forme d'une pensée, d'une attitude ou d'une croyance dans l'esprit de ces terroristes. Ce que nous avons vu en était malheureusement le résultat logique.

On ne peut pas saisir une pensée mauvaise, pas plus qu'une attitude bienfaisante. Ce ne sont pas des objets que l'on peut tenir dans ses mains en disant que ceci est le bien et cela, le mal. Il est donc question ici, à mon avis, d'une réalité spirituelle.

Le mal est un état spirituel du coeur humain et, face à une grande tragédie nationale, il est logique de poser des questions d'ordre spirituel. Pourquoi ce mal s'est-il produit? D'où est-il venu? Comment peut-on l'éliminer?

Pendant que les Canadiens réfléchissaient à ces questions, des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées sur la Colline du Parlement vendredi dernier pour rendre hommage aux autres milliers de personnes tuées ou touchées par ces attentats terroristes. Nous avons ces questions à l'esprit à cette occasion et nous cherchions un mot d'espoir dans une situation apparemment désespérée. Cependant, il n'y avait aucun mot d'espoir pour l'ensemble des habitants du pays. En ce qui me concerne, j'ai reçu un mot d'espoir en regardant des célébrations similaires tenues à Washington et à Londres.

Je sais que nous vivons dans une société pluraliste et que, dans notre pays, nous versons tellement dans la rectitude politique que nous ne voulons pas offenser ceux qui ont d'autres croyances, mais il reste que la vaste majorité des Canadiens croient au même Dieu. Nous pouvons appeler cette force supérieure Dieu, Jéhovah ou Allah, mais il s'agit du même Dieu qu'adorent les juifs, les chrétiens et les musulmans.

Alors, pourquoi, dans cette situation tragique, les dirigeants de notre pays, soit la gouverneure générale et le premier ministre du Canada, n'ont-ils même pas imploré cette force supérieure pour qu'elle offre l'aide, le réconfort et l'espoir que nous ne pouvions pas trouver en nous? Que notre pays ait perdu la foi et verse dans la rectitude politique au point de refuser ne serait-ce que de prononcer publiquement le nom de Dieu m'attriste énormément.

Un passage des Écritures Saintes que reconnaissent autant les juifs que les chrétiens et les musulmans dit: «Béni soit le pays dont Dieu est le Seigneur.» Nous devons nous demander si nous, dans ce pays qu'est le Canada, pouvons vraiment être bénis si nos dirigeants refusent ne serait-ce que de reconnaître et d'implorer Dieu, même en périodes de grave crise nationale. Quand apprendrons-nous que nous ne sommes pas seuls dans l'univers et que le Dieu qui nous a créés désire encore intervenir dans notre vie?

Je voudrais saisir l'occasion pour offrir mes condoléances et mes prières aux victimes, aux secouristes et à tous ceux d'entre nous qui ont été fortement touchés par ces actes téméraires remplis de tyrannie et de haine. J'ai entendu un grand nombre de mes électeurs de Nanaimo—Cowichan exprimer leur peine, leur indignation, leur appui et leur solidarité envers nos amis américains. Comme d'autres Canadiens de tous les coins du pays, ils ont fait la queue pour donner

du sang, ont fait des dons en argent et ont cherché des moyens d'apporter leur soutien.

Beaucoup de gens ont dit que les événements de la semaine dernière étaient surréalistes ou les ont comparés à une scène tirée d'un film, mais nous savons que nous ne pouvons pas revenir en arrière, car notre monde a changé irrévocablement. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons être solidaires, surtout de nos amis et alliés, les Américains, mais aussi de toutes les démocraties libres du monde.

Cette agression meurtrière n'était pas qu'une attaque contre le World Trade Center ou le peuple américain; c'était une attaque contre le coeur même de la démocratie mondiale. Pour panser les blessures du passé, nous devons pleurer nos pertes, mais nous devons également tirer des leçons du passé et apporter les changements qui s'imposent pour faire en sorte que cette tragédie et ses conséquences ne se répètent plus à l'avenir.

● (1350)

Le terrorisme est hideux. Nous, les Canadiens, avons eu beaucoup de chance d'avoir échappé à cette atroce réalité, mais on nous a volé notre innocence. Soixante-dix Canadiens ont peut-être perdu la vie lors de ces attentats horribles. Nous devons faire en sorte que cela ne se reproduise plus jamais. Malheureusement, nous savons que le monde ne pourra pas être parfaitement sûr tant que le diable courra. Peu importe les mesures que nous prendrons ou les lois que nous adopterons, nous ne serons pas tranquilles. Comme je l'ai déjà dit, j'estime que tout cela renvoie à notre attachement à des valeurs morales. Notre sensibilité humaine fait que nous ne retrouverons notre sécurité que lorsque notre coeur sera apaisé.

Gardons en tête les objectifs des terroristes. Ils veulent insuffler la peur dans le coeur de chacun de nous. Ils veulent nous déstabiliser en effrayant nos enfants, en nous obligeant à toujours regarder derrière nous et en perturbant nos économies. Pour ma part, je ne suis pas prête à accepter cela. Je ne laisserai pas leurs fausses idéologies secouer mes valeurs fondamentales. La foi, les principes et les valeurs qui guident ma vie ne peuvent être ébranlés par quiconque s'y oppose violemment. Je vis selon mes convictions, et je ne les laisserai pas tomber simplement parce que quelqu'un est capable d'infliger autant de douleur et de souffrance. Les terroristes peuvent atteindre nos corps mais ils sont incapables d'atteindre nos âmes. On ne peut tuer une idée, on ne peut que la changer en l'améliorant.

Les terroristes musulmans en ont appelé à la guerre sainte, le djihad. Quelle piètre figure de style. La guerre n'est pas sainte, elle est plutôt diabolique. Ces terroristes divaguent, et ils ne réussiront pas à nous berner. Aucune religion au monde ne confond violence et solution.

On a rapporté que des terroristes ont utilisé et continuent d'utiliser le Canada comme un refuge. Le récent rapport Kelly, produit par le Sénat, confirme que le Canada a été utilisé comme refuge par des terroristes. Nous devons prendre des mesures pour mettre un terme à cette infiltration. C'est un impératif non négociable. Le gouvernement doit prendre des mesures décisives. Comme on l'a dit à plusieurs reprises ces derniers jours, nous sommes en guerre contre le terrorisme.

Article 31 du Règlement

J'exhorte le gouvernement à écouter les partis d'opposition à la Chambre. Je l'exhorte à écouter ses propres députés et les Canadiens. Nos concitoyens veulent que le gouvernement agisse maintenant. Il faudra peut-être pour cela modifier nos lois. Par exemple, s'il était clairement établi qu'Oussama ben Laden est le cerveau de cet acte terrible et que, pour une raison quelconque, il était surpris au Canada, est-ce que le gouvernement l'expulserait vers les États-Unis pour qu'il y subisse son châtement, ou refuserait-il de l'expulser, sachant qu'il s'exposerait à la peine capitale aux États-Unis? Le gouvernement pourrait être amené à prendre une décision aussi difficile. Aussi, la question qui se pose est la suivante: le gouvernement est-il prêt à prendre des décisions difficiles pour lutter contre le terrorisme?

Je rappelle au gouvernement que l'opposition officielle lui a très souvent demandé d'accroître les ressources de la défense. Nous avons énergiquement réclamé des modifications à notre politique du statut de réfugié et de l'immigration, non pas pour empêcher les revendicateurs légitimes de venir au Canada, mais pour empêcher ceux qui voudraient détruire ce magnifique pays d'y rester.

L'opposition officielle a réclamé des modifications aux mesures de sécurité à la frontière et un resserrement des mesures de contrôle de l'immigration; elle a aussi demandé que nos forces armées soient dotées de ressources suffisantes, mais le gouvernement a souvent réagi par des insultes et une fausse ostentation. Les Canadiens ne le toléreront plus. Le gouvernement va-t-il reconnaître que ses politiques sont inefficaces? Les Canadiens veulent voir des changements immédiatement et le moment est venu pour nous, les élus, d'élaborer ensemble une nouvelle loi qui réponde à ces attentes.

J'insiste encore une fois sur le fait qu'aucune loi ou mesure ne pourra garantir la fin du terrorisme. Tous les pays du monde, le nôtre y compris, doivent reconnaître que le combat que nous livrons est de nature spirituelle. Comme le dit l'apôtre Paul dans le Nouveau Testament, nous ne luttons pas contre la chair et le sang mais contre les puissances spirituelles de l'ombre.

Ne nous laissons pas vaincre par le mal en agissant comme les terroristes eux-mêmes et en ne recherchant que la vengeance. Appliquons plutôt la loi du Créateur qui a créé un monde dont il puisse dire que «Cela est bon».

Puisse la sagesse de Dieu nous aider à prendre les bonnes décisions dans les jours qui viennent.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1355)

[Traduction]

LE TERRORISME

M. John Richardson (Perth—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier les citoyens de Perth—Middlesex ont observé, comme tous les Canadiens, une journée de deuil national en hommage aux milliers de victimes des attentats terroristes monstres de la semaine dernière aux États-Unis.

Parmi les victimes il y avait des Canadiens. Nous sommes attristés par leur disparition ainsi que par celle de toutes les autres victimes de ces lâches actes de terreur. Nous exprimons également toute notre gratitude à ces femmes et ces hommes courageux, dont certains venus du Canada, qui risquent leur vie pour sauver et soigner les survivants.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à mes électeurs de même qu'à tous les Canadiens pour leur offre d'assistance immédiate dans ces moments cruciaux et critiques. Je sais que le Canada soutiendra le peuple américain et lui offrira toutes les ressources, l'aide, le réconfort et le soutien dont il a besoin.

Montrons à nos voisins américains que nous sommes fiers de nous ranger à leur côté.

Que Dieu bénisse le Canada et l'Amérique.

* * *

• (1400)

LE TERRORISME

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, notre monde a basculé. Des attentats impensables ont réclamé des milliers de vies innocentes, dont celles de Canadiens. Soudainement, la sécurité et la sûreté auxquelles nous tenons tant, en tant que démocratie évoluée, sont devenues beaucoup moins certaines.

De nombreux citoyens ont exprimé leur profonde déception concernant la réaction extrêmement réservée du gouvernement aux événements horribles de la semaine dernière. Le gouvernement n'a pas présenté un plan d'action clair pour mieux protéger les Canadiens. Des experts dénoncent pourtant depuis des années les failles dans nos systèmes de sécurité.

Les personnes élues pour protéger nos intérêts et assurer notre bien-être devraient prendre des mesures décisives et pertinentes pour contrer la menace grandissante du terrorisme. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir un gouvernement qui dort aux commandes quand il est question de la sécurité de la nation.

* * *

LE TERRORISME

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, à la suite des événements horribles du 11 septembre, de nombreux électeurs de ma circonscription ont téléphoné à mon bureau ou s'y sont rendus afin de signer un livre de condoléances et de compatir à la douleur de nos amis américains.

Aussi, j'ai écrit à l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Cellucci, au nom des électeurs de ma circonscription, celle de Brampton-Centre, afin d'exprimer nos condoléances et nos regrets sincères aux familles et amis des victimes de cette tragique attaque terroriste perpétrée contre les États-Unis d'Amérique.

Le Canada et les États-Unis partagent plus que la plus longue frontière non gardée du monde. Nous partageons l'idéal d'un monde libre et démocratique qui résistera à l'attaque du mal, quelle que soit ses origines. Nous partageons aussi la douleur et les souffrances des victimes et prions pour que leurs familles trouvent la force de continuer en l'absence de ces êtres chers.

Que Dieu bénisse l'Amérique. Que Dieu bénisse le Canada.

* * *

LE TERRORISME

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, au nom des habitants de la circonscription de Simcoe—Grey, j'offre mes sincères condoléances à nos voisins des États-Unis.

Article 31 du Règlement

Une tragédie de cette ampleur touche chacun d'entre nous. Dans notre circonscription, nous gardons espoir de retrouver un des nôtres dans les prochaines heures.

L'émotion a été à son comble. Nous avons reçu littéralement des centaines de témoignages de sympathie et, ce qui est tout aussi important, des offres de soutien. Que ce soit en participant à des veilles à la chandelle ou se rendant par centaines aux bureaux de circonscription pour signer les livres de condoléances, nos électeurs ont été de tout coeur avec nos amis américains et ont prié pour eux.

Nous n'avons pas d'autres voisins plus proches que les États-Unis. En fait, nos voisins américains font partie de notre famille et c'est pourquoi j'offre sans hésiter notre soutien au premier ministre qui a déclaré ceci: « Ensemble, avec nos alliés, nous allons affronter et terrasser la menace que le terrorisme fait peser sur toutes les sociétés civilisées. »

Au nom des habitants de la circonscription de Simcoe—Grey, nous épaulerons les Américains en ces heures difficiles.

Que Dieu bénisse le Canada et les États-Unis d'Amérique.

* * *

LE TERRORISME

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, au nom des résidents de ma circonscription de Oak Ridges, je veux transmettre nos sympathies et prières aux familles directement touchées par les terribles événements du 11 septembre, ainsi qu'au peuple américain en général.

Je tiens aussi à exprimer notre gratitude à tous les Canadiens qui ont contribué à l'effort de secours, qui ont donné du sang ou de l'argent, ou qui ont participé directement aux opérations de secours.

Les mots ne peuvent exprimer ce que l'on ressent lorsqu'on songe à ceux qui ont lancé ces attaques lâches contre des milliers d'innocents.

Dans notre réplique en tant que nation, nous devons être prêts à participer à la lutte contre les forces du terrorisme international, frapper ceux qui soutiennent financièrement ces forces, accroître et appuyer nos services de renseignement et, s'il y a lieu, adopter des dispositions législatives améliorées pour faire face à cette menace.

Nous avons entrepris cet examen hier et nous le poursuivons aujourd'hui dans le cadre de qui est peut-être l'un des plus importants débats que nous aurons jamais. Dans la lutte contre le terrorisme, il importe de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas d'un combat contre une collectivité ou un groupe religieux. Il importe d'établir un équilibre entre nos besoins de sécurité et nos principes de liberté, de justice et de tolérance.

* * *

LE TOURISME

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la confiance des Américains en ce qui a trait à la frontière du Canada n'a jamais été aussi faible. Avant la tragédie de la semaine dernière, la politique des libéraux, qui consiste à embêter les amateurs de chasse et de pêche américains, nuisait au tourisme et faisait perdre des dollars aux collectivités rurales.

Les pourvoyeurs de toutes les régions de l'Ontario inondent mon bureau de plaintes faisant état du fait que des pêcheurs et des chasseurs sont détenus durant plusieurs heures. Ces Américains viennent prendre leurs vacances au Canada depuis des générations et

ils fournissent un apport financier très apprécié partout où ils séjournent.

Les agents de douane et d'immigration à la frontière devraient recevoir la consigne de s'occuper de ceux qu'on soupçonne d'être des criminels ou des terroristes, au lieu d'intimider les Américains respectueux des lois.

Il est ironique que le gouvernement fédéral dépense des millions en annonces publicitaires aux États-Unis afin de promouvoir le tourisme chez nous, pour ensuite refouler à la frontière ceux qu'il essaie d'attirer au moyen de ces annonces. Le gouvernement devrait remettre à la GRC les centaines de millions de dollars qui sont gaspillés avec le système d'enregistrement des armes d'épaule afin que celle-ci puisse s'acquitter de sa vraie responsabilité, qui est de préserver la sécurité des Canadiens.

* * *

● (1405)

LE TERRORISME

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, il y a aujourd'hui une semaine, nous avons assisté aux horreurs et à la dévastation qui ont été infligées à des personnes innocentes et sans méfiance, à un événement surréaliste rendu réel par les innombrables témoignages d'héroïsme devant la tyrannie.

Tous les électeurs de Durham, en particulier les disciples de l'Islam, ont été choqués et sont maintenant scandalisés. Il est clair qu'il faut extirper le cancer qui s'est développé insidieusement au sein de la communauté mondiale.

Certains parlent de la primauté du droit international, mais quelles règles les agresseurs ont-ils suivies? Quel respect ont-ils eu pour la condition humaine en général? Il nous faut de nouvelles règles dans notre guerre contre cette atrocité.

Il est clair qu'une partie de nos pétrodollars ont servi à nourrir ce mal. Nous devons trouver au plus tôt la source de financement et en couper le cordon ombilical. Tous les pays doivent collaborer à la réalisation de cet objectif. L'avenir de notre démocratie en dépend.

* * *

[Français]

LES ENFANTS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, suite aux événements de mardi dernier aux États-Unis, des familles entières ont été brisées. Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée toute particulière pour les enfants des victimes des attentats.

Des milliers d'enfants se retrouvent maintenant orphelins. Leur vie a changé pour toujours. Nous sommes tous ébranlés par ces événements, mais les répercussions de ces actes de terreur sur les enfants sont beaucoup plus étendues que nous le croyons.

Nos enfants aussi sont touchés par la situation. Nous devons les écouter, les reconforter, les rassurer. Nous devons faire en sorte que ce ne soit pas la rage ou la vengeance qui anime nos enfants. Nous avons l'obligation de leur montrer que le dialogue est préférable à la violence, la justice à la vengeance.

À tous ces enfants des États-Unis, du Canada, du Québec et du monde entier, nos pensées et nos encouragements vous sont dédiés, car vous êtes le plus beau symbole de la vie.

[Traduction]

L'HÉROÏSME

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, au lendemain de l'horrible tragédie qui a frappé les États-Unis le 11 septembre, nous avons à la mémoire de nombreuses images troublantes. Nous avons aussi vu, toutefois, la réaction héroïque des agents de la sécurité publique et surtout des pompiers. Alors que les victimes s'enfuyaient, ces hommes et ces femmes se précipitaient sur le lieu du drame pour sauver des vies. Jusqu'à 200 pompiers ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, ces hommes et ces femmes continuent de travailler aujourd'hui dans un milieu toxique qui présente en soi un risque important pour leur santé à long terme.

La Chambre des communes a souvent signalé leur héroïsme et leur contribution spéciale. Nous avons envisagé de créer un fonds d'indemnisation pour les agents de la sécurité publique au profit des familles des pompiers qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons envisagé d'améliorer la loi sur le transport des produits dangereux et le taux d'accumulation des prestations du RPC afin que les pompiers aient droit à une pension convenable.

J'espère que, lorsque l'occasion se présentera, la Chambre appuiera des mesures visant à reconnaître convenablement le travail de nos pompiers. J'espère que tous les députés rendront avec moi aujourd'hui un hommage spécial aux pompiers et à tous les agents de la sécurité publique qui servent la population tous les jours avec autant de bravoure.

* * *

LE CANCER DES OVAIRES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, tandis que la Chambre se penchait à juste titre sur les dispositions à prendre au vu des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis, j'ai assisté à l'inauguration d'une excursion à vélo organisée entre Ottawa et Toronto et baptisée «Miles for Megan». Cette excursion a pour mission de sensibiliser la population et de permettre de recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer des ovaires.

Megan Rodger était âgée de 18 ans quand elle est décédée en novembre dernier des suites de cette maladie.

Cette excursion organisée par les parents de Megan pour réunir des fonds amènera les participants, sur une période de 8 jours, à traverser Cornwall, Brockville, Kingston, Trenton, Belleville Peterborough, Oshawa et Markham, avant d'arriver au Nathan Phillips Square à Toronto le 25 septembre.

Le cancer des ovaires est une maladie héréditaire qui frappe nos épouses, nos filles, nos mères et nos soeurs; mais il peut être vaincu, comme en témoigne ma collègue de Saskatoon—Rosetown—Biggar, qui a elle-même survécu à ce cancer.

J'invite mes collègues et les habitants de ces belles localités ontariennes à encourager cette manifestation et les 2 500 Canadiennes qui seront atteintes de cette maladie cette année.

* * *

• (1410)

LE TERRORISME

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, au nom des habitants de Halton, je présente mes condoléances les plus sincères au peuple américain et aux familles et amis des victimes de l'agression terroriste de mardi dernier.

Article 31 du Règlement

Il est difficile d'appréhender l'ampleur de cet acte. De nombreux électeurs d'origine arabe et de confession musulmane m'ont fait part de la profonde horreur mêlée à de la tristesse dans laquelle les a plongés non seulement cet acte terroriste mais aussi le détournement de leur foi par des extrémistes.

Il ne s'agit ni d'une guerre entre États ni d'une guerre de religion, mais plutôt d'une guerre où l'ennemi cherche à prêcher la haine et la vengeance sous le couvert des enseignements coraniques de justice et de paix .

Tout au long de la semaine dernière, nous avons éprouvé des émotions très variées, allant de la tristesse à la rage, en passant par la colère et la peur, mais nous ne devons pas nous laisser guider par elles.

J'invite les Canadiens à s'unir dans la douleur causée par cet acte horrible et à demeurer unis dans la lutte contre le terrorisme.

* * *

LE TERRORISME

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens de toutes origines et religions pleurent les nombreuses morts de la tragédie survenue le 11 septembre. Alors que nous commençons à mesurer l'énormité de l'événement, nous sommes de plus en plus déterminés à rejeter les solutions qui plongeront notre planète dans la violence et le militarisme.

Nous devons nous opposer fermement à la persécution d'innocents. Même aujourd'hui, nous avons entendu parler d'attaques contre des membres des communautés arabes et musulmanes. On nous dit que notre liberté et notre démocratie ont été attaquées et que nous devons répliquer, mais nous devons nous demander si la liberté pour nous n'est pas aussi synonyme d'oppression pour d'autres.

La réaction du Canada doit être multilatérale et conforme au droit international. La justice et la sécurité de tous les gens dont on a bafoué les droits humains fondamentaux, que ce soit au Moyen-Orient ou ailleurs, doivent devenir le véritable objectif de la lutte pour la liberté et la démocratie.

C'est aujourd'hui le Ros-ha-sanah et nous demandons au Canada de prendre la barre d'un effort mondial en vue de véritablement faire de la planète un lieu plus sûr et plus juste.

* * *

[Français]

LES SECOURISTES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, depuis les événements tragiques de la semaine dernière, des centaines de personnes travaillent sans relâche dans l'espoir ultime de retrouver des survivants.

J'aimerais aujourd'hui leur rendre hommage et saluer leur courage et leur détermination à vouloir sauver le plus de vies possible. Des gens de partout à travers le monde n'ont pas hésité à se porter volontaires dans ces recherches aux conditions difficiles.

Hommage, mais aussi tristesse pour tous ceux et celles qui étaient là dès les premiers instants et qui ont été engloutis sous les décombres du World Trade Center. Plusieurs centaines de secouristes, de pompiers et de policiers ont ainsi perdu la vie dans leur empressement à en sauver d'autres.

Malgré tous ces actes terroristes meurtriers, ce qui peut nous redonner confiance est ce témoignage d'une société qui reflète des valeurs de solidarité, de compassion et d'espoir.

Questions orales

[Traduction]

CANDACE SALMON

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, les horribles actions terroristes de mardi dernier ont touché les Canadiens d'une manière sans précédent. Dans ma circonscription, Tobique—Mactaquac, près de la frontière du Maine, nous sommes particulièrement près des Américains.

La tragédie de mardi a suscité des manifestations de sympathie et de solidarité d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis des décennies.

Je tiens à souligner particulièrement le geste de Candace Salmon, une élève de 12^e année à Woodstock au Nouveau-Brunswick. Lorsqu'elle a vu les attaques à la télévision, elle a voulu faire sa part pour exprimer sa sympathie.

Elle a pris l'initiative de recueillir 300 \$ durant ses pauses repas à l'école, a acheté des fleurs et des cartes de condoléances et a offert le tout aux gardes à la frontière et aux élèves de l'école secondaire à Houlton, Maine.

Les sommes qui restaient ont été remises à la Croix-Rouge américaine pour être versées dans le fonds d'aide aux victimes. Les gardes et les élèves ont été tellement touchés que certains d'entre eux ont pleuré.

Le noble geste de Candace témoigne de ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit humain et j'espère qu'au cours des semaines et des mois à venir, cet esprit prévaudra.

* * *

LE TERRORISME

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, les gens de Pictou—Antigonish—Guysborough et de tout le Canada continuent d'exprimer leur sympathie et leur appui aux Américains et aux victimes internationales des actes terroristes ignobles commis il y a une semaine.

Alors que le Canada est plongé dans la douleur et analyse ses propres faiblesses face à des attaques terroristes, il est évident que nous devons réagir fermement sur le plan législatif pour fournir au SCRS, à la GRC, à nos services d'immigration et à nos forces armées les ressources nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens et les protéger.

En ces temps extraordinaires, les Canadiens doivent pouvoir compter sur le leadership de leur gouvernement. Des troupes canadiennes pourraient bien participer sous peu à une lutte ardue et soutenue contre des cellules terroristes ou des États terroristes. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement donne confiance à la population en précisant clairement ses intentions et son plan d'action.

J'exhorte le gouvernement libéral à relever avec détermination les défis reliés à un accroissement des mesures de sécurité publique. Nous devons légiférer pour protéger les citoyens canadiens, pour prévenir les actes terroristes et pour poursuivre les terroristes où qu'ils se trouvent.

La Coalition PC/RD réclame l'augmentation immédiate des ressources et des efforts de lutte contre le terrorisme. Nous devons également réexaminer notre politique en matière d'immigration pour garantir l'asile aux demandeurs légitimes, mais pour fermer les portes à ceux qui menacent la liberté et la sécurité chez nous et à l'étranger.

●(1415)

LE TERRORISME

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, les événements de la semaine dernière nous attristent tous. Nos pensées et nos prières vont à ceux dont la vie a été si tragiquement bouleversée.

Cet acte de terrorisme cherchait à nous déchirer. Même si nous avons tous juré de ne pas laisser cela se produire, il est regrettable que certains membres de notre nation aient permis que cela arrive en s'en prenant de façon irréflectée à certains de nos concitoyens.

Les menaces de mort, le vandalisme et les incendies criminels dont divers groupes ethniques et confessionnels auraient été victimes dans les jours suivant les attaques de mardi montrent que le terrorisme est efficace. Toute personne qui utilise la peur et la terreur comme arme est un terroriste. Il est clair que le terrorisme existe dans toutes les sociétés, toutes les races, toutes les religions et toutes les nationalités.

Notre lutte contre le terrorisme peut commencer chez nous en punissant sévèrement et rapidement ceux qui s'en prennent lâchement à leurs concitoyens à la suite des terribles événements de mardi. Il ne peut y avoir de place pour le racisme dans notre lutte contre le terrorisme. Si après le 11 septembre 2001 nous jugeons nos concitoyens différemment en fonction de leur race ou de leur ethnie, nous avons alors laissé le terrorisme...

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois comprendre que le président des États-Unis, George Bush, a demandé que le premier ministre se rende à Washington la semaine prochaine pour discuter de stratégies antiterroristes. Nous espérons que le premier ministre sera en mesure de présenter un programme clair pour accroître la sécurité des Canadiens et de tous les Nord-Américains.

Le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens s'il sera capable de signaler, à cette réunion, que son gouvernement a appuyé une motion visant l'adoption d'une loi contre le terrorisme semblable à celles qui existent aux États-Unis et au Royaume-Uni?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je signalerai au président que les Canadiens sont très unis dans leur appui à l'égard de la démarche entreprise par leur gouvernement. Personne n'aime constater que l'opposition essaie constamment de se faire du capital politique dans une situation de ce genre.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous craignons que des terroristes frappent d'autres cibles en territoire canadien ou en territoire américain.

Le premier ministre britannique a agi plus rapidement que notre gouvernement en présentant une mesure législative antiterroriste exhaustive. Il a agi plus rapidement que notre gouvernement en s'engageant à faire front commun avec les États-Unis dans la guerre contre le terrorisme et à envoyer des troupes pour participer à toute mission de l'OTAN à cette fin. Il a agi plus rapidement que notre gouvernement en rappelant le Parlement pour discuter de la participation à la guerre contre le terrorisme.

Questions orales

Le premier ministre peut-il nous dire sur quel front il est prêt à prendre l'initiative dans la guerre contre le terrorisme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me suis adressé aux Canadiens quelques heures à peine après le désastre. J'étais à mon bureau quelques minutes après. Tous les ministres et leurs ministères ont réagi. Pour montrer que nous ne nous laisserions pas effrayer par les terroristes, nous avons décidé de tenir le premier point de presse sur la colline du Parlement. Durant la journée de deuil national vendredi dernier, 100 000 Canadiens sont venus montrer leur solidarité au gouvernement et à leurs amis américains.

[Français]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les citoyens de ce pays ont besoin d'une loi antiterroriste forte, qui les protégera et qui donnera aux policiers et aux services de sécurité tous les outils nécessaires dans la lutte contre des actes barbares.

Une motion est aujourd'hui à l'étude devant cette Chambre, afin de nous doter de tels outils.

Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il permettra à ses députés de voter librement sur cette motion cet après-midi?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques instants, le chef de l'opposition a refusé de donner son accord à une motion qui aurait eu l'appui de tous les partis de cette Chambre, parce qu'il voulait tout simplement essayer de marquer des points politiques contre le gouvernement.

Nous avons déjà des projets de loi devant le Parlement. Nous avons signé tous les accords internationaux concernant la guerre contre le terrorisme, et la ministre de la Justice, ce matin, dans un discours en cette Chambre, a clairement établi que le gouvernement était à l'avant-garde des mesures à prendre contre le terrorisme.

[Traduction]

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Canada ne respecte pas ses obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Le gouvernement libéral fait fi de deux obligations internationales fondamentales: la répression des attentats terroristes à l'explosif et la répression du financement du terrorisme.

Pourquoi la ministre et le gouvernement compromettent-ils la sécurité des Canadiens et de nos alliés en faisant fi de ces engagements?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer hier au député, nous ne faisons pas fi de ces engagements. Nous avons l'intention de ratifier et de mettre en application les deux conventions auxquelles il fait allusion.

Comme le premier ministre l'a déjà fait remarquer, nous sommes des chefs de file dans la lutte contre le terrorisme mondial. Nous avons signé, ratifié et mis en application dix des conventions de l'ONU qui mène le combat contre le terrorisme partout dans le monde.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens sont révoltés de voir que, au Canada, il est légalement permis à des terroristes de recueillir des fonds pour financer des attentats à l'explosif à l'étranger. Le gouvernement libéral refuse de mettre en oeuvre la déclaration générale d'Ottawa de 1995, remarquable pour sa fermeté.

Pourquoi le gouvernement libéral ne présente-t-il pas les mesures législatives nécessaires pour aider nos services de sécurité à protéger les Canadiens ici et à l'étranger?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué clairement à la Chambre, nous avons l'intention de ratifier et de mettre en application la convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la convention sur la suppression du financement du terrorisme.

Je n'aurais pas pu être plus claire hier lorsque j'ai dit que nous allions présenter des mesures pénales dans un avenir très rapproché de manière à pouvoir mettre ces deux conventions en application.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, lors du débat, hier, le premier ministre a déclaré que le monde devait se préparer à une longue lutte contre le terrorisme, «une lutte où il faudra absolument faire preuve de patience et de sagesse», a-t-il dit. Il s'agit d'une attitude responsable, reconnaissons-le.

Mais pour que la population sache davantage à quoi s'en tenir, est-ce que le premier ministre peut expliquer concrètement comment la patience et la sagesse guideront les actions du Canada dans la lutte qui s'amorce contre le terrorisme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable chef du Bloc québécois pour son attitude responsable en la matière.

En ce moment, nous sommes en consultations avec le gouvernement américain, les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN et d'autres chefs de gouvernement.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs d'entre eux qui m'ont appelé pour avoir l'avis du Canada. Tout le monde veut trouver une solution à cette maladie terrible, au plan mondial, dans nos sociétés, qu'est le terrorisme.

Il faut travailler ensemble. Toutefois, il ne faut pas laisser ceux qui ont commis les actes inacceptables et dégoûtants de la semaine dernière s'en sauver. Nous allons aider à les retrouver et à les traduire devant les tribunaux.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, à la sortie de la réunion du Cabinet, ce matin, le premier ministre a annoncé qu'il se rendra à Washington, la semaine prochaine, pour rencontrer le président Bush, invitation qui tombe à point au lendemain du débat d'hier.

Lors de sa rencontre avec le président américain, est-ce que le premier ministre a l'intention d'insister sur la nécessité pour tous les pays, y compris les États-Unis, d'adopter l'approche qu'il préconise face au terrorisme, à savoir une approche basée sur la patience, la sagesse et la responsabilité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que c'est ce que le gouvernement américain fait présentement, parce qu'il y a déjà une semaine que l'attaque a eu lieu et je trouve que le gouvernement américain, jusqu'à date, a démontré beaucoup de contrôle devant une situation aussi grave pour les citoyens américains.

J'ai l'intention de discuter avec le président, comme j'ai pu le faire avec d'autres chefs de gouvernement, d'une approche à long terme, et non pas essayer de poser un geste sensationnel à court terme qui pourrait avoir des effets néfastes à long terme pour toute la population du globe.

Questions orales

● (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question du chef du Bloc québécois, le premier ministre n'a pas fermé la porte à des changements possibles quant au rôle de la Chambre des communes dans la prise de décision concernant la riposte qui sera donnée aux actes de terrorisme.

Compte tenu de l'importance des décisions qui devront être prises éventuellement, et compte tenu de la nécessité de rassurer nos concitoyennes et nos concitoyens, je demande au premier ministre s'il veut prendre l'engagement de soumettre au Parlement, pour débat et vote, toute décision majeure qui sera prise au niveau militaire, diplomatique ou financier, à la suite des événements aux États-Unis.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans ces circonstances, nous avons toujours eu des débats à la Chambre des communes et nous en aurons encore, mais le gouvernement doit prendre ses responsabilités en toute circonstance.

Évidemment, lorsque je parle avec les chefs de gouvernement, je dois donner la position du gouvernement canadien. Je ne peux pas toujours référer chaque décision prise à la Chambre des communes, mais un débat comme celui d'hier est très utile. Une période des questions orales comme celle d'aujourd'hui, lorsqu'elle se déroule de façon responsable comme ce l'est présentement de la part du Bloc québécois, c'est très utile.

Nous allons continuer d'informer les partis d'opposition et les membres du gouvernement des actions que le gouvernement entend prendre.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, toujours dans un esprit constructif, le premier ministre français vient de déclarer, et je le cite: «S'il y a nécessité de prendre des engagements au nom de la France, ces engagements ne pourraient pas être pris par le pouvoir exécutif, sans naturellement consulter l'Assemblée nationale et le Sénat.»

Le premier ministre ne pourrait-il pas s'inspirer d'une attitude semblable et profiter de la force que lui donnerait le Parlement dans la prise des décisions qui seront éventuellement faites au cours des prochains jours?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà eu une consultation à la Chambre des communes, une journée complète au cours de laquelle chaque député a pu exprimer son point de vue, et nous allons continuer de le faire dans l'avenir.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a dit hier à la Chambre que la mort de civils innocents était un prix qu'il était prêt à payer pour lutter contre le terrorisme.

Où est la justice? Où est la logique? On vengerait la mort de civils innocents aux États-Unis en tuant d'autres civils innocents ailleurs dans le monde? Le premier ministre ne comprend-il pas que multiplier le nombre des victimes, c'est faire le jeu des terroristes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais rien dit de tel, mais je répète qu'aucun gouvernement responsable qui est aux prises avec un problème semblable ne peut donner la garantie absolue qu'aucun soldat ou aucun civil ne perdra la vie.

C'est la nature du combat que nous devons livrer, et nous devons être responsables. Je ne vais pas faire de promesses creuses aux Canadiens comme celle que le chef du NPD veut m'arracher.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre s'est dit fier du rôle que le Canada avait joué dans la création d'un tribunal pénal international. Il a raison d'être fier, et les Canadiens aussi.

Slobodan Milosevic est aujourd'hui en prison et sera jugé pour crime contre l'humanité. Voilà un bel exemple concret qui montre les institutions démocratiques internationales à l'oeuvre.

Les attaques terroristes de la semaine dernière sont des crimes contre l'humanité, à n'en pas douter, des crimes horribles. Le Canada va-t-il de nouveau faire preuve de leadership en préconisant une approche internationale démocratique pour faire échec au terrorisme?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si nous pouvions avoir la coopération des autorités gouvernementales du pays où se trouve M. ben Laden pour le citer devant un tribunal à La Haye ou ailleurs, nous serions heureux de préconiser cette solution.

Pour l'instant, il semble plutôt difficile de proposer cette solution, mais elle serait dans le droit fil de la politique du gouvernement du Canada, qui cherche des moyens légaux, judiciaires de résoudre les problèmes d'importance internationale, notamment pour faire en sorte que les crimes internationaux ne restent pas impunis.

● (1430)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, hier, le premier ministre m'a dit «je ne connais pas, en ce moment, une cellule qui opère au Canada, qui soit connue de la police, avec l'intention de faire du terrorisme, ni au Canada, ni ailleurs.»

Jane's Intelligence Service soutient que des cellules d'al Qaeda ont été identifiées au Canada. Le SCRS a confirmé qu'un lien entre ben Laden et une cellule canadienne faisait l'objet d'une enquête.

Jane's Intelligence Service et le SCRS ont-ils tort? Sinon, le premier ministre a-t-il maintenant été informé de l'existence de cellules de ben Laden exerçant leur activité au Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à l'extérieur de la Chambre et à la Chambre qu'il n'y a aucun lien entre tout groupe situé au Canada et les événements survenus à New York et à Washington la semaine dernière. C'est ce que j'ai dit.

Évidemment, tout le monde sait que des gens font constamment l'objet d'enquêtes de la police et du SCRS au Canada et que nous ne pouvons faire de déclarations sur ces personnes à la Chambre des communes.

Nous allons laisser les responsables faire leur travail. Et pour pouvoir être efficaces, ces responsables doivent être en mesure de faire leur travail comme il doit être fait.

[Français]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, maintenant que le premier ministre a admis la présence de cellules terroristes au Canada, peut-il indiquer à la Chambre quelles actions concrètes il compte entreprendre pour enrayer la présence de cellules terroristes au Canada et quand compte-t-il les entreprendre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait et nous faisons notre travail dans ce domaine. Nous avons des fonctionnaires et des policiers qui travaillent là-dessus constamment.

Questions orales

Et je voudrais, avec la permission de la Chambre, lire un témoignage qui m'a été envoyé par le sénateur Kelly, qui a présidé à deux reprises sous les conservateurs des comités de la Chambre des communes concernant le terrorisme, et une fois sous les libéraux.

Voici ce qu'il a dit:

[Traduction]

Bien des améliorations ont été apportées au fil des ans depuis notre premier rapport, et les améliorations se sont accélérées depuis l'entrée en fonction de l'actuel solliciteur général. Celui-ci s'intéresse de près aux questions de sécurité et a très tôt entrepris d'acquiescer une bonne compréhension de...

Le Président: Le député de Crowfoot a la parole.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le SCRS a révélé aujourd'hui qu'il avait fait savoir au gouvernement, il y a plusieurs années déjà, qu'il y avait au pays 350 personnes et 50 organisations reliées au terrorisme.

Le premier ministre vient de souligner que ces derniers n'étaient heureusement pas reliés aux événements survenus aux États-Unis. Selon le SCRS, ces groupes et organisations sont toujours en opération au pays.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Pourquoi n'a-t-on pris aucune mesure pour arrêter et poursuivre en justice ces gens qui appuient le terrorisme?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue n'est pas sans savoir que j'ai répété à plusieurs reprises à la Chambre que plusieurs pays, tels les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la France et le Canada exercent une forte attraction sur les terroristes. Le niveau de notre économie rend notre pays très attrayant pour les terroristes.

Nous pouvons compter sur des organismes de collecte de renseignements de sécurité comme le SCRS et la GRC, qui travaillent en collaboration avec leurs homologues pour assurer la sécurité dans notre pays.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le directeur du SCRS, Ward Alcock, a averti le comité sénatorial chargé d'étudier le terrorisme que des gens vivant au Canada avaient été complices des terroristes impliqués dans l'attentat contre le World Trade Center en 1993.

Je pose de nouveau ma question au solliciteur général. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait à ce moment-là?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'un service de police reçoit des renseignements voulant qu'un organisme ait enfreint la loi, la GRC ou un autre service de police se penche sur la question. C'est ainsi que nous fonctionnons. C'est un service qui est chargé de la collecte de renseignements de sécurité qui permet d'assurer la sécurité de notre pays.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le terrorisme, par sa nature comme par son ampleur, revêt un caractère international. Pourtant, contrairement aux crimes de guerre, de génocide ou aux crimes contre l'humanité, le terrorisme n'est pas un crime en droit international.

Le gouvernement appuie-t-il l'idée de faire du terrorisme un crime en droit international et d'inclure le crime de terrorisme à la compétence de la Cour pénale internationale?

•(1435)

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous allons continuer d'appuyer l'établissement de la Cour pénale internationale. C'est un objectif de la

politique étrangère du Canada. Toutefois, à ce moment-ci, nous avons également une obligation d'essayer d'assurer que les peuples puissent vivre en sécurité.

Pour le moment, notre priorité est de trouver les meilleurs moyens disponibles pour accomplir cette tâche.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, l'un n'empêche pas l'autre. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement est prêt à soumettre cette proposition à l'ONU et à prendre l'initiative d'une campagne internationale pour rendre la Cour pénale internationale apte à juger les responsables des attentats terroristes.

Ce qu'il faut entreprendre, c'est une coalition qui couvre tous les aspects, et il nous semble que cet aspect est fondamental.

Le ministre peut-il s'engager à cela?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes d'accord qu'il est nécessaire de trouver des moyens de composer avec des situations internationales de crimes et même de crimes de terrorisme.

Mais c'est peut-être un crime un peu plus compliqué et, dans le contexte des discussions dans la communauté internationale, il faut déterminer les moyens disponibles pour mettre en vigueur un système pour associer à un acte terroriste le statut de crime contre l'humanité.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le solliciteur général s'est vanté à la Chambre d'avoir affecté 1,5 milliard de dollars au budget de la sécurité nationale. Ce qu'il n'a pas dit aux Canadiens, c'est que le budget du SCRS avait été réduit de 10 p. 100 au cours des quatre dernières années et que celui de la GRC avait augmenté d'un piétre 4 p. 100 pendant la même période.

Le solliciteur général pourrait-il nous dire si ce sont des faits dont il vaudrait la peine de se vanter?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné maintes fois, nous avons consacré 1,5 milliard de dollars à la sécurité publique. Cela représente beaucoup d'argent, en plus de l'affectation de 584 millions de dollars à la GRC. Le directeur du SCRS a dit haut et fort qu'il avait l'argent nécessaire pour faire son travail et pour veiller à ce que, avec l'aide de la GRC, notre pays reste l'un des pays les plus sûrs.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce sont les montants budgétaires totaux. Le ministre n'a pas parlé des coupes imposées depuis quatre ans au SCRS.

En 1999, le Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement a fait remarquer que le Canada était encore un lieu attrayant pour les groupes terroristes et pourtant, le gouvernement a jugé nécessaire de réduire les fonds consacrés au SCRS, de priver d'argent la GRC au point de lui faire perdre son efficacité et d'éliminer la police des ports.

Comment le solliciteur général justifie-t-il ces coupes ou comment peut-il même s'en vanter?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure au député.

Questions orales

En fait, nous avons affecté 1,5 milliard de dollars à la sécurité publique dans le dernier budget. Je ne parle pas des 115 millions de dollars devant servir à améliorer le CIPC, notre banque de données qui fait l'envie de tous les corps policiers partout dans le monde, ni des millions et des millions d'autres dollars.

Nous avons veillé à ce que le Canada soit l'un des pays les plus sûrs du monde et nous allons continuer à le faire.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, les révélations récentes concernant la qualité du contrôle de la sécurité dans les aéroports ont fait dire au ministre des Transports hier qu'un taux d'échec de 18 p. 100 n'avait rien de scandaleux, qu'il s'agissait en fait d'une bonne nouvelle.

Le ministre va-t-il reconnaître que face aux récents événements de New York, un taux d'échec de 18 p. 100 en matière de contrôle de sécurité est inadmissible et peut-il nous faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour corriger cette situation tout à fait inacceptable?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous pensons naturellement que nous devons atteindre 100 p. 100 de succès. Nous faisons des tests chaque année et nous avons remarqué des fautes. Quand nous avons identifié ces fautes, nous avons pris des mesures très strictes avec le personnel.

• (1440)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, au moment où la Chambre débat du terrorisme et des mesures à prendre pour l'enrayer, il y a des limites à entendre un ministre dire qu'un taux d'échec de 18 p. 100 dans le contrôle de la sécurité est acceptable.

Le ministre va-t-il admettre que le moins que l'on puisse attendre d'un ministre responsable, c'est qu'il cherche à se rapprocher du 0 p. 100 et non qu'il se satisfasse de 18 p. 100?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député fait erreur. Le fait est que ces tests ont lieu constamment. Les résultats de l'année qui s'est terminée en mai dernier et auxquels il fait référence ont été analysés.

Des mesures sont alors prises. Les agents qui ne font pas l'affaire sont remerciés.

Nous avons resserré les mesures avant même le 11 septembre. À la suite des événements tragiques du 11 septembre, nous avons resserré encore davantage nos mesures de contrôle, comme nous l'avons fait pour toutes les autres questions de sécurité dans les aéroports.

* * *

LE TERRORISME

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a passé sous silence les coûts énormes qu'ont à payer les familles canadiennes qui tentent de retrouver un être cher porté disparu depuis les attentats terroristes de la semaine dernière.

L'Ontario a engagé jusqu'à 3 millions de dollars pour appuyer ces familles. Si ce n'était de cette aide et du travail accompli par le groupe d'aide aux victimes de l'Ontario, les familles éprouvées

devraient se débrouiller seules. Qu'en est-il maintenant des familles de l'extérieur de l'Ontario?

Le premier ministre pourrait-il nous dire quel soutien financier son gouvernement a offert aux familles des victimes canadiennes?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à cette question en précisant à mon collègue que les employés de nos consulats à New York et ailleurs travaillent avec acharnement, 24 heures sur 24, depuis la tragédie. Ils ont répondu à près de 13 000 appels téléphoniques de Canadiens inquiets.

Nous avons pris jusqu'à maintenant toutes les mesures nécessaires pour aider les Canadiens incapables de retrouver leurs êtres chers. Il n'apparaît pas utile ni nécessaire pour l'instant que ces personnes se rendent à New York, mais nous resterons en contact étroit avec elles à mesure que la situation évolue.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse, mais il est surtout question du coût à payer pour retrouver les victimes dans les décombres.

Je répète donc ma question. Le gouvernement est-il disposé à fournir au besoin une aide financière quelconque aux familles des victimes canadiennes?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je souligne d'abord que nous avons pris les mesures nécessaires pour que les services du coroner en chef de l'Ontario, ainsi que toute forme d'assistance possible de la part d'autres gouvernements provinciaux, soient offerts sur place à New York.

Nous allons bien entendu nous pencher sur les coûts à payer, mais nous ignorons pour le moment la nature exacte de ces coûts et nous prévenons les gens que, malheureusement, il n'y a rien qu'ils puissent faire à New York.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, huit jours se sont écoulés depuis l'horrible attaque terroriste contre les États-Unis. J'ai une question à poser au solliciteur général.

Beaucoup de Canadiens se demandent s'il y avait une filière canadienne dans cet acte. Nous avons tous vu les reportages sur le sujet. Tout récemment, en fait aujourd'hui, un article du *National Post* disait que le FBI enquête sur une personne qui a récemment habité au Canada.

Le ministre pourrait-il donner aux Canadiens des renseignements à cet égard?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Mississauga-Ouest de sa question. Je peux lui assurer que cette enquête revêt toujours une grande priorité pour la GRC et le SCRS.

En ce qui concerne cet article, il parlait d'Ontario, en Californie, et non d'Ontario, au Canada.

Je peux également dire au député que nous n'avons toujours pas la preuve de l'existence d'une filière canadienne.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Questions orales

Les Canadiens qui utilisent les aéroports exigent que le gouvernement se montre plus compétent qu'il ne l'est actuellement. Les agents de douanes reçoivent une année de formation intensive, alors que les agents de contrôle avant vol n'ont que 20 heures de formation. Air Canada et d'autres compagnies aériennes ont demandé que le gouvernement fédéral assume entièrement les coûts liés à la surveillance et à la formation des agents de contrôle avant vol d'un bout à l'autre du pays.

Est-ce que le gouvernement est prêt à examiner cette recommandation?

De plus, est-ce que le gouvernement retiendra la recommandation concernant le contrôle et le filtrage aux rayons X de tous les bagages devant séjourner dans les soutes à bagages des aéronefs effectuant des vols intérieurs et transfrontaliers?

•(1445)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'on ne devrait pas tant s'attacher aux personnes qui effectuent les contrôles qu'aux mesures de surveillance en place. Ces mesures sont particulièrement rigoureuses. Elles l'ont toujours été. Nous effectuons régulièrement des tests de manière à assurer qu'il en est bien ainsi. Nous avons mis d'autres mesures en place depuis mardi dernier. Certaines des suggestions du député sont d'ailleurs examinées depuis quelques jours.

Je n'écarte aucun changement en vue d'améliorer la sécurité et de donner aux Canadiens confiance dans le système aérien.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les attaques terroristes qui ont eu lieu récemment ont certainement fait ressortir les faiblesses au plan de la sécurité dans les aéroports de notre pays, et le gouvernement ne semble pas accepter l'entière responsabilité qui lui revient.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le ministère des Transports examine la possibilité d'accroître l'utilisation des caméras de sécurité, du filtrage aux rayons X et des chiens renifleurs pour le contrôle de tous les bagages, d'améliorer la formation des employés des aéroports en matière de sensibilisation à la sécurité et de rehausser les mesures de sécurité à bord des avions, au-delà du verrouillage de la porte du poste de pilotage?

L'hon. David Collenette (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que nous examinons la moindre mesure permettant de rehausser la sécurité des voyageurs, tant dans les aéroports et les aires de stationnement que dans les aéronefs.

* * *

LE TERRORISME

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, le Canada est reconnu comme un refuge pour des groupes terroristes comme le Hezbollah, le Hamas, l'IRA et les Tigres tamouls. Maintenant que nous avons été témoins de la dévastation créée par l'attentat terroriste perpétré aux États-Unis, le gouvernement va-t-il enfin prendre des mesures pour mettre un terme à toutes les activités terroristes au Canada et traduire les terroristes et leurs sympathisants en justice?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement dispose déjà, dans le Code criminel, de tout un éventail de dispositions et d'infractions qu'il peut utiliser à l'encontre de nombreuses activités terroristes.

De plus, nous avons l'intention de prendre rapidement des mesures pour mettre en oeuvre les deux dernières conventions des Nations

Unies sur le terrorisme, en particulier celle qui supprime le financement des terroristes. Le député pourra assurément constater qu'en ce qui a trait à la lutte contre le terrorisme, notre infrastructure juridique figure parmi les plus rigoureuses au monde.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre des Finances déclarait hier que des fonds sont disponibles pour la lutte contre le terrorisme. Les Canadiens supposent, ou plutôt espèrent que les ministres à qui il incombe d'assurer leur sécurité ont consacré la séance du Cabinet de ce matin à réclamer davantage de fonds. Je parle ici de fonds nouveaux et non pas des fonds déjà prévus dans le budget d'il y a un an et demi.

Ma question s'adresse au solliciteur général. A-t-il réussi à obtenir pour son ministère plus d'argent pour lutter contre le terrorisme? Oui ou non.

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député vient de citer le ministre des Finances; je puis lui assurer que le premier ministre nous a dit que nous collaborerons sans relâche avec les États-Unis. De plus, nous ferons tout ce qu'il faut pour que notre pays demeure l'endroit le plus sûr au monde.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a 15 jours, le gouvernement canadien a envoyé Raymond Fast, un enseignant canadien, au Pakistan. Du fait de la montée de la tension dans la région, les gouvernements occidentaux évacuent leurs ressortissants.

Le gouvernement a d'abord hésité, puis a conseillé à M. Fast de quitter le pays immédiatement. À 2 heures ce matin, M. Fast, sans visa, a dû louer une voiture et tente maintenant de quitter le Pakistan. M. Fast et sa famille se demandent pourquoi le gouvernement les a abandonnés.

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que l'on puisse dire que le gouvernement a abandonné des gens alors qu'il a leur communiqué les renseignements qu'il venait de recevoir pour qu'ils puissent réagir en conséquence.

Je peux garantir au député que nous nous efforçons de prévenir les Canadiens qui se trouvent dans des zones dangereuses de l'existence d'un danger. Nous allons travailler en coopération avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement britannique, pour porter assistance à ceux qui en auront besoin. S'il le faut, nous évacuerons les Canadiens qui se trouvent dans les régions dangereuses.

•(1450)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on est sans nouvelles de M. Fast. Les fonctionnaires des ambassades de la Grande-Bretagne, du Japon et des États-Unis s'occupent de leurs ressortissants. Notre gouvernement est incapable de nous dire où se trouvent certains de nos concitoyens.

La famille de M. Fast veut savoir pourquoi le gouvernement a permis qu'une telle chose arrive à nos concitoyens qui sont à l'étranger.

Questions orales

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, peut-être ne connaissons-nous pas encore tous les tenants et les aboutissants de cette histoire. Je ne suis pas convaincu que le gouvernement ait permis que l'un de nos concitoyens se retrouve en mauvaise posture. Nous avons tenté d'entrer en contact avec tous les Canadiens dont nous savons qu'ils se trouvent dans cette région. Nous conseillons aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur famille, de rester en contact avec les fonctionnaires canadiens à Islamabad, de manière à ce que nous puissions leur conseiller quoi faire. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider, comme c'est notre habitude.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a laissé entendre qu'il pourrait ou non adopter certaines mesures pour contrer le ralentissement économique qui est malheureusement aux portes du Canada. Je lui demande d'être un peu plus clair.

Est-ce que oui ou non le ministre des Finances va accompagner son prochain énoncé économique de mesures budgétaires spéciales pour stimuler l'économie, des mesures rendues plus urgentes et nécessaires que jamais depuis les événements tragiques de mardi dernier aux États-Unis?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer le député que nous allons prendre les mesures appropriées dans les circonstances.

Par exemple, je viens d'annoncer aujourd'hui que, l'année dernière, le Canada a baissé sa dette de au-delà de 17 milliards de dollars; c'est à un niveau record. Ceci a permis à la Banque du Canada, hier, de baisser les taux d'intérêt de 50 points de base.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, rembourser une partie de la dette, c'est bien, mais il y a des mesures spéciales d'accompagnement pour stimuler l'économie. On est en plein dans un ralentissement économique; tous les analystes convergent vers cette analyse.

Est-ce que le ministre des Finances ne pourrait pas faire preuve d'un peu plus d'originalité et faire en sorte d'adopter des mesures qui vont stimuler directement l'économie, qui vont redonner confiance aux consommateurs et qui vont donner un coup de pouce, dans les circonstances, à l'économie canadienne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons fait et ce que nous allons continuer de faire.

D'ailleurs, la baisse des taux d'intérêt de 50 points de base va agir la semaine prochaine et le mois prochain. Les baisses d'impôt, qui sont quatre fois plus importantes que celles des États-Unis, ne sont pas encore complétées; cela continue à stimuler l'économie et cela va continuer encore.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, lorsque j'ai interrogé ici le ministre des Transports au sujet de la présence de policiers armés à bord des avions, il a répondu ce qui suit: «Nous

entendons accroître la sécurité au sol pour ne pas avoir besoin de ces policiers à bord des avions.»

Hier soir, un reportage télévisé apprenait aux Canadiens qu'entre mai 2000 et mai 2001, des tests d'infiltration menés par Transport Canada dans les principaux aéroports ont révélé qu'on avait réussi une fois sur cinq à franchir les points de contrôle avec des armes.

Si les propres tests de Transport Canada confirment qu'il existe une possibilité sur cinq d'apporter une arme à bord d'un avion, pourquoi le ministre rejette-t-il sans même l'étudier l'idée de recourir à des policiers armés à bord des avions ?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la présence de policiers armés à bord des avions, j'ai dit que ce n'est pas l'orientation que nous avons adoptée. Par ailleurs, j'ai précisé que nous nous penchons sur tous les aspects de la sécurité aérienne.

Nous nous livrons continuellement à des tests d'infiltration. Nous en accroissons continuellement la difficulté et nous intervenons auprès des préposés au dépistage. S'ils échouent, ils ne peuvent plus occuper leur poste.

À la suite de la publication des résultats des tests, en mai dernier, nous avons mis en place des mesures avant le 11 septembre et nous avons accentué nos efforts depuis cette date.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports voudra peut-être mettre à jour l'information qu'il donne aux Canadiens, car son site Web précise que les mesures actuelles ne sont que temporaires.

Hier soir, lorsqu'ont été communiquées les informations de Transport Canada selon lesquelles 69 répliques d'armes à feu, de couteaux et de bombes avaient échappé à la surveillance des services de sécurité aéroportuaires, le ministre des Transports a cherché à atténuer cet échec en disant que c'était une bonne nouvelle et que cela montrait que les tests sont vraiment difficiles et qu'ils mettent vraiment les gens à l'épreuve.

Le ministre croit-il vraiment qu'un taux d'échec de 20 p. 100 de la sécurité aéroportuaire est une bonne nouvelle?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous nous efforçons d'atteindre la perfection. La bonne nouvelle, c'est que Transport Canada a mis en place des mesures ayant pour objet de chercher à contrer toute menace à la sécurité, et nous avons accentué nos efforts depuis la semaine dernière.

* * *

LE COMMERCE

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, dans le sillage des récentes attaques, le ministre du Commerce international peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour que le commerce du Canada avec son principal partenaire commercial ne soit pas affecté?

● (1455)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, la situation à la frontière est plus compliquée vu la vigilance accrue qu'il faut exercer. Les gens d'affaires canadiens le comprennent très bien. Nous contrôlons la situation de très près.

Questions orales

J'ai parlé à de nombreux chefs d'entreprises et d'associations. Je peux dire aux députés que nous cherchons des solutions inventives pour nous assurer que nos exigences en matière de sécurité sont respectées dans les circonstances. En même temps, nous veillons à ce que le commerce se poursuive et à ce que l'économie fonctionne comme d'habitude sur le continent nord-américain.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis que la Chambre a ajourné en juin, le chômage a augmenté, le dollar a baissé, l'économie a cessé de croître, les économistes prédisent une récession et, selon le ministre des Affaires étrangères, le Canada est maintenant en guerre.

Quelles mesures le ministre des Finances prend-il face aux conséquences économiques et fiscales de ces nouvelles réalités préoccupantes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il importe de comprendre qu'il y a actuellement un ralentissement au niveau mondial. Dans une telle situation, il convient de comparer la performance du Canada à celle des autres pays.

Depuis l'ajournement en juin, nous avons, au cours de ce ralentissement à l'échelle internationale, réduit notre dette de façon plus importante que tout autre pays de l'OCDE. Nous avons aussi réduit nos impôts plus que tout autre pays du G-7. Notre dollar s'est avéré l'une des devises les plus fortes au monde, même s'il est plus faible que le dollar américain. Bref, nous avons fait mieux que la majorité des autres pays.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est ce qui se passe quand s'amorce une récession.

Compte tenu du besoin urgent de ressources accrues aux fins de la sécurité nationale, ainsi que de notre rôle dans la lutte contre le terrorisme, le ministre des Finances a-t-il des plans ou est-il en train d'élaborer des plans pour transférer des ressources financières de secteurs et ministères à faible priorité à des services prioritaires comme la GRC, le SCRS et la Défense nationale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'un des avantages d'avoir agi avec prudence est que nous avons constitué des réserves. Ces réserves, qui ont été prévues de façon très claire dans l'énoncé d'octobre, nous permettront de faire précisément ce qui est maintenant nécessaire, c'est-à-dire planifier l'imprévu. Par conséquent, nous sommes en position d'agir.

Il ne fait aucun doute qu'il faudra établir des priorités et faire des choix difficiles, et le gouvernement le fera. Cela dit, les Canadiens profitent maintenant du fait que notre gouvernement a agi prudemment, approche que l'Alliance canadienne a pourtant dénoncée avec vigueur chaque fois qu'elle en avait l'occasion à la Chambre.

* * *

[Français]

LE TERRORISME

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.): Monsieur le Président, la société internationale s'est donné douze conventions pour tenter de lutter contre le terrorisme.

Deux d'entre elles, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention internationale pour la

répression des attentats terroristes à l'explosif n'ont pas encore été ratifiées par le Canada.

Est-ce que le gouvernement peut nous assurer que la ratification de ces deux conventions est une priorité pour lui?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le président, je le répète, le Canada a signé, ratifié et mis en oeuvre 10 des 12 conventions mentionnées. Il en reste seulement deux.

Comme je l'ai clairement dit à la Chambre hier, nous présenterons bientôt un projet de loi pénal pour veiller à pouvoir mettre en oeuvre la convention sur les bombardements terroristes et la convention internationale sur la répression du financement du terrorisme.

* * *

L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Transports sait sans doute qu'avec les perturbations qu'elle a connues la semaine dernière, l'industrie canadienne des transports aériens se heurte aujourd'hui à des problèmes financiers et opérationnels.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Canada a l'intention, comme les États-Unis, de venir en aide à nos compagnies aériennes?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très inquiets au sujet de l'industrie canadienne des transports aériens. Des discussions sont actuellement en cours avec les compagnies aériennes. J'ai parlé ces derniers jours aux PDG de deux grandes compagnies.

Nous voulons nous assurer d'avoir tous les faits avant d'évaluer la situation. Il ne fait aucun doute que la santé de l'industrie des transports aériens est essentielle pour le Canada.

* * *

LE COMMERCE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces dernières années, des biens d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars traversent chaque jour la frontière canado-américaine dans le cadre d'un système de livraison juste à temps. Depuis les événements tragiques de mardi dernier, les entreprises canadiennes acceptent de bon gré le nouveau système de sécurité plus rigoureux à la frontière. Le ralentissement à la frontière a toutefois des répercussions graves sur notre économie.

Que fait le gouvernement, au juste, pour établir un nouveau protocole frontalier qui satisfera les exigences des Américains en matière de sécurité tout en maintenant la libre circulation des biens de part et d'autre de nos frontières?

● (1500)

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, depuis les événements tragiques, nous avons accru les mesures de sécurité à la frontière en multipliant les entrevues et en ayant recours à la technologie dont nous disposons, par exemple les lecteurs de passeports et d'empreintes palmaires.

En composant avec cette situation, nous devons reconnaître que la majeure partie de nos intérêts économiques se trouvent en Amérique du Nord. Nous devons donc reconnaître également que tout doit continuer de fonctionner ainsi.

Décision de la présidence

Nous devons adopter une approche équilibrée et nous attacher davantage à la question du périmètre, en travaillant évidemment de concert avec Transports Canada et la GRC, mais aussi en coopération avec les États-Unis.

* * *

[Français]

LES RÉUNIONS DU CABINET

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, nous apprenons que le chef d'état-major des Forces canadiennes, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité ainsi que le commissaire de la GRC ont participé à la réunion du Cabinet de ce matin.

Étant donné la volatilité de l'opinion publique depuis les attentats de mardi dernier, est-ce que le premier ministre pourrait informer la Chambre de la nature de leur comparaison?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, personne ne comparait devant le Cabinet.

Lors des réunions du Cabinet, nous invitons parfois des hauts fonctionnaires de l'administration pour donner aux ministres un compte rendu de la situation dans leurs ministères. Et c'est ce qui est arrivé ce matin.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, l'indice Dow Jones a chuté de près de 700 points et la crise américaine est en train de nous mener au bord de la récession au Canada.

Le ministre n'ignore pas que d'importantes mises à pied sont en cours dans l'industrie de l'automobile, le secteur des ressources naturelles, les transports aériens et de nombreux autres secteurs de l'économie. Le dernier budget remonte maintenant à 19 mois.

Le ministre fera-t-il deux choses? Présentera-t-il un ensemble de mesures pour stimuler immédiatement l'économie canadienne et éviter ainsi la récession et s'engagera-t-il aujourd'hui à la Chambre à présenter un budget cet automne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que nous sommes au beau milieu d'un ralentissement de l'économie mondiale. Ce ralentissement touche les États-Unis, l'Amérique latine, le Japon et l'Europe.

Il demeure que le Canada fait bel et bien partie de cette économie. Voilà pourquoi il importait tellement que nous équilibrions notre budget. Voilà pourquoi il importait tellement que nous réduisions la dette. Voilà pourquoi il importe que nous réduisions nos impôts. Voilà pourquoi il importe aussi que nous investissions dans la recherche et le développement, l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure.

C'est ce que prévoyait l'énoncé d'octobre. Nous pouvons garantir aux Canadiens que ces programmes seront protégés. Nous poursuivrons dans cette veine.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais maintenant rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 12 juin 2001 par l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough au sujet de l'application de l'article 56.1 du Règlement. L'honorable député a soutenu dans son intervention qu'on avait «abusé du processus d'une manière qui constitue une dérogation aux règles ainsi qu'à l'intention et à l'interprétation de celles-ci» lorsque, plus tôt ce jour-là, le gouvernement avait invoqué l'article 56.1 du Règlement pour présenter une motion qui n'avait pas reçu le consentement unanime de la Chambre. Cette motion avait trait au déroulement des travaux lors des deux derniers jours de séance avant le congé d'été, y compris les modalités de vote à suivre le dernier jour des subsides de la période se terminant le 23 juin 2001.

J'aimerais remercier l'honorable leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable député de Yorkton—Melville, l'honorable député de Winnipeg—Transcona et l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de leurs interventions sur cette question.

• (1505)

[Français]

J'avais, à cette occasion, décidé de permettre que la motion aille de l'avant, puisque la Chambre l'avait adoptée près de huit heures avant que l'honorable député soulève le rappel au Règlement. Toutefois, j'avais également fait état de mon intention de revenir à la Chambre cet automne avec une décision sur l'usage de l'article 56.1 et je suis maintenant prêt à la présenter.

On retrouve, à la page 571 de l'ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, la description suivante de l'article 56.1:

Si, à un moment quelconque au cours d'une séance de la Chambre, le consentement unanime est refusé pour la présentation d'une «motion pour affaire courante», un ministre peut demander à la présidence, pendant les Affaires courantes, de mettre la motion aux voix. À ces fins, l'expression «motion pour affaire courante» désigne les motions qui peuvent s'imposer pour l'observation du décorum de la Chambre, le maintien de son autorité, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses travaux, la détermination des pouvoirs de ses comités, l'exactitude de ses archives ou la fixation des jours où elle tient ses séances ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne. La motion, qui ne peut être ni débattue ni modifiée, est immédiatement mise aux voix par le Président. Si 25 députés ou plus s'opposent à la motion, elle est réputée retirée; sinon elle est adoptée.

[Traduction]

L'article 56.1 a été adopté par la Chambre en avril 1991. Au moment de son adoption, certains ont exprimé des inquiétudes quant aux conséquences que pourrait avoir une disposition permettant une dérogation au principe d'unanimité du mécanisme de consentement unanime qu'utilise fréquemment la Chambre pour achever expéditivement ses travaux. Dans sa décision du 9 avril 1991, le Président Fraser a indiqué, à la page 19236 des Débats:

Toutefois, si j'ai bien compris, la disposition dérogatoire ne peut s'appliquer qu'à un éventail défini et très limité de motions proposées par un ministre à un moment bien précis de notre programme journalier. [...] Compte tenu du fait qu'il existe déjà des procédures semblables pour d'autres espèces de motions et vu que la proposition n'aurait qu'une application fort limitée, la présidence ne peut accéder à la demande [...] que le paragraphe 20 de la motion relative à la modification du Règlement soit déclarée irrecevable.

Il importe de souligner qu'au moment de l'adoption de cet article, l'intention était de ne l'utiliser qu'à l'égard des «motions pour affaires courantes», selon la définition prévue à l'alinéa 56.1(1)b) du Règlement.

Décision de la présidence

[Français]

Examinons maintenant la façon dont cet article a été appliqué depuis son adoption il y a quelque dix ans. Le gouvernement a essayé de s'en prévaloir à 17 reprises et a échoué par deux fois.

Entre 1991 et 1995, l'article 56.1 a été utilisé six fois pour autoriser les déplacements de comités, ce qui s'inscrit nettement dans son champ d'application. De 1995 à 1997, il a été utilisé à quatre reprises pour l'organisation des séances de la Chambre: en mars 1995 et en avril 1997, pour suspendre la séance de la Chambre afin que les députés assistent à une cérémonie de sanction royale; en mars 1995, pour permettre à la Chambre de siéger pendant la fin de semaine afin d'étudier un ordre émanant du gouvernement, soit le projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, qui faisait déjà l'objet d'une attribution de temps; et en juin 1995, pour prolonger la séance afin que la Chambre puisse étudier les affaires émanant du gouvernement au-delà de la prolongation déjà autorisée aux termes du paragraphe 27(1) du Règlement.

Ces quatre exemples illustrent eux aussi l'intention originale de l'article 56.1, c'est-à-dire l'utiliser pour les affaires courantes de la Chambre telles que la fixation de l'heure de ses séances ou des ajournements et l'agencement de ses travaux.

● (1510)

[Traduction]

Depuis 1997, il semble se dessiner une tendance inquiétante selon laquelle on utilise ou tente d'utiliser l'article 56.1 pour adopter des motions moins aisément qualifiables de motions pour affaires courantes. Examinons des exemples concrets de cette tendance.

Le 1^{er} décembre 1997, l'article 56.1 a été invoqué pour la première fois afin d'adopter, à toutes les étapes, un projet de loi ordonnant la reprise du travail, le projet de loi C-24, Loi prévoyant la reprise et le maintien des services postaux. En mars 1999, le gouvernement a tenté d'utiliser le même article pour l'adoption du projet de loi C-76, Loi prévoyant la reprise et le maintien des services gouvernementaux. Cette tentative a échoué, tout comme une seconde tentative trois jours plus tard. Par la suite, le projet de loi a fait l'objet d'un ordre spécial après que le gouvernement eut présenté la même motion qu'il avait inscrite au *Feuilleton* sous les Ordres émanant du gouvernement.

[Français]

En juin 1998, le gouvernement a tenté d'invoquer l'article 56.1 pour faire annuler une décision antérieure de la Chambre concernant l'article 57 et le paragraphe 78(3) du Règlement. La tentative ayant échoué, certains députés ont soulevé des objections sur cet usage particulier de l'article 56.1. Ils ont fait valoir que l'annulation d'une décision unanime de la Chambre ne constituait pas une motion pour affaire courante et ne pouvait donc comme telle être permise en vertu de cet article. Le Président a tout de même donné son aval avec certaines réserves et il a demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de se pencher sur l'utilisation judiciaire de l'article 56.1.

[Traduction]

Il y a eu deux autres situations bien moins problématiques où l'article 56.1 a été invoqué pour permettre à la Chambre de tenir des débats exploratoires et ainsi prolonger la séance au-delà de l'heure habituelle : en février 1998, pour discuter de la participation du Canada à une intervention militaire éventuelle dans le Moyen-Orient, la guerre du Golfe; et en avril 1999 pour examiner la situation au Kosovo. Tant que nous continuons à respecter la distinction entre les

débats d'urgence au titre de l'article 52 du Règlement et les débats exploratoires, le fait de se prévaloir de l'article 56.1 du Règlement pour l'agencement des travaux ne semble pas contrevenir à l'esprit du Règlement.

[Français]

En juin 2001, le gouvernement a invoqué de nouveau l'article 56.1 pour adopter, à toutes les étapes, le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur les traitements.

[Traduction]

Enfin, le 12 juin 2001, le gouvernement a présenté, en vertu de l'article 56.1, une motion proposant l'achèvement des travaux au cours des deux jours de séance suivants. On y prévoyait la troisième lecture du projet de loi C-11, Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger, et du projet de loi C-24, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence, ainsi que l'affaire émanant du gouvernement n° 7 (motion d'ajournement pour l'été).

La motion précisait également qu'après tout vote par appel nominal sur un poste du Budget principal des dépenses, toutes les motions subséquentes portant adoption d'un crédit ou des crédits du Budget principal soient réputées proposées et appuyées et que la question soit réputée mise aux voix et adoptée avec dissidence. Le résultat est qu'il y a eu un seul vote par appel nominal pour le premier des 190 postes faisant l'objet d'opposition qui étaient inscrits au *Feuilleton* et que tous les autres postes ont été réputés adoptés avec dissidence.

À ce moment-ci, j'aimerais porter à l'attention des honorables députés le passage suivant de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, aux pages 571 et 572:

Le 9 avril 1991, le Président Fraser, tout en faisant observer que l'éventail des motions auxquelles la procédure proposée s'appliquerait était très limité, a exprimé l'idée que le nouvel article du Règlement devait s'interpréter comme un autre mécanisme, acceptable au plan de la procédure, pour limiter le débat: «Il y a aussi d'autres ressemblances entre la proposition et l'actuel article 78 du Règlement, relatif à l'attribution de temps, en ce que les deux font appel à une approche par échelons, dépendant du degré d'accord possible, pour garantir le droit de présenter une motion».

Je demanderais aux honorables députés de faire preuve de beaucoup de circonspection à la lecture de ce passage. Dans sa décision, le Président Fraser a fait le parallèle entre l'article 56.1 du Règlement, qui exige une tentative préalable en vue d'obtenir le consentement unanime, et l'article 78, la règle d'attribution de temps, qui exige un avis ou une consultation préalable. Or, il me semble douteux, après la lecture du texte complet de la décision, que le Président Fraser ait vraiment eu l'intention de laisser entendre que l'article 56.1 devait s'interpréter comme un autre mécanisme, acceptable au plan de la procédure, pour limiter le débat.

Le recours accru à l'article 56.1 depuis 1997 est une source de sérieuses préoccupations pour le Président. Le gouvernement dispose déjà, en vertu des articles 57 et 78, de plusieurs options pour limiter le débat. L'article 56.1 est censé être réservé aux motions pour affaires courantes, telles les motions visant l'agencement des travaux de la Chambre. Il n'a jamais été destiné à servir pour l'adoption d'un projet de loi à ses diverses étapes et surtout pas un projet de loi qui n'entre pas dans la catégorie des projets de loi envisagés par le Règlement dans les «cas d'urgence ou de circonstances extraordinaires». C'est l'article 71 qui, dans de tels cas, prévoit qu'un projet de loi peut franchir plus d'une étape le même jour.

Les crédits

● (1515)

[Français]

De même, la motion visant à renverser une décision unanime de la Chambre est une affaire sérieuse et ne peut être considérée d'aucune façon comme une motion pour affaire courante. Jamais n'a-t-on envisagé que l'article 56.1 serait utilisé pour renverser les décisions de la Chambre prises par consentement unanime.

[Traduction]

Dans le cadre de la dernière tentative d'utilisation de l'article 56.1, une motion, qui proposait un vote par appel nominal pour le premier poste faisant l'objet d'opposition dans le Budget principal des dépenses, a été adoptée. Par le fait même, tous les postes subséquents faisant l'objet d'opposition ont été réputés proposés et adoptés. La motion adoptée en vertu de l'article 56.1 a eu pour effet de déterminer d'avance les résultats de tous les votes consécutifs au premier vote par appel nominal. Il me semble évident que cette application de l'article 56.1 dépasse largement son intention originale, c'est-à-dire la présentation de motions pour affaires courantes selon la définition qu'en donne l'alinéa 56.1(1)b).

L'article 56.1 n'a jamais été utilisé pour se substituer aux décisions que la Chambre elle-même doit prendre sur des questions importantes. De plus, si la Chambre devait à l'occasion s'entendre sur une façon de procéder par consentement unanime, comme, par exemple, pour l'application des votes, on ne pourrait supposer que de telles ententes entreraient automatiquement dans la catégorie des affaires courantes au sens de l'article 56.1.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai permis que la motion adoptée le 12 juin 2001 aille de l'avant parce qu'aucune objection n'avait été soulevée au moment de sa présentation. Lorsque les honorables députés ont fait part de leurs préoccupations à la présidence quelque huit heures plus tard, celle-ci n'a eu d'autre choix que de procéder selon les termes de la motion. Mais, à vrai dire, si l'objection avait été soulevée en temps opportun, j'aurais été enclin à déclarer la motion irrecevable. Cette situation démontre une fois de plus aux députés à quel point il est important de soulever les questions de procédure le plus rapidement possible.

Depuis que mon prédécesseur a demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de se pencher sur la question de l'utilisation judicieuse de l'article 56.1, il y a trois ans, nous remarquons que la tendance à s'éloigner de l'intention originale de cet article prend de l'ampleur. Il semble que ce soit là une raison de plus pour que le comité procède à l'étude de l'article 56.1 à brève échéance.

Entre-temps, après un examen minutieux des précédents et de la situation la plus récente où l'article 56.1 a été utilisé pour contourner le processus décisionnel de la Chambre, je dois porter à l'attention de l'ensemble de la Chambre que la motion adoptée le 12 juin 2001 ne sera pas considérée comme un précédent. Je recommande à tous les honorables députés de faire preuve de vigilance lorsqu'il est question d'utiliser ce mécanisme, car la présidence a bien l'intention d'y porter une attention bien particulière.

Je tiens à remercier tous les honorables députés qui sont intervenus dans cette affaire à la Chambre.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je

voudrais déposer une motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Je dépose également un document d'information. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA LOI CONTRE LE TERRORISME

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député de Nanaimo de son excellent discours et de ses mots d'encouragement d'ordre spirituel, ce qui est plutôt rare et inhabituel à la Chambre des communes. Je lui en suis reconnaissant et je sais que je ne suis pas le seul. Le député pourrait-il me dire comment a réagi le public à l'épisode en question qui l'a incité à nous tenir ce discours?

● (1520)

M. Reed Elley: Monsieur le Président, je remercie le député de Wild Rose de ses propos. La Chambre sera intéressée d'apprendre qu'après les cérémonies de deuil national tenues à Ottawa, à Washington et dans d'autres capitales, plusieurs personnes ont appelé à mon bureau pour me dire à quel point l'absence de valeurs spirituelles dans la cérémonie tenue à Ottawa les préoccupait.

En fait, une dame en a été si bouleversée qu'elle pleurait pour son pays. Elle estimait que nous avions perdu nos fondements spirituels. Je sais que ces valeurs sont très chères à de nombreux Canadiens. Les Canadiens ne sont pas un peuple très démonstratif et ne font pas étalage de leur foi. Par contre, lorsque survient une grande tragédie nationale, ces sentiments sont plus évidents. En tant que dirigeants, il convient non seulement de permettre un débat libre des questions que soulèvent les grandes tragédies, mais également d'exercer un certain leadership moral et spirituel qui donne espoir à la population. Un pays sans espoir ne sait plus où il va.

Je me demande souvent si notre pays n'a pas perdu un certain sens de son avenir.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais qu'il y a toujours une certaine retenue dans les mots de prière et de réconfort spirituel et dans la dimension spirituelle des cérémonies publiques à cause des nombreuses religions présentes dans notre pays.

Comme le député l'a souligné, la plupart des Canadiens appartiennent à un groupe confessionnel. Le député aurait-il des solutions pratiques à proposer pour répondre à cette préoccupation et tenir compte de l'importance que les citoyens de notre pays accordent à la dimension spirituelle dans les cérémonies publiques de deuil et de souvenir?

Les crédits

M. Reed Elley: Monsieur le Président, il y a toujours un risque, pour nous, de jeter le bébé avec l'eau du bain. Sur le plan spirituel, nous l'avons probablement déjà fait quand nous avons voulu plaire à tous. Du point de vue confessionnel, nous allons au plus bas dénominateur commun et ne faisons rien.

C'est très dangereux pour nous, en tant que pays. J'ai été très ému par la cérémonie qui a eu lieu à Washington, D.C., et qui tenait compte des différentes confessions. Les divers groupes confessionnels y ont trouvé leur place. Il n'y a pas de raison pour que nous, qui vivons dans un pays fier de sa mosaïque culturelle et ethnique, n'ayons pas pu en faire autant à la cérémonie qui s'est déroulée à Ottawa et accorder une place aux représentants des différentes confessions.

Au niveau local, je sais que cela s'est fait. Cela s'est fait dans ma circonscription et dans tout le pays, tandis que des gens de diverses confessions se sont réunis. Encore une fois, c'est nous, en tant que dirigeants, qui devons oser faire preuve de leadership dans ce domaine. Nous ne devrions pas avoir peur d'exercer un leadership spirituel si nous y croyons fermement. Nous ne devrions pas reléguer cet aspect à l'arrière-plan, dans notre vie.

•(1525)

[Français]

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je vous avise que je partagerai mon temps avec mon collègue de Pickering—Ajax—Uxbridge.

La tragédie du 11 septembre dernier à New York et Washington nous a touchés au plus profond de nous-mêmes. Nous avons tous été bouleversés par les actes de fanatisme et de violence qui ont annihilé d'un moment à l'autre tant de vies humaines, tout en changeant à jamais la vie de ces familles et de ces êtres chers de milliers d'innocentes victimes.

Aujourd'hui, notre première pensée durant ce débat doit se pencher vers tous ces innocents qui ont perdu si inutilement leur vie. Il y a ces milliers de familles pour lesquelles l'avenir sera marqué pour toujours par la perte d'un père ou d'une mère, d'un frère ou d'une soeur, d'un mari ou d'une femme, d'un être cher entre tous.

Puissent les familles éprouvées par cet immense deuil, un deuil qui marquera leur vie à jamais, trouver assez de force et de courage pour vivre un lendemain d'acceptation et de paix.

Il existe certes un large consensus au sein de cette Chambre et, du reste, au coeur de tous les peuples démocratiques, à l'effet que le fanatisme et la violence du terrorisme n'ont aucune place dans toute société qui se dit civilisée.

Nos partis politiques et les dirigeants politiques de tous les pays du monde démocratique et libre s'associent aux États-Unis pour offrir à nos voisins, tant leurs profondes condoléances que leur appui le plus solidaire dans la lutte collective contre le terrorisme international.

[Traduction]

Plus que jamais, nous devons exprimer résolument, par nos décisions et nos actions futures, les valeurs que nous partageons, notre attachement profond et inébranlable aux droits de la personne, à l'intégrité et au caractère éminemment précieux de la vie humaine et de la dignité de l'être humain.

Il doit y avoir une riposte aux actes fanatiques posés le 11 septembre 2001, mais il faut qu'elle vienne de la plus vaste coalition possible de peuples et de gouvernements dans le monde qui chérissent la liberté. Cette riposte exigera de la part des dirigeants

américains et de leurs alliés et amis, dont le Canada, sagesse, patience et persévérance.

Il ne faut pas que la répulsion immédiate et les vives émotions du 11 septembre nous amènent à prendre des mesures militaires précipitées et mal préparées qui risqueraient de plonger le monde dans un conflit prolongé dont les répercussions et les conséquences dépasseraient le réseau terroriste international et le système que nous sommes déterminés à éradiquer.

Voilà pourquoi, par respect pour nous-mêmes et pour les populations de la coalition internationale dont nous faisons partie, nous devons amorcer une réflexion qui ne soit pas isolée, mais commune. Ce n'est qu'en réunissant les fruits de ce judicieux processus de réflexion collective que nous réussirons à prendre des décisions à la fois fermes et bien mûries dont l'exécution sera étudiée et planifiée avec soin et les conséquences confinées aux objectifs que nous visons, soit l'anéantissement et l'éradication du terrorisme international.

Il ne faudrait pas que notre dégoût et nos émotions à vif nous entraînent à prendre des décisions et des mesures qui risquent de causer la perte d'autres vies innocentes et de déstabiliser l'équilibre déjà délicat de la paix mondiale, si fragile et précaire qu'il soit.

En nous joignant aux gouvernements démocratiques pour prendre les décisions qui s'imposent afin d'éradiquer le terrorisme mondial, nous devons également renouveler notre engagement et nos efforts afin de promouvoir la justice sociale dans un monde où les écarts entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud, pèsent toujours sur la conscience internationale et sont en grande partie les causes profondes des conflits et de la violence dans le monde.

Ce n'est pas le moment, aujourd'hui, de lancer des appels virulents en faveur de l'augmentation des budgets ou de changements de politique subis et radicaux, quoiqu'il faudrait envisager ces options en temps opportun, mais nous devrions éviter la tentation de recourir à des expédients et à des solutions instantanées, au mépris d'une réflexion très sérieuse et très judicieuse et de la planification d'une riposte collective mesurée et prudente, avec les conséquences que cela entraîne.

Nous devrions peut-être également réfléchir au fait que le Canada peut tirer une leçon d'humilité au lendemain du 11 septembre. Même si nous renforçons nos forces militaires et leur budget, le Canada ne constituerait toujours qu'un acteur militaire de second plan dans une opération multinationale.

C'est une raison de plus pour chercher à jouer un rôle plus approprié au lieu d'un rôle strictement militaire. Même si le Canada est un acteur militaire de second rang, il peut jouer un rôle important sur le plan moral, en exerçant une influence sur ses alliés afin qu'ils prennent des mesures raisonnables et judicieuses, appuyées par un vaste consensus multinational.

Bien qu'insensés, les actes de violence fanatiques que nous avons connus ont un objectif principal, soit de provoquer une réaction si rapide et tant marquée au coin de la vengeance qu'elle montrera que nos sociétés démocratiques avancées sur le plan technologique et bien organisées sont capables du même pouvoir de destruction qu'on a utilisé contre nous mardi dernier.

Faisons plutôt en sorte que ce soit un moment de notre histoire où nous réaffirmons la force de nos valeurs fondamentales de paix, de dignité humaine pour tous et de raison. C'est en périodes de grands bouleversements et de grandes difficultés que les valeurs intrinsèques de l'être humain se révèlent. Le défi actuel mettra à l'épreuve l'esprit humain de façon aussi décisive que toute crise précédente ou tout moment crucial dans l'histoire du monde.

Les crédits

Ceux qui nous ont élus dans nos pays respectifs vont s'attendre à ce que nous fassions preuve d'un esprit de décision fondé sur une profonde réflexion et sur une grande sagesse, en tenant compte de toutes les conséquences de nos actions pour les populations innocentes.

Si une planification, une prudence et une patience accrues peuvent signifier une opération plus ciblée sur le principal objectif d'éradication des centres nerveux de la menace terroriste, c'est une voie que nous devons favoriser plutôt qu'une campagne militaire de grande envergure avec tous les dangers qu'elle va poser pour les vies humaines et la stabilité internationale.

J'espère fermement que les mesures qui doivent être prises pour remédier à cette situation se feront sous les auspices des Nations Unies et en fonction du consensus international que cela représente. En cette période difficile, nous serons jugés en fonction de la façon dont nous saurons relever le défi.

Relevons-le avec fermeté, mais d'une façon qui honore et respecte la vie humaine et les populations innocentes, car ce que nous allons décider aujourd'hui va marquer notre monde peut-être pour des années à venir.

• (1530)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, la tragédie horrible de mardi dernier a ébranlé les États-Unis, le Canada et le monde entier. Cette journée-là, nous sommes tous devenus des victimes d'actes d'une terrible cruauté, qui ont secoué l'ordre public pour toute l'humanité.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est bien différent de celui dans lequel nous vivions il y a à peine sept jours. Le monde a changé le 11 septembre 2001 et il ne sera plus jamais le même. Les mots ne suffiront jamais à exprimer notre tristesse et notre appui pour ceux qui ont perdu des membres de leur famille ou des amis. Cependant, en plus de leur consacrer nos pensées et nos prières, nous voulons également exprimer notre détermination à nous assurer que, malgré les conséquences tragiques et meurtrières du terrorisme, les sociétés libres ne céderont jamais à des actes terroristes et les valeurs qui nous tiennent à coeur survivront.

Ma circonscription de Scarborough—Agincourt est l'une des plus diversifiées sur le plan ethnique dans tout le Canada. Je représente des gens qui ont des racines dans le monde entier. Hier, j'ai reçu des dizaines de courriels d'électeurs qui voulaient exprimer leurs points de vue sur ce qui s'est produit et sur ce qu'on devrait faire à la suite de ces attaques.

Lister Tennant déclare ceci:

En tant que membre de l'OTAN, le gouvernement canadien devrait user de son influence pour convaincre les États-Unis à garder leur sang-froid. Les États-Unis ou l'OTAN risquent de bombarder un pays et de tuer des innocents pendant que leur véritable ennemi se trouve aux États-Unis et au Canada.

Joe Hostyn affirme ceci:

Le Canada devrait appuyer toutes les mesures antiterroristes, y compris un soutien militaire au besoin. Nous devrions aussi examiner toute la politique de l'immigration et la restructurer de telle sorte qu'il soit beaucoup plus difficile d'établir des cellules terroristes au Canada. S'il faut pour cela restreindre l'immigration en général, tant pis!

Malcolm et Elizabeth Abdool disent ceci:

J'espère que le Canada appuiera sans réserve les États-Unis dans la lutte contre le terrorisme international et qu'il prendra les mesures qui s'imposent pour protéger tous les Canadiens. Merci de nous fournir l'occasion de nous exprimer.

Voici ce que dit Erma Collins:

En dépit de nos engagements envers l'OTAN, je ne veux pas que le Canada participe au bombardement de l'Afghanistan ou de tout autre pays. Ce serait alors l'Ouest qui ferait figure de terroriste en tuant des civils innocents. On devrait proposer plutôt d'envoyer des secours aux pays pauvres qui produisent des

terroristes. La violence (physique, économique, politique, psychologique) engendre la violence. Évidemment, les différents agresseurs devraient être traduits en justice.

Et je pourrais en citer encore et encore. Il faut se rappeler que l'attaque du 11 septembre n'est pas le fait de musulmans ou d'arabes, mais de terroristes.

Le Canada a besoin non seulement de tolérance, mais d'inclusion et d'acceptation. J'ai entendu des gens dire qu'il faut les tolérer parce qu'ils ne sont pas comme nous. J'ai entendu des gens dire que nous devrions les voir comme étant d'une autre couleur. Ce que nous, Canadiens, devons faire, notamment, c'est accepter des individus comme nos voisins. Il y a, dans ma circonscription, des gens d'autres convictions religieuses ou d'une autre couleur que nous qui ont été la cible de railleries et même d'agressions. C'est inacceptable. Cela ne devrait pas arriver au Canada.

Le député pourrait-il nous faire part de ses réflexions et de ses idées sur ce sujet et nous dire si des choses de ce genre sont arrivées dans sa circonscription?

• (1535)

M. Clifford Lincoln: Monsieur le Président, dans le court laps de temps qui me reste, je tiens à dire que je partage le sentiment de mon collègue. Chose certaine, nous devons prendre garde de ne pas prendre prétexte de la tragédie qui vient de se passer pour pointer du doigt ou cibler des groupes raciaux ou religieux en particulier.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons tout faire pour favoriser au Canada et ailleurs dans le monde le maintien d'une civilisation, d'une société multi-raciale caractérisée au premier chef par le respect d'autrui et des droits de la personne ainsi que par la tolérance à l'endroit de nos semblables sans égard à la race, la couleur et la religion.

Par conséquent, j'appuie sans réserve les propos de mon collègue.

M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.): Monsieur le Président, dans toutes les collectivités du pays, où que nous étions aux environs de 9 heures, heure normale de l'est, le 11 septembre, aucun d'entre nous n'oubliera cette journée d'infamie.

Au nom de tous les résidents de ma collectivité, je souhaite exprimer à la Chambre des communes nos regrets et notre profonde douleur face à la victimisation et à la mort d'un si grand nombre de personnes. Nous désavouons collectivement le geste terrible qui a été posé.

Ce genre de mal ne connaît pas de frontières. La forme moderne du mal a pris une nouvelle voie, mais à mon avis, nous devons tous reconnaître que du mal peut surgir le pouvoir du bien.

Le député de Nanaïmo—Cowichan a évoqué tout à l'heure la dimension spirituelle de cette tragédie. Moi non plus, je n'ai pu trouver les mots ou les gestes susceptibles de traduire les profonds sentiments de colère et de tristesse que les Canadiens partagent avec les Américains dans leur immense douleur. Nous avons puisé au fond de nous-mêmes notre unique source de force: notre foi.

Les crédits

Dans les minutes qui ont suivi l'annonce de la tragédie, j'ai appelé ma femme. Je voulais m'assurer que cela n'était pas vrai, mais je savais que nous avions la chance que cela ne soit pas arrivé au Canada. J'ai appelé mon épouse pour lui dire que je l'aimais. Ensuite, j'ai immédiatement récité le chapelet, chose dont je parle rarement, mais que je jugeais être importante. En même temps, j'ai appelé mes amis que j'ai invités sur la colline pour donner une nouvelle impression de l'Islam et pour parler de leurs sentiments au sujet de la catastrophe qui s'était produite.

Vendredi, j'ai passé un moment intéressant avec mon collègue et ami, le conseiller municipal Dave Ryan, de Pickering, à parler à des musulmans de leur foi. Ils nous ont dit que leur religion est fondée sur la paix et qu'ils ne tolèrent ni ne pardonnent les meurtres et les tueries car c'est contre le Coran.

La plupart des gens, qu'ils portent un keffieh, une kippa ou un pagri ou portent simplement leur foi dans leur coeur, savent que les actes innommables d'il y a une semaine étaient le résultat d'un groupe très restreint mais déterminé d'individus bien décidés à devenir des martyrs. Pour ces gens, la vie humaine n'a aucune importance, que ce soit la leur ou celle des innocents assassinés tragiquement d'un seul coup la semaine dernière.

J'ignore si nous pouvons bien comprendre la dimension des changements qui seront nécessaires dans nos vies à la suite de ce qui s'est passé la semaine dernière. Dans mes observations adressées plus tôt à l'un de nos collègues, j'ai parlé de ce qui s'était passé il y a quelque 19 ans. La journée d'hier marquait le dix-neuvième anniversaire du massacre des camps de Sabra et Shatila.

Il y a eu de nombreuses occasions dans le monde entier où notre Parlement a été confronté à des situations humanitaires. Cependant, nous ne voyons pas ce qui suscite le type d'indifférence, de désespoir et de pauvreté abjecte qui amènent des gens à ne voir d'autre solution que d'attaquer l'Ouest.

Le sénateur américain Daniel Patrick Moynihan qui, comme beaucoup d'entre nous à la Chambre le savent, critique depuis longtemps la CIA, a très bien dit les choses récemment. Sa réaction aux tragédies a été citée dans le *New York Times* le 16 septembre. Il a dit alors:

...que Washington «se préoccupait encore des missiles intercontinentaux alors que nous faisons face à une toute nouvelle série de menaces, notamment l'antagonisme islamique virulent qui découle de siècles de domination de la part de l'Ouest et qui est une question qui n'est pas encore réglée.»

Il faut repenser complètement notre façon d'aborder la question, a-t-il dit, et il est possible que des organisations datant d'une autre ère puissent le faire. Il est plus probable qu'il sera nécessaire de créer de nouvelles institutions pour ce faire.

Nous examinons aujourd'hui une motion présentée par l'Alliance canadienne. Nous aimerions tous trouver l'élixir rêvé et la solution magique qui assureraient la sécurité des Canadiens tout en allant à la source de l'antagonisme qui frappe si brutalement l'Amérique du Nord.

● (1540)

Cependant, je ne suis pas sûr que la proposition de l'Alliance nous garantirait cela. Il se pourrait, en fait, qu'elle aille dans une autre direction. Le fait d'éliminer des droits et de qualifier des individus louches de terroristes potentiels pourrait fort bien avoir pour conséquence que des gens qui s'opposent, par exemple, aux aliments génétiquement modifiés soient perçus comme des terroristes.

Cela pourrait se produire. J'ai pris connaissance du point de vue des Nations Unies en matière de droits de la personne relativement à la loi du Royaume-Uni contre le terrorisme. La motion dont nous

sommes saisis aujourd'hui n'est pas simplement une explication de la loi en vigueur au Royaume-Uni, la motion de l'Alliance demande:

l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort;

la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

Il est clair qu'on ne guérit pas le mal par le mal. Il se pourrait que ce que ce projet de loi propose soit beaucoup trop draconien. Cela pourrait jeter les bases d'un État policier dans lequel des personnes pourraient être arrêtées simplement parce qu'elles font l'objet de soupçons.

Nul doute que les Canadiens s'attendent à ce que nous prenions les mesures qui s'imposent, mais ils ne voudraient sûrement pas que nous agissions à la légère. Ils s'attendent à ce que nous proposons une loi qui soit efficace et sérieuse et qui sache, autant que possible, faire la distinction entre les terroristes et les personnes qui ont simplement un point de vue différent de la majorité.

Nous devons nous inspirer de la sagesse collective des communautés musulmane, chrétienne et autres qui ont longuement discuté de l'attitude à adopter pour éviter que des personnes innocentes ne deviennent des victimes non seulement ici, au Canada, mais dans le monde entier.

C'est pourquoi il est important que le Parlement n'agisse pas de manière précipitée pour répondre aux besoins à court terme de ceux qui crient vengeance. On sait que même le président Bush n'a pas agi si rapidement.

J'ai été surpris ce matin en lisant dans le journal que le Canada avait servi d'intermédiaire au gouvernement iranien pour envoyer un message aux États-Unis. Il faut que le Canada occupe une position unique dans le monde pour avoir pu rapprocher deux pays qui traditionnellement, de mon temps du moins, depuis 1978-1979, étaient des ennemis déclarés. Le Canada a servi d'intermédiaire non pas au terrorisme mais en vue d'un rapprochement, d'une certaine ouverture entre ces deux pays. Cela est significatif.

Les événements de la semaine dernière ne trouveront pas leurs solutions dans des réactions instinctives et rapides. J'ai entendu le premier ministre, la ministre de la Justice et de nombreux collègues des deux côtés de la Chambre dire qu'ils étaient à la recherche de solutions. Les solutions sont là, mais il faut les étudier dans le contexte approprié.

Le mal a pris une nouvelle forme. Il s'est modernisé. Sa présence est ressentie ici en Amérique du Nord pour la première fois. Nous nous éveillons à la réalité du monde d'une manière tragique et dévastatrice. Lorsque les coupables auront été traduits en justice, il restera l'essentiel: l'oppression et ses causes, le genre de chose que les Canadiens n'aimeraient pas voir chez eux.

Nous voulons nous assurer que les gens qui ont des opinions divergentes aient l'occasion d'exprimer et d'expliquer leurs préoccupations de manière pacifique. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que nous ne devons pas, en recherchant la justice, infliger, de quelque manière que ce soit, une injustice à des gens qui ne s'y attendent pas. Je sais que nos collègues de l'Alliance, de l'autre côté de la Chambre, comprennent eux aussi ce principe.

Nous devons agir. Le premier ministre a dit que tel sera le cas. Toutefois, nous devons agir à l'échelle internationale et ne pas créer notre propre forme de barrière continentale.

Les crédits

Ironiquement, la Loi sur l'immigration dont sont saisis la Chambre et le Sénat pourrait être pour nous l'occasion d'être plus circonspects. S'il ne faut que deux ou trois personnes pour semer le désordre dans le monde, comme nous l'avons vu, nous avons beaucoup de travail à faire. Si Dieu le veut, notre Parlement trouvera un terrain d'entente et coopérera en vue de s'attaquer aux causes fondamentales de cette atrocité et d'en traduire les responsables en justice. Toutefois, à l'issue de tout ce processus, nous devons respecter et honorer l'application régulière de la loi et la primauté du droit.

Que Dieu bénisse chacun d'entre nous ici à la Chambre.

• (1545)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques précisions pour la gouverne du député d'en face. La motion recommande:

la désignation de toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada;

Elle recommande également:

l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort;

Il est difficile de comprendre, de ce côté-ci de la Chambre, après avoir discuté avec des Canadiens depuis que ces attentats ont eu lieu aux États-Unis, pourquoi nous hésiterions à expulser du pays des terroristes notoires après qu'ils ont infligé ce genre de dommages aux citoyens d'autres pays.

J'entends des voix réclamer la protection des droits de la personne. Et la protection de nos citoyens et des citoyens d'autres pays? Au moment crucial, choisirons-nous les droits de la personne ou les vies humaines? Je préférerais de beaucoup voir la police au Canada rassembler des terroristes notoires pour les déporter que de la voir rassembler les familles des victimes qu'ils ont tués pour les amener à la morgue. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Dan McTeague: Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que ceux qui ont perpétré ces actes n'ont aucun respect pour la vie humaine. S'ils respectaient la vie humaine, les événements de la semaine dernière ne se seraient jamais produits.

Le député a parlé de la capacité de capturer des gens. Ceux qui ont perpétré ces actes doivent être jugés. Je l'ai souligné. Toutefois, les gens en question doivent être des terroristes connus qui présentent un danger réel et actuel pour notre pays ou pour le monde. Il ne doit pas s'agir simplement de gens sur lesquels pèsent des soupçons, comme c'est le cas dans la résolution du Royaume-Uni.

Je tiens à faire remarquer, pour éclairer la lanterne du député, que les Nations Unies ont déclaré que le gouvernement devrait abroger ces mêmes mesures que le député dit appuyer aujourd'hui. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a déclaré que le gouvernement britannique devrait abroger toutes les dispositions qui ne sont pas conformes aux normes et aux traités internationaux, notamment les lois spéciales comme la loi sur la prévention du terrorisme, qui ont pour effet de réduire la liberté de pensée et d'expression.

On l'a dit assez souvent: on ne guérit pas le mal par le mal. *Insh'allah*, il faut prendre le bien pour guide. Nous devons nous guider sur des principes de justice qui nous inciteront à faire quelque chose pour combattre cette nouvelle réalité plutôt qu'à rechercher des expédients.

Comme on sait, les Américains ont été pris complètement par surprise la semaine dernière. Tous les observateurs militaires ou autres reconnaissent que, depuis la fin de la guerre froide, une

menace tout à fait nouvelle a surgi, une menace que nous n'avons pas voulu reconnaître.

Quand un petit avion s'est écrasé devant la Maison blanche il y a six ou sept ans, un député a souligné qu'on n'avait pas fait grand-chose pour contrer la nouvelle menace en puissance.

Le monde nous apparaît sous une perspective différente cette semaine. Il nous faudra bien du temps pour briser le moule. Cependant, je puis donner l'assurance au député que nous le ferons d'une manière juste. Nous le ferons d'une manière qui ne sera pas irréfléchie et qui servira l'intérêt suprême qui consiste à protéger les citoyens innocents. Telle est la responsabilité du gouvernement, et nous agissons.

• (1550)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, Colin Powell a parlé d'un rassemblement de la coalition contre le terrorisme. Il a dit qu'il y a deux groupes au sein de la coalition: ceux qui offrent un soutien théorique qui se résume simplement à des mots d'appui et d'encouragement, et ceux qui sont prêts à accompagner leurs paroles d'un soutien militaire et d'actions du genre.

Je comprends qu'il est nécessaire de bien soupeser notre réponse, mais j'espère que le gouvernement sera un chef de file. Les Canadiens l'appuieront. Une vaste majorité sont d'accord. Le gouvernement a l'occasion de faire preuve de leadership. J'espère qu'il en tiendra compte et qu'il agira rapidement. Je l'encourage à prendre des mesures concrètes pour appuyer nos amis les plus proches et nos alliés aux États-Unis.

M. Dan McTeague: Monsieur le Président, le premier ministre du Canada s'est montré très clair là-dessus et sans équivoque, comme ont pu le constater tous les députés et tous les autres témoins des événements.

Je signale au député que nous risquons en fin de compte de faire le jeu des terroristes, ceux-ci voulant non seulement semer la peur, mais aussi mettre en péril notre stabilité comme pays et comme peuple libre et attaché aux valeurs démocratiques; c'est en effet ce qui se produira si nous ripostons de manière excessive et si nous faisons des choses inacceptables dans une société libre et démocratique. Nous ne pouvons pas perdre de vue ce à quoi ils s'en prennent. Ils s'en prennent à nos valeurs, et nous n'enfreindrons pas nos valeurs pour les défendre. C'est insensé. Il faut agir de façon pondérée et adéquate. Nous aimons la liberté. Nous aimons la démocratie. Ne vous méprenez pas, nous ne laisserons personne porter atteinte à ces idées et à ces valeurs, mais nous devons veiller à ce que, au bout du compte, les terroristes ne sortent pas vainqueurs en réussissant à supprimer les droits que nous prions et chérissons au Canada. Notre mission est de les étendre aux autres pays.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est le coeur très lourd que j'interviens aujourd'hui après avoir écouté le débat des deux derniers jours faisant suite à la terrible tragédie que l'on sait.

Comme le savent bon nombre de députés, je suis un grand-père de 65 ans qui a été élevé et formé aux États-Unis pendant la première moitié de sa vie. J'ai accompli mon service militaire avec fierté. Lorsque j'ai décidé de passer à un autre domaine d'occupation, soit l'éducation, cela m'a conduit au Canada. J'avais des sentiments ambivalents lorsque j'ai quitté les États-Unis. Toutefois, peu de temps après être arrivé au Canada, je savais que j'avais pris la bonne décision. Je n'avais jamais rêvé qu'environ 30 ans plus tard j'aurais l'honneur de représenter à la Chambre les gens qui m'y ont élu.

Les crédits

Je n'avais jamais pensé non plus que je prendrais ici la parole pour parler du pays d'où je viens, un pays que j'aime, un pays où habitent ma parenté, parents par alliance et mésalliance si je peux dire, et où je compte de petits enfants résidant à deux heures et demie de New York.

J'ai téléphoné à bon nombre de mes parents la semaine dernière et je n'arrivais pas à croire la douleur, la tristesse et la profonde affliction que provoquait chez eux cet incident. C'est pour cette raison que je suis profondément affecté aujourd'hui, sachant qu'ils traversent une période tragique. Toutefois, je veux les reconforter en leur disant, à tout le moins de mon point de vue et de celui d'autres intervenants, que les 140 000 électeurs de ma circonscription réagissent collectivement et prient pour les victimes de cette tragédie ainsi que pour les secouristes. Ils exhortent chacun d'entre nous à agir dans un esprit de confraternité afin d'éradiquer ceux qui ont posé un geste d'une telle atrocité.

J'ai reçu un document de mon frère, un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale. Il est récemment devenu invalide parce qu'il s'est gelé les pieds pendant cette guerre. Il est demeuré dans une tranchée pendant des heures et des heures avec la majorité des membres de son unité, incapable de bouger en raison du feu de l'ennemi. Ils ne savaient pas ce que leur réservait l'avenir, mais celui-ci semblait très sombre. Au bout de 14 ou 15 heures, les renforts ont fait leur apparition sur la colline. C'étaient des Canadiens, des Américains et des soldats alliés qui, dans un élan de fraternité, lui ont littéralement donné une nouvelle vie lui ayant permis de communiquer avec moi cette semaine.

Ce genre d'entraide n'existe pas aujourd'hui. Mon frère et d'autres ont demandé qu'on revitalise les liens d'entraide entre les deux pays. Mon frère m'a d'ailleurs fait parvenir un document sans se rendre compte qu'il datait d'une vingtaine d'années. Ce document était néanmoins distribué aux États-Unis. Il m'a prié—si je connaissais l'auteur de ce discours, parce qu'il s'agissait d'un Canadien—de communiquer avec lui pour le remercier de si bien défendre l'unité et l'entraide, valeurs qui sont si importantes.

L'auteur du texte en question était Gordon Sinclair. Mon frère ne savait pas qu'il était décédé et qu'il avait rédigé ce discours il y a près de 20 ans. N'est-il pas honteux qu'un document de Gordon Sinclair qui donne de l'espoir à tant d'Américains date de 12 ans? C'est vrai qu'ils n'entendent pas beaucoup parler d'espoir ces jours-ci, et c'est dommage. Je ne sais pas si j'aurai le courage de leur apprendre que le grand discours sur le bien-fondé de l'entraide date de 20 ans.

• (1555)

Au cours de notre conversation, il m'a demandé si, à mon retour au Parlement, je ferais comme ils ont fait dans son pays où démocrates et républicains ont décidé de faire front commun, tous autant déterminés à ce que cette situation prenne fin, à ce qu'elle soit vaincue et à ce que les gens n'aient plus à craindre qu'elle se reproduise. Il m'a demandé si nous serions prêts à nous unir et à faire front commun, à la Chambre, pour détruire l'ennemi responsable de ce terrible attentat.

Il m'a ensuite dit quelque chose de très étrange. Il m'a demandé de ne pas oublier de prier pour ces étrangers qui sont si dévorés par la haine qu'ils amènent les jeunes à penser que la seule solution consiste à détruire la civilisation occidentale. Ils mobilisent ces jeunes et leur inculquent ces notions contre leur gré. À titre d'exemple, il m'a parlé des Nazis qui, eux aussi, avaient été entraînés à tuer et à détruire, et c'est la situation qu'il a vécue.

J'ai entendu beaucoup de députés dire qu'il faut se modérer et ne pas se laisser guider par ses émotions. Eh bien, je suis submergé par

mes émotions. J'éprouve beaucoup de tristesse après avoir entendu tout ce qui a été dit depuis hier. Nous prenons beaucoup trop à la légère la nécessité d'unir nos forces collectives pour traiter cet incident pour ce qu'il est. Réfléchissons-y.

Ma colère reste vive. Puisse Dieu ne jamais transformer ma colère en haine. Cela ne s'est jamais produit en 65 ans, mais la colère qui monte en moi à certains moments produit une surcharge d'adrénaline qui a débouché sur des actions, souvent de bonnes actions. Il n'y a pas de mal à éprouver de la colère, mais nous ne devons pas la laisser se transformer en haine. N'oublions pas cette jeune personne de 15 ans qui a été agressée. Incitons tous ceux que nous connaissons à ne pas s'en prendre aux innocents qui vivent dans ce beau et grand pays. Ils ne sont pas responsables de ce qui s'est produit. Nous ne devons pas faire de suppositions. Nous devons tous croire que le mal peut être éradiqué et que le bien peut l'emporter sur le mal.

J'ai été reconforté mais malheureusement, cela a été le fait de réactions impulsives venant du Sud. Lorsque le président Bush a rappelé 50 000 réservistes, cela m'a rassuré. C'est un homme sérieux. Il va mettre en place les gens et les choses nécessaires pour protéger immédiatement les citoyens. Je le félicite de s'être rendu sur le site, à New York, et d'avoir lu des passages des Saintes Écritures pour essayer de reconforter ceux qui placent leur foi dans Dieu. Il a essayé de renforcer leur foi en reconnaissant nos différences et en étant prêt à apporter un certain reconfort. Une bonne partie des 100 000 personnes qui s'étaient rassemblées sur la Colline en quête de reconfort spirituel ont le sentiment d'être reparties le coeur vide.

Oui, on nous dit de ne pas laisser la peur nous guider. Cependant, j'ai beaucoup trop de petits-enfants pour ne pas avoir un petit peu peur. Je veux avoir une certaine sécurité dans ma vie lorsque je quitterai cette terre en sachant que leur vie ne sera pas remplie de terreur, qu'ils ne seront pas toujours confrontés au mal.

Nous étions disposés à dire collectivement oui, nous devons prendre certaines mesures. À l'heure actuelle, nos gardes-frontières réclament à grands cris du matériel supplémentaire.

• (1600)

Ils m'appellent en ce moment-même. Je reçois des courriels de gardes frontaliers le long de notre frontière qui me demandent de l'aide. Ils affirment manquer de matériel et de ressources humaines. Pourtant, nous voyons des députés intervenir à la Chambre pour nous dire que tout est beau. Il n'en est rien, et nous devrions faire face à la réalité. Nous devrions commencer à écouter les gens qui sont en première ligne et les remercier. Il faut écouter ce qu'ils ont à dire.

Si les députés veulent reconforter le grand-père que je suis, ils devront alors adopter la motion et dire à tous les Canadiens et les Américains que nous ne sommes plus disposés à soutenir le terrorisme de quelque façon que ce soit. Il y a ici d'excellentes idées. Il n'est pas question de fouler aux pieds les droits de la personne, mais plutôt de dire que le terrorisme ne pourra s'établir sur notre territoire. On va le faire disparaître. Je veux avoir l'assurance que cela va se produire. Il faut apaiser mes craintes et me donner foi non seulement en Dieu, mais aussi dans mon pays. Nous devons être forts et unis.

Les crédits

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de mon collègue de Wild Rose. J'y ai senti beaucoup d'émotion. Dans ce contexte, c'est au grand-père que je veux m'adresser, en espérant que cela reste également parlementaire.

La sixième proposition contenue dans la motion de l'opposition officielle se lit comme suit:

la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés qui ont été liés à des organisations terroristes.

Je veux particulièrement parler du premier groupe de personnes qui est visé, soit toute personne qui est illégalement au Canada, ceux dont on dit qu'ils sont sans papiers, qu'ils sont des immigrants illégaux. Quand on parle de détention, on parle de les priver de leur liberté. Parmi ces immigrants illégaux, il y a des enfants.

La Convention sur le droit des enfants réprouve la détention des enfants, sauf pour certaines exceptions, et encore pour de très courtes périodes.

J'aimerais que mon collègue de Wild Rose me précise quel est son regard à l'endroit des enfants qui seraient effectivement mis en prison dans le cas où cette motion serait adoptée et mise en vigueur.

• (1605)

[Traduction]

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à commenter des questions de ce genre. Nous parlons du terrorisme dans son contexte large. Nous parlons de ceux qui sont directement associés à des terroristes.

Tous les Canadiens ont suffisamment de compassion pour comprendre que, chaque fois qu'un petit enfant est en cause, nous avons le bon sens de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer son bien-être. Nous allons donner tout notre amour à cet enfant, qui n'a aucun mot à dire sur son sort.

Il est difficile de répondre aux questions hypothétiques. Le projet de loi dit simplement, de façon très ferme, que le terrorisme ne sera pas toléré dans notre pays. Le projet de loi présente certaines mesures que nous pouvons prendre pour réprimer le terrorisme et assurer la sécurité des innocents en tout temps.

Cependant, je ne veux pas qu'un document quelconque soit envoyé à un comité, aux fins d'étude et de recherche, et dont nous n'entendrons peut-être parler que deux ans plus tard, alors que, dans l'intervalle, une demi-douzaine d'actes terroristes auront été commis.

L'attaque lancée contre les États-Unis n'est pas un acte criminel. C'est un acte de guerre. Lorsque nous l'aurons bien compris, nous ne considérerons pas cet acte comme une affaire criminelle où les coupables seront un jour traduits en justice et où un juge rendra une décision. Cela va plus loin.

Il s'agit d'un acte de guerre, et nous devons être prêts à faire le nécessaire pour défendre notre pays et sa souveraineté, ainsi que le continent nord-américain. Nous devons garder la compassion qui est grandement nécessaire pour défendre les innocents, comme certains enfants qui risquent d'être entraînés dans le monde stupide des adultes.

À mon avis, cela n'est pas difficile. Il faut de la détermination, un consensus et un raisonnement solide, mais nous ne pouvons pas tergiverser comme nous l'avons fait dans bien d'autres cas. Aucune modification n'a été apportée à la Loi sur les jeunes contrevenants ou à la Loi sur l'immigration depuis notre arrivée au Parlement, en

1993. Les Canadiens vont demander quand nous allons faire bouger les choses.

Nous ne devrions pas laisser passer cette occasion. La situation est plus grave que nous voulons bien le laisser entendre. Nous n'essayons pas de susciter la peur, nous voulons encourager les Canadiens à penser que nous avons des dirigeants qui sont déterminés à accorder une plus grande priorité à la sécurité et à la souveraineté des Canadiens qu'aux vicissitudes de la vie quotidienne.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est aussi avec le coeur gros que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui. Comme bon nombre de députés l'ont déjà dit, il est difficile d'exprimer en paroles l'immense tristesse engendrée par les attentats terroristes qui ont été commis aux États-Unis il y a une semaine.

Je tiens à offrir, en mon nom et au nom de ma famille et de mes électeurs de Surrey-Nord, mes sincères condoléances à toutes les victimes, à leurs familles, ainsi qu'à tous les Américains.

Vers 6 h 30, mardi dernier, le téléphone a sonné à ma résidence de Surrey, en Colombie-Britannique. Mon épouse a répondu. C'était ma fille qui appelait de Vancouver. Elle venait d'ouvrir la radio et elle avait entendu dire qu'un avion s'était écrasé contre le World Trade Center, à New York.

J'ai allumé le téléviseur et j'ai été abasourdi par ce que j'ai vu, c'est-à-dire la fumée noire et épaisse qui s'échappait des tours jumelles. Ensuite, j'ai vu la reprise qui nous montrait comment le deuxième aéronef avait frappé la tour sud.

Ceux d'entre nous qui font la navette depuis la côte ouest voyagent le plus souvent à bord d'appareils Boeing 767. Lorsque j'ai pris le vol 1138 dimanche matin, je me suis rendu compte que je ne regarderais plus jamais un 767 de la même façon.

Pendant que le reportage en direct se poursuivait, la tour nord s'est effondrée. J'ai pensé aux personnes emprisonnées dans cette structure qui plongeaient vers leur mort. Mon estomac s'est noué, et j'étais sidéré.

Je ne me souviens que d'une autre fois dans ma vie où j'ai ressenti ce que j'ai ressenti durant un bref moment qui m'a semblé une éternité. C'était il y aura neuf ans dans un mois jour pour jour, dans une salle d'urgence, lorsque les médecins nous ont dit qu'ils n'étaient pas capables de ranimer notre fils qui avait été poignardé. Je ne pensais jamais que je pourrais encore ressentir une telle sensation, mais mardi dernier, j'en suis venu bien proche.

À un certain moment, dans les minutes qui ont suivi, j'ai fait une autre constatation effrayante. J'étais tellement absorbé par les images qu'on nous montrait à la télévision que j'avais complètement oublié que ma soeur travaille à Manhattan. Environ une heure plus tard, juste au moment où je quittais la maison pour me rendre au bureau, le téléphone a sonné de nouveau. Dieu merci, c'était ma nièce qui appelait de Toronto pour dire que sa mère, c'est-à-dire ma soeur, avait téléphoné pour laisser savoir à tout le monde qu'elle était saine et sauve.

J'ai parlé à ma soeur mardi soir. Son bureau se trouve à environ une demi-heure de marche du point zéro. Quand je lui ai reparlé avant-hier soir, elle m'a appris qu'un parent d'un collègue était porté disparu et devait se trouver sous les décombres. Je suis allé au bureau et, comme la plupart des Canadiens j'imagine, j'ai été rivé au téléviseur pendant le reste de la journée.

Les crédits

Je dédie mes pensées et mes prières aux victimes et à leurs familles. Le sentiment de perte que nous éprouvons tous au plus profond de notre être est extrêmement intense. Plusieurs Canadiens étaient au nombre des victimes. À titre de député, j'offre mes plus sincères condoléances aux familles canadiennes directement affectées par cet acte de guerre insensé.

J'exprime ma gratitude et je rends hommage aux milliers de Canadiens qui, au lendemain de cette tragédie, ont offert de prêter main-forte, ont donné de leur sang, ont participé aux efforts de sauvetage et aux équipes d'intervention, notamment à titre de médecins, d'infirmières et de secouristes.

Je tiens à faire mention de l'équipe de recherche et de sauvetage urbains de Vancouver. D'après ce que j'ai compris, deux avions C-130 des Forces canadiennes allaient chercher l'équipe qui venait de recevoir l'autorisation de se rendre à New York. L'équipe s'appretait donc à partir lorsque, pour une raison que j'ignore, les autorités américaines ont changé d'avis et déclaré ne pas avoir besoin de ses services. J'ai conversé avec un des membres de l'équipe et j'ai perçu la frustration et la déception qu'il éprouvait de ne pouvoir aider.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'il ne s'agit pas d'actes terroristes simplement dirigés contre un pays en particulier. Les attaques de la semaine dernière contre les États-Unis constituent une déclaration ouverte de guerre contre toutes les démocraties du monde. J'aimerais prendre un moment, ici à la Chambre, symbole de la liberté et de la démocratie canadiennes, pour offrir mon appui au gouvernement au titre d'une riposte ferme contre le terrorisme.

Je saisis cette occasion pour inviter instamment le gouvernement du Canada et tous les Canadiens à agir et à fournir le soutien et les ressources nécessaires pour réprimer le terrorisme et contrer ceux qui menacent notre mode de vie libre et démocratique.

En tant que représentants élus du Canada, nous devons poser de nombreuses questions douloureuses, non pas à des fins politiques mais pour nous assurer que l'on fera tout pour empêcher des tragédies horribles comme celle qui vient de se produire récemment aux États-Unis.

• (1610)

Nous devons agir ainsi pour clamer à la face du monde que les Canadiens sont les protecteurs de la paix, de la liberté et de la démocratie et que nous nous joindrons au monde libre en vue de pourchasser sans relâche ceux qui en ont aussi brutalement et lâchement attaqué les assises.

Voici quelques-unes des questions que nous devons poser: Que faudra-t-il faire pour rehausser la sécurité dans les aéroports et le long des frontières? De quelle façon pouvons-nous modifier notre législation pour empêcher des terroristes étrangers d'entrer au Canada et d'y vivre ou encore de s'en servir comme base pour recueillir des fonds? Quelle capacité pouvons-nous offrir aux États-Unis et à nos alliés de l'Otan dans le cadre d'une coalition internationale de lutte contre le terrorisme et ses adeptes?

J'exhorte le gouvernement à présenter à tout le moins une mesure législative antiterrorisme d'une façon qui reflète la gravité de la situation actuelle. Elle se fait attendre depuis longtemps déjà.

Il y a quelques années, un de mes électeurs, M. Tara Singh Hayer, éditeur respecté d'un journal Sikh, a été assassiné dans son entrée. Quelques années auparavant, on lui avait tiré dessus et il était paralysé. Le crime le plus récent, son meurtre, demeure toujours non résolu, mais des extrémistes sont impliqués.

Sa fille Rupinder a réussi à faire signer une pétition par 12 000 membres de la communauté indo-canadienne demandant au

gouvernement de resserrer la législation sur l'immigration et de pourchasser et déporter les terroristes cachés au Canada. Rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

J'ai reçu l'année dernière la visite de membres de la communauté sri lankaise de ma circonscription. Ils trouvaient énormément à redire au projet de loi C-16 auquel ils reprochaient de ne pas aller assez loin pour juguler le terrorisme. Ils souhaitent que le soutien au terrorisme soit considéré comme une infraction criminelle. J'ai également reçu à mon bureau des membres de la communauté indo-canadienne qui trouvaient énormément à redire aux politiques du Canada en matière d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié. Ce sont eux-mêmes des immigrants.

Je suis également forcé de parler de la nécessité de demeurer unis et déterminés contre l'ennemi, ces gens qui menacent notre mode de vie par des attentats terroristes.

La Charte canadienne des droits et libertés stipule ceci:

Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication;
- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association.

Il me paraît nécessaire de rappeler la charte à tous les Canadiens car à des moments comme celui-ci, certains, je répète, certains éprouvent facilement de la colère contre certains éléments de notre population. N'oublions pas les leçons du passé quand des Canadiens japonais ont été détenus et privés des libertés énoncées dans la charte, même si des milliers de Canadiens sont morts pendant la Seconde Guerre mondiale pour faire en sorte que la liberté et la démocratie puissent exister et que la charte elle-même puisse être rédigée et mise en pratique au Canada.

C'est pourquoi j'invite tous les Canadiens à se fondre dans la nation, quelle que soit leur religion. Nous sommes des Canadiens d'abord.

Les nouvelles selon lesquelles des musulmans canadiens font l'objet de harcèlement et sont la cible d'expressions de haine me rendent malade. Il est difficile de croire qu'on puisse attribuer à une confession religieuse donnée les actes barbares perpétrés aux États-Unis. Ceux qui ont perpétrés des crimes sont tout simplement des gens mauvais qui se servent de leur religion pour justifier leurs crimes.

Dire que la religion musulmane est responsable serait comme dire que puisque Timothy McVeigh était chrétien, tous les chrétiens sont responsables de l'attentat d'Oklahoma City. J'espère que tous les Canadiens et toute la population du monde libre le comprennent et qu'ils trouveront en eux la tolérance voulue pour travailler ensemble. Nous devons travailler ensemble pour vaincre nos vrais ennemis, ceux qui n'hésitent pas à recourir à des tactiques terroristes pour nous priver de l'exercice de nos libertés et de nos droits fondamentaux.

Les crédits

En conclusion, je ne puis que répéter ce qui a déjà été exprimé à maintes reprises: ayant déjà connu la perte violente d'un être cher, j'offre mes pensées et mes prières d'abord et avant tout aux familles des victimes de ces horribles actes; notre détermination à éradiquer le terrorisme n'a jamais été aussi grande; et, enfin, travaillant à l'unisson avec nos alliés qui ont à coeur les principes sacrés que sont la justice, la démocratie et la justice, nous vaincrons tout ennemi qui tente de nous priver de notre mode de vie.

•(1615)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de ses commentaires si éloquents. J'avoue que je ne peux qu'être d'accord avec bon nombre des choses qu'il a dites. Toutefois, j'ai été un peu étonné d'entendre l'orateur précédent parler de ceux d'entre nous qui nous trouvons en Amérique du Nord. J'ai eu l'impression qu'il y avait un mur autour de l'Amérique du Nord, mais je me demande ce qui arrive au reste du monde.

J'ai lu la motion qui nous a été présentée aujourd'hui. Le cinquième élément prévoit «l'extradition rapide des ressortissants étrangers accusés d'actes terroristes, même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort».

Je peux vous parler de familles qui sont arrivées au pays alors que les enfants n'avaient que deux ou trois ans et qui, par ignorance ou pour toute autre raison, n'ont jamais demandé la citoyenneté pour leurs enfants. Ces derniers, maintenant âgés de 30 ou 40 ans, commettent un crime punissable de la peine de mort. Ce que nous voulons faire aujourd'hui est d'extrader ces gens vers leur pays d'origine, même s'ils ont été élevés au Canada.

M. Myron Thompson: Des terroristes.

M. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, mon collègue d'en face parle de terroristes et je dois vous dire que même si leurs crimes sont punissables de la peine de mort, ils ne savent pas écrire. Quelqu'un a fait une erreur en transcrivant.

Des voix: Détention.

•(1620)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler à mes collègues que malgré la lourde charge émotive du sujet et tous les sentiments que cela soulève, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. J'exhorte donc tous les députés à se montrer judicieux dans le choix de leurs mots.

M. Jim Karygiannis: Merci, M. le Président. Le sixième paragraphe dit «la détention et la déportation dans leur pays d'origine des personnes demeurant illégalement au Canada ou des demandeurs du statut de réfugié déboutés». Ma circonscription de Scarborough—Agincourt a connu une vague d'immigrants après l'autre. Beaucoup de gens sont ici illégalement ou cherchent refuge au Canada. Comme député, et je le suis depuis 18 ans, je travaille avec des gens que j'ai vus débarquer ici comme réfugiés. Ils sont devenus des Canadiens remarquables. Ils ont des entreprises. Ils ont ce qu'il faut pour être Canadiens, et ils payent leurs impôts.

J'estime qu'il faut bien réfléchir à tête reposée aux gestes que le Canada devrait poser et réfléchir deux fois plutôt qu'une aux effets à long terme que nos gestes pourraient avoir. Mieux vaut éviter toute phrase tournée hâtivement qu'on risque de regretter pendant trop longtemps après.

Les auteurs diaboliques de l'horreur dont nous avons été témoins ne représentent pas une collectivité ou une religion. Ils représentent le diable, rien de moins. Mon collègue a exprimé des commentaires sur sa famille et sa soeur qui sont aux États-Unis. J'ai aussi des amis

là-bas, et je partage son point de vue. Toutefois, en ce qui concerne certains aspects de la motion, je demande à mon collègue, par votre intermédiaire, monsieur le Président, comment il peut appuyer cette motion, compte tenu des déclarations de ses autres collègues.

M. Chuck Cadman: Monsieur le Président, je suggère au député de lire la motion un peu plus attentivement. Nous parlons des gens qui ont été liés à des organisations terroristes ou qui ont commis des actes terroristes. Nous ne parlons pas de gens qui ont enfreint le Code criminel dans ce pays ou quoi que ce soit. Nous parlons des gens qui ont commis des actes terroristes.

Il y a aussi une grande communauté d'immigrants dans ma circonscription. Et ce sont eux qui viennent me voir pour me demander ce type de mesures législatives. Nous devons les écouter, parce qu'ils savent ce qui se passe dans leur propre communauté. Ils connaissent les gens dans leur communauté, y compris les indésirables. Et ils n'aiment pas que toute la communauté soit logée à la même enseigne, précisément à cause de ces indésirables.

Ce sont les immigrants dans ma communauté qui demandent ce type de mesures législatives.

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole.

Le 11 septembre 2001, en tant que Canadiens, nous avons exprimé une multitude d'émotions déplaisantes: la tristesse, la peur, l'indignation et le chagrin entre autres.

Aujourd'hui, je voudrais dire comment en tant que Canadiens nous avons partagé la douleur de nos voisins et je voudrais souligner certaines des mesures prises par les électeurs de Tobique—Mactaquac.

Tout d'abord, au nom des habitants de Tobique—Mactaquac, je veux offrir mes condoléances à ces gens dont la vie a été bouleversée par cette tragédie.

En 1783, lorsque le traité Webster-Ashburton a tiré une ligne de démarcation entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick, une relation qui transcendait toute barrière géographique était déjà établie.

Depuis 1783, la frontière qui sépare le Maine et le Nouveau-Brunswick est demeurée à bien des égards invisible. Nous avons de solides liens historiques, sociaux, culturels, économiques et familiaux avec nos voisins du Sud.

La majorité des électeurs de ma circonscription peuvent prétendre avoir des Américains dans leur famille. Les Américains sont également parmi leurs clients et associés les plus importants en affaires.

Les grandes industries de ma circonscription ont des usines des deux côtés de la frontière. C'est le cas notamment de McCain Foods, qui a des usines à Easton et Ashland, au Maine, et à Grand Falls et Florenceville, au Nouveau-Brunswick, ainsi que de Norbord et Nexfor qui possèdent des scieries à Ashland, au Maine, ainsi qu'à Juniper et Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick.

Pendant des siècles, la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick nous a unis plutôt que divisés. Cela n'a jamais été plus évident que le vendredi 14 septembre lorsque plus de 400 personnes ont rempli le gymnase du collège communautaire de Woodstock pour entendre un sermon à la mémoire des victimes des attaques terroristes de mardi dernier.

Les crédits

La réponse a été remarquable, étant donné que mes bureaux, ainsi que la Woodstock Ministerial Association n'avaient commencé à promouvoir cet événement qui s'inscrivait dans la journée nationale de deuil que quatre heures plus tôt.

On a recueilli quelque 2 000 \$ pour la Croix-Rouge canadienne lors de ce service multiconfessionnel et les gens ont exprimé leurs sympathies aux Américains dans des livres de condoléances. Ces livres circulent maintenant dans toute la circonscription. Une fois qu'ils seront remplis, ils seront remis au représentant du Maine au Congrès, John Baldacci, avec lequel je me suis lié d'amitié lors d'une visite effectuée au printemps à Washington pour défendre notre industrie du bois d'oeuvre.

Ironiquement, M. Baldacci et moi-même devons être les hôtes conjoints d'un sommet transfrontalier samedi dernier pour échanger des renseignements et trouver des façons d'accroître le commerce entre nos deux pays.

Dans la dernière prière du service, le chanoine Walter Williams a souligné les efforts humanitaires d'une jeune, Candace Salmon, qui à ce moment-là était dans la ville voisine de Houlton, au Maine, où elle assistait à un service semblable.

Bouleversée par les terribles images qu'elle voyait à la télévision, cette élève de douzième année a décidé de faire sa contribution pour aider à panser les blessures. De sa propre initiative, Candace a recueilli durant ses heures de repas plus de 300 \$, dont elle a utilisé une partie pour acheter des fleurs et des plantes qu'elle a offertes aux garde-frontières de Houlton, dans le Maine. Elle a ensuite fait don de l'argent qui restait à la classe des libertés fondamentales de l'école secondaire de Houlton, qui a accepté ce don au nom de la Croix-Rouge américaine.

Les élèves ont été tellement touchés par l'acte de générosité complètement désintéressé de Candace que certains ont pleuré. Avant que Candace et son amie ne quittent l'école ce jour-là, les élèves leur ont offert des rubans multicolores, symboles de sympathie et de solidarité, à remettre à leurs compagnes de classe à Woodstock. Il a été convenu que les deux écoles mettraient sur pied un programme d'échange afin d'établir des relations entre les jeunes des deux régions.

Que Candace soit une source d'inspiration pour mes collègues députés, car d'un seul geste, par sa gentillesse et sa compassion, elle a su mettre un peu de baume au coeur de ceux qui avaient de la peine, elle a aidé à secourir des gens grâce à l'argent dont elle a fait don à la Croix-Rouge américaine et elle a créé un nouveau partenariat pour les jeunes des communautés des deux côtés de la frontière.

Puissions-nous suivre l'exemple de Candace dans les jours et les semaines à venir, alors que nous offrons de l'aide à notre meilleur ami et allié. Faisons preuve de compassion et de solidarité et partageons nos ressources avec les États-Unis, dans son épreuve.

Le geste de Candace symbolise l'esprit de coopération et d'amitié qui existe depuis des siècles entre les habitants de ma circonscription et nos voisins au sud. Puisse ce même esprit de coopération et d'amitié nous guider dans nos actions alors que nous tentons de surmonter cette terrible tragédie.

● (1625)

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Tobique—Mactaquac.

Les événements qui sont survenus aux États-Unis le 11 septembre nous ont tous bouleversés, horrifiés, dégoûtés et attristés. C'était effectivement un acte insensé et lâche commis par quelques

fanatiques prêts à donner leur vie pour une cause qui est difficile à comprendre et dont les éléments sont difficiles à reconstituer. Ils ont vraiment mis le monde sens dessus dessous.

Il convient de souligner et de louer certains efforts héroïques: les efforts des passagers qui ont probablement lutté avec ceux qui étaient aux commandes de l'appareil et qui ont probablement sauvé des milliers de vies en Pennsylvanie; le travail des pompiers, hommes et femmes, des agents de police et des autres secouristes qui ont donné leur vie pour essayer de sauver les victimes, ce travail se poursuivant d'ailleurs.

Les Canadiens et les gens du monde entier ont réagi d'une manière remarquable en faisant parvenir des messages de condoléances et de soutien et en exprimant leur tristesse, en donnant du sang, en faisant de nombreux autres dons, en fournissant différents signalements et de bien d'autres façons.

Certains se sont empressés de prêter foi à la présumée filière canadienne, mais il appert maintenant que 17 des terroristes ont passé de nombreuses années aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, le message à retenir c'est que tous les pays doivent examiner leurs mesures de sécurité, leur approche et leurs réponses. Nous devons tous resserrer nos mesures. Nous devons être déterminés.

Nous devons prendre des mesures modérées à court terme, mais surtout à moyen et à long terme. J'estime que de nouvelles méthodes de collecte de renseignements et d'infiltration feront partie de la solution à plus long terme. Il est inquiétant que les terroristes aient réussi à déjouer les spécialistes du renseignement du monde entier. Nous avons vite besoin de bien d'autres solutions aux avions qui dévient de leur trajectoire de vol, ainsi que d'une plus grande sécurité aérienne et aéroportuaire. J'ai été ravi d'entendre le ministre des Transports dire que les portes d'accès à la cabine de pilotage doivent être scellées.

Les Canadiens doivent se rappeler que nous nous engageons dans un combat contre les terroristes, pas contre une communauté ou un groupe en particulier. Ma circonscription d'Etobicoke-Nord abrite une communauté musulmane qui s'est réunie la semaine dernière pour démontrer son soutien aux mesures envisagées contre les terroristes. Cette communauté a en horreur les actes terroristes comme ceux qui ont causé autant de pertes de vie aux États-Unis.

Y a-t-il de ces communautés dans la circonscription du député de Tobique—Mactaquac et, si tel est le cas, comment réagissent-elles? Je suis sûr qu'elles pensent aussi qu'il faut agir pour régler le problème, mais qu'on ne peut cibler des groupes précis. Nous devons tous reconnaître que ces attentats terroristes ont été le fait d'un tout petit nombre de personnes engagées et fanatiques. J'espère que le message est communiqué clairement dans sa circonscription, bien que celle-ci ne présente peut-être pas la diversité qui existe dans certaines circonscriptions urbaines du reste du Canada.

● (1630)

M. Andy Savoy: Monsieur le Président, nos circonscriptions ont des frontières communes: Woodstock, dans le Nouveau-Brunswick, et Houlton, dans le Maine; Perth-Andover, dans le Nouveau-Brunswick, et Fort Fairfield, dans le Maine; Grand Falls, dans le Nouveau-Brunswick, et Limestone, dans le Maine. Dans chacune de ces communautés, des familles ont des parents des deux côtés de la frontière. Nous comptons des tantes, des oncles, des cousins, des frères et des soeurs qui vivent de part et d'autre de cette frontière qui nous unit, au fond, plutôt que de nous diviser.

Nous compatissons à leur peine car, dans notre coin de pays, nous avons des liens de sang avec nos voisins du Sud.

Les crédits

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, en écoutant le député de Tobique—Mactaquac, j'ai entendu de belles paroles. J'ai également entendu les questions posés par les ministériels. Je voudrais cependant entendre le Parlement du Canada me fournir des réponses et assumer sa part des responsabilités. Que comptons-nous faire à propos du danger très concret qui menace non seulement nos frontières, mais également la sécurité interne de notre population et l'économie nationale?

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que le ministre des Transports décide de verrouiller les portes des postes de pilotage, mais comment fera-t-il pour que ces portes ne puissent être ouvertes avec un coup de pied?

La loi devrait être prête et devrait nous parvenir sous peu. Nos questions sont nombreuses.

Le député peut-il nous dire si le gouvernement compte accroître la sécurité non seulement pour ce qui est de la détection des armes, des explosifs et autres choses du même acabit qui pourraient être cachées dans les bagages, mais aussi s'il compte faire procéder à des vérifications approfondies dans les aéroports? Qui paiera la note? Quand ces dispositions entreront-elles en vigueur? Allons-nous renforcer le SCRS, la GRC? Donnerons-nous aux militaires les moyens nécessaires pour combattre le terrorisme?

Autant de questions qui priment le reste. Nous avons d'abord compati avec les victimes et les personnes qui ont essayé de leur porter secours. Le moment est maintenant venu de...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que beaucoup de personnes veulent prendre la parole, poser des questions ou faire des commentaires, mais pour que le plus grand nombre possible de députés puissent participer, nous devons respecter le temps dont nous disposons pour les discours et les questions et commentaires. J'accepterai une courte réponse du député de Tobique—Mactaquac.

M. Andy Savoy: Monsieur le Président, nous respecterons les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'OTAN et nous épaulerons nos alliés américains. Nous proposerons une solution, mais ce ne sera pas une solution irréflectée. Au contraire, ce sera une solution qui aura été bien soupesée et qui respectera l'esprit de nos relations avec les Américains.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, mes observations porteront sur un aspect bien précis de la motion dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la partie de la motion qui réclame une interdiction totale des activités de financement exercées à l'appui du terrorisme dans le monde entier. C'est bien beau d'adopter de telles mesures législatives mais s'il est impossible, dans les faits, d'appliquer une telle interdiction, on est loin d'atteindre le but escompté.

Monsieur le Président, vous savez personnellement que depuis de nombreuses années, je préconise activement une réforme des lois et règlements du Canada qui régissent les organismes de bienfaisance. Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, que j'ai présenté deux rapports dans lesquels j'examinais quelque 500 organismes caritatifs. J'ai scruté l'information financière qu'ils avaient fournie, la comparant avec les états financiers publiés, et j'ai assuré un suivi de manière générale.

Monsieur le Président, vous devez sûrement vous rappeler aussi que j'avais découvert que le secteur des organismes de bienfaisance au Canada, qui enregistre des revenus de 90 milliards de dollars par année, fonctionne presque sans surveillance. Autrement dit, les fonds sont recueillis par des organismes de bienfaisance plus ou moins

gros dans tout le pays et sont dépensés, mais personne ne sait comment ils sont recueillis ni à quel endroit ils sont dépensés.

Je suis le premier à reconnaître qu'il existe de nombreux bons organismes caritatifs, mais le Canada est maintenant connu dans le monde entier pour la facilité avec laquelle les organisations et groupes terroristes engagés dans les conflits ethniques en diverses régions du monde profitent de l'absence de véritable loi sur les organismes sans but lucratif au Canada pour collecter des fonds chez nous et les transférer à l'étranger, où ils servent à soutenir des conflits.

Monsieur le Président, vous aurez sans doute peine à le croire et de nombreux députés seront sans doute étonnés de l'entendre, mais la loi fédérale sur les organismes caritatifs ne contient que des lignes directrices. On n'y trouve aucune norme sur la communication de l'information financière et sur la régie d'entreprise. Dans les faits, un organisme caritatif peut collecter des millions de dollars. Un organisme caritatif modeste qui entretient des liens ethniques à l'étranger peut lever des fonds et il n'existe aucun mécanisme fédéral qui permette de savoir comment cet argent a été collecté, parce que les organismes ne sont pas tenus de conserver des reçus. L'argent, une fois recueilli, peut être dépensé par des tierces parties. Il peut littéralement être transféré à l'extérieur du pays et dépensé par une tierce partie à des fins qui nous demeureront inconnues.

Cette situation ouvre la porte à toutes sortes d'abus. Il ne serait pas indiqué, dans le contexte névralgique actuel, de nommer le type d'organisations ou même de nommer les organisations elles-mêmes que j'ai rencontrées et qui s'adonnent à ces activités très inusitées.

Je voudrais cependant dire à la Chambre ce que j'ai découvert. J'ai découvert, par exemple, le cas d'un très important organisme caritatif qui s'occupe de projets de développement communautaire à l'étranger, qui recevait des millions de dollars par année du gouvernement canadien afin de promouvoir ces projets dans des pays du tiers monde. Lorsque j'ai tenté d'obtenir de l'organisme caritatif les noms de ces organisations, j'ai obtenu des brochures et de très belles photos, mais l'organisme n'a jamais pu me communiquer les noms des organisations, leurs adresses ou leurs numéros de téléphone. Dans ce cas précis, les organismes oeuvraient en Inde. Fait ironique, l'Agence canadienne de développement international a envoyé une équipe à l'étranger pour examiner cette situation. Les membres de l'équipe ont produit un rapport mais, deux ans plus tard, bien que l'organisme continuait de recevoir de l'argent, on ne réussissait toujours pas à le retracer. Il y a lieu de se demander ce que cet organisme caritatif faisait de l'argent qu'il recevait du gouvernement du Canada.

Dans un autre cas, j'ai découvert une organisation caritative qui n'avait rien d'une société de bienfaisance à caractère ethnique. C'était en fait un groupe ayant à l'étranger des activités considérées d'intérêt public. Je ne préciserai pas ici la nature de ces activités, mais certains dirigeants du groupe en question se déplaçaient entre le Canada et divers pays, généralement au Moyen-Orient. Une vérification de l'ACDI a révélé que les dirigeants de l'organisation caritative en question apportaient des dizaines de milliers de dollars en argent comptant au Moyen-Orient.

● (1635)

Monsieur le Président, je vous laisse le soin d'imaginer ce qu'une organisation et des gens peuvent faire en important de l'argent comptant au Moyen-Orient alors que je vous signale que ce n'est pas au bout du monde. Comme il est possible d'effectuer des transferts électroniques d'argent vers ces régions du monde, il y a de quoi se poser des questions.

Les crédits

Le nombre de cas du genre, je regrette de le dire, sont nombreux. Je n'aime pas laisser entendre même un seul instant que toutes les organisations de charité sont engagées dans ce genre d'activités, mais la réalité c'est qu'en tant que nation, voire en tant que gouvernement fédéral, nous avons failli à notre devoir et à nos responsabilités envers les Canadiens de diverses origines ethniques qui se sont établis au Canada et ont obtenu la citoyenneté canadienne ou viennent tout juste d'arriver. Nous avons la responsabilité de leur garantir qu'ils ne feront l'objet d'aucune pression de leur pays d'origine pour financer des conflits qui font rage là-bas. Il n'est pas simplement question de savoir si on recueille chez nous des fonds pour financer le terrorisme à l'étranger, mais également de savoir si des fonds sont recueillis au Canada pour financer des conflits à caractère ethnique dans les pays d'origine des néo-Canadiens.

J'ai fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement à cet égard. Il y a deux ans environ, le Cabinet semblait prêt à examiner le secteur des organismes sans but lucratif et à présenter une loi et des règlements relativement à la transparence financière de ces dernières. Je suis au regret de dire qu'à cause, je pense, d'un très puissant lobby formé de très grandes organisations sans but lucratif et des dirigeants de ce secteur au Canada, le gouvernement a fait marche arrière. Je pense que l'argument était que le secteur des organismes de charité, même si c'est un secteur très important, n'était pas prêt à accepter le fardeau administratif qu'entraîne une bonne tenue de livres.

Je dirai, en passant, qu'en vertu des lois canadiennes, les organismes de charité, petits ou grand, ne sont pas tenus de recourir aux services d'un vrai vérificateur pour leur tenue de livres. N'importe qui peut tenir les livres d'un organisme de charité. La seule exigence de déclaration que doivent respecter ces organismes est celle d'une déclaration d'informations financières à Revenu Canada. Aucune loi n'oblige les organismes de charité à remplir les blancs.

L'opposition officielle a fait valoir que le projet de loi qui a été présenté, le projet de loi C-16, a été conçu pour enlever le statut d'organisme de charité aux organisations soupçonnées par les services du renseignement de sécurité de recueillir des fonds pour des activités illégales à l'étranger. Ce qu'il importe de souligner, toutefois, c'est que cela est bien loin de régler le problème.

La réalité, c'est qu'à cause de la Loi sur l'accès à l'information, nous ne pouvons même pas consulter les déclarations financières faites au gouvernement par les organismes sans but lucratif. Autrement dit, les corps policiers du monde ont reconnu que le manque de lois régissant les organismes de charité ou le caractère peu restreignant de celles qui existent font du Canada le pays le plus en retard à cet égard. À cause de cela, bien des étrangers choisissent le Canada pour recueillir des fonds non seulement pour des activités terroristes, mais encore pour des conflits ethniques, et aussi, je le crains, pour le crime organisé.

● (1640)

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera ce soir, à l'heure de l'ajournement: le député de Cumberland—Colchester, l'industrie du bois d'oeuvre.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député, qu'il a certainement limitées à un aspect particulier, soit celui des activités de levée de fonds d'organisations terroristes qui peuvent exister au Canada, et qui créent ainsi de l'incertitude quant à la manière dont une agence gouvernementale pourrait décourager ou mettre un terme à une telle opération.

Tout le monde sait qu'il y a une myriade de renseignements accumulés par la GRC, le SCRS et d'autres agences au Canada. Le document que j'ai en main inclut une liste d'organisations terroristes au Canada qui ont fait l'objet d'une surveillance et d'un examen sérieux. La preuve est incontestable quand il s'agit de leurs liens à l'étranger et des activités auxquelles participent leurs organisations mères à l'échelle internationale.

Je ne m'oppose pas du tout à la surveillance de tels groupes au Canada. Je sais que, même à la Chambre, des députés, qui n'étaient pas tous au courant, ont participé à des activités de levée de fonds tenues par ces organisations. Il y a ici et ailleurs des renseignements qui pourraient servir à réfréner ces activités et à les éliminer pour de bon.

Je voudrais que le député fasse des observations sur cette question qui ne serait pas difficile à régler, puisqu'il suffirait de légiférer de manière à empêcher ces organisations de s'installer au Canada.

● (1645)

M. John Bryden: Monsieur le Président, nous ne disposons pas de ces renseignements parce que le gouvernement ne les a jamais recueillis. Le SCRS a des agents d'infiltration, mais je parle ici de milliers d'organisations qui recueillent des fonds, envoient cet argent à l'étranger et le dépensent.

Le SCRS ne peut pas suivre chacune de ces organisations à la trace. C'est à cause du gouvernement en place et des gouvernements précédents qu'il est devenu politiquement inacceptable de mettre en doute des oeuvres de bienfaisance. Le gouvernement n'a fait aucun effort pour exiger de ces organismes qu'ils fassent preuve de transparence et qu'ils tiennent le même genre de comptabilité qu'on exige d'un organisme à but lucratif.

Pire encore, tous les organismes à but non lucratif, et je ne parle pas des oeuvres de bienfaisance, ont le droit de ne pas faire part de leurs données financières et ils le font et même le premier ministre n'a aucune idée de ce qu'ils font. Le SCRS ne le sait pas davantage. Le député doit comprendre que le SCRS doit respecter les lois en vigueur et dans ce cas, le SCRS ne peut s'appuyer sur aucune loi.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, dans une autre optique, j'aimerais souligner que certaines personnes ont mentionné que la fortune de ben Laden s'élèverait à plus de 300 millions de dollars. Je suis persuadé qu'il ne se promène pas avec une telle somme dans ses poches ou dans son porte-documents. Cet argent doit être dissimulé dans des comptes étrangers, en Suisse ou ailleurs.

Le député est-il d'avis que le gouvernement a un rôle à jouer en offrant son aide à la communauté internationale pour tenter de découvrir où se trouve cet argent, le rendre inaccessible ou le saisir pour qu'il ne puisse servir à financer de tels actes terroristes?

M. John Bryden: Monsieur le Président, j'ai été très déçu par le projet de loi C-22 sur le recyclage des produits de la criminalité qui a été approuvé par le Sénat depuis. Je suis d'avis que les règles qui s'appliquent au blanchiment d'argent dans les casinos devraient également s'appliquer aux oeuvres de bienfaisance. On y retrouve les mêmes exigences au niveau de la vérification, de la divulgation et des rapports sur les transferts de sommes importantes par les oeuvres de bienfaisance, puisque ces dernières peuvent maintenant transférer de grosses sommes d'argent.

Les crédits

En ce qui a trait à ben Laden, j'ai en main un article de journal paru il y a quelques années qui raconte l'histoire d'un membre d'un important organisme de bienfaisance qui a été arrêté à la frontière alors qu'il tentait d'entrer au Canada alors qu'il avait plus d'un million de dollars en argent comptant dissimulés dans sa valise et sous le tapis de sa voiture. Les divers organismes, légitimes ou criminels, ont plusieurs moyens de déplacer de l'argent.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je veux féliciter mon collègue d'en face qui a fait un examen approfondi de la question. Il a été très franc aujourd'hui lorsqu'il a pris la parole à la Chambre et a dit la vérité au sujet des règles et des lois que son gouvernement refuse de mettre en oeuvre. Je l'en félicite. Il a fait du bon travail.

Tout d'abord, au nom de ma famille, de mes collègues et en mon nom personnel, je veux offrir nos plus sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat terroriste sans précédent de mardi dernier aux États-Unis.

Ce que nous avons vu il y a une semaine aujourd'hui restera toujours présent dans notre esprit comme une nouvelle menace qui pèse sur toutes les collectivités pacifiques du monde. Cet acte a été perpétré par des ratés sur le plan spirituel, des individus sans conscience et dépourvus d'amour qui n'ont aucun respect pour les droits des autres. Je dis que ce sont des ratés sur le plan spirituel parce qu'ils ne ressentent pas d'amour et de compassion pour les autres.

Les chefs religieux de toutes les confessions ont condamné cet acte et réaffirmé le principe fondamental le plus important de leurs religions, soit que le fait de tuer des innocents n'est jamais justifié.

Je m'inquiète aussi en voyant les gestes d'intolérance portés à l'endroit de groupes minoritaires en Amérique du Nord, gestes que je condamne. Cela aussi est un crime.

La mort de deux personnes aux États-Unis, la raclée administrée à un jeune à Ottawa, le fait de mettre le feu à un temple hindou à Hamilton et le harcèlement de musulmans partout dans notre pays sont tous des crimes. Les auteurs de ces actes devraient être punis avec toute la vigueur de nos lois. Notre société est bâtie sur la tolérance et la liberté. Nous protégerons ces valeurs chez nous et dans le monde entier.

Plus de 5 000 personnes ont perdu la vie mardi dernier. Elles venaient de plus de 40 pays. C'est un crime contre l'humanité, et c'est pourquoi nous devons faire front commun pour lutter contre ce genre de crime. Ceux qui se joignent à nous pour lutter contre cette menace font partie de la fraternité. Ceux qui refusent de se joindre à nous n'en finiront jamais de s'excuser, car nous allons agir sans eux.

Le Canada doit s'engager dans cette bataille sinon nous deviendrons des futures victimes de cette menace. Malheureusement, nous sommes déjà des victimes puisque certains de nos concitoyens ont perdu la vie dans cette tragédie.

Comme il s'agit de terrorisme international, notre attention s'est portée sur nos lois en matière d'immigration. Permettez-moi de préciser clairement qu'il n'est pas question ici de politiques mais bien de lois concernant l'immigration et les réfugiés.

Le débat porte sur la pertinence de nos lois et sur leur aptitude à nous protéger contre ceux qui veulent enfreindre ces mêmes lois et les utiliser pour prôner ces crimes hideux. Nous parlons d'une petite minorité, mais d'une minorité dépourvue de conscience, contre laquelle nous devons nous prémunir. C'est la raison pour laquelle il

est important d'avoir des lois qui nous permettent de contrer cette menace.

Les immigrants et les réfugiés eux-mêmes sont favorables à de telles mesures parce que, en bout de ligne, ils sont aussi victimes de ceux qui enfreignent les lois et commettent ces crimes horribles. Malheureusement, nous sommes les témoins impuissants de ces actes.

Le Canada est une terre d'immigration qui trouve sa force dans la diversité. Ne laissons pas les terroristes nous affaiblir. Je prie donc le gouvernement d'agir pour renforcer les maillons faibles dans nos lois sur l'immigration, et d'écouter les suggestions des Canadiens.

Quand on traite de racistes et de bigots les gens qui dénoncent les lacunes dans nos lois sur l'immigration, on ne fait qu'apporter de l'eau au moulin des racistes et des bigots, parce que c'est précisément ce que sont les terroristes. J'espère que la ministre de l'Immigration en prendra bonne note.

● (1650)

Une autre mesure qui mérite notre attention est de donner aux forces de l'ordre les outils nécessaires pour combattre le terrorisme. La motion d'aujourd'hui est un pas important dans cette direction. Les forces de l'ordre sont nos soldats dans cette bataille que nous allons livrer. Donnons-leur les ressources nécessaires et accordons-leur tout notre appui. J'adresse cependant une mise en garde à nos forces de l'ordre. Il ne faut pas qu'elles se servent de leurs nouveaux outils pour harceler des innocents, car elles perdront la bataille.

Le terrorisme est issu de la pauvreté. Le Canada doit participer à cette nouvelle guerre, mais il doit aussi aider les pays en voie de développement qui se joignent eux aussi à la lutte contre le terrorisme. Nous ne pouvons pas laisser les graines de la terreur pousser dans ces États qui veulent nous aider en cette période de crise.

Nous ne devons pas oublier que la plupart des sociétés reposent sur le respect des droits de la personne, la démocratie et la règle du droit. On ne peut permettre à une poignée d'individus d'ébranler les fondements de notre société. Des gens sont venus du monde entier construire cette société libre et prospère qui est la nôtre, et cela ne devrait pas changer. On ne devrait pas s'attaquer à ses fondements.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, les circonstances et la durée limitée du débat ont fait qu'il m'a été impossible de prendre la parole dans le cadre du débat aujourd'hui. Je voulais toutefois profiter de la période prévue pour les questions et observations pour simplement offrir mes condoléances au peuple américain et aux familles des victimes de cette horrible tragédie qui a eu lieu il y a une semaine aujourd'hui, à New York. Je le fais au nom des habitants de la circonscription de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.

Cela fait vraiment ressortir le fait qu'aucun de nous n'est en sécurité dans un monde de terroristes. C'est certainement une attaque contre la société civilisée. C'est une guerre que nous devons tous mener. Tous, y compris chaque parlementaire, peuvent faire leur part. Nous comptons sur le gouvernement canadien pour qu'il fasse preuve de leadership à cet égard. Nous espérons qu'il en fera preuve.

Nous espérons certainement que le débat d'aujourd'hui amènera le gouvernement à adopter les mesures qui s'imposent, car l'attaque contre les États-Unis n'était pas une attaque contre ce pays proprement dit. C'était une attaque contre le monde civilisé.

Les crédits

À titre de Canadiens, nous paierons un prix élevé pour cela. Nous l'avons déjà fait, dans la mesure où au moins 100 Canadiens et peut-être davantage pourraient avoir perdu la vie à New York. Chacun d'entre nous a certainement perdu ses illusions. Nous ne pouvons plus prendre à la légère, comme nous le faisons il y a une semaine, les libertés et les luxes dont nous bénéficions à titre de société libre et ouverte.

J'offre mes condoléances au peuple américain. Je tiens à ce que les Américains le sachent, car je partage avec eux une frontière. La plupart des Canadiens vivent à moins d'une heure de route des États-Unis. Personnellement, je ferai ce que je peux à titre de député pour les soutenir dans cette épreuve. Je ferai ce que je peux à titre de député pour veiller à ce que le gouvernement du Canada fasse ce qui convient dans la foulée de ces événements horribles.

● (1655)

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, notre honorable collègue de Calgary-Est a prononcé un discours dans lequel il a abordé un élément qui m'apparaît très important suite aux événements survenus le 11 septembre.

Entre autres, il a été question de développement international et de pauvreté. Il a aussi été question d'aide aux pays en voie de développement qui, eux aussi, tentent d'établir des démocraties et de combattre la violence dans la mesure du possible.

Au moment où se sont produits les événements du 11 septembre, j'assistais à une rencontre de parlementaires; nous étions 1 000 parlementaires du monde entier, dans un des pays les plus pauvres de la planète, au centre de l'Afrique.

Il m'a été permis de constater que la diminution de l'aide aux pays en voie de développement entraîne dans certains coins de l'Afrique, ou ailleurs dans le monde, des tragédies importantes.

Je voudrais connaître la position du député de Calgary-Est au sujet du développement international et de l'aide que nous accordons aux pays en voie de développement. On sait que le Canada a diminué son aide aux pays en voie de développement. Si ma mémoire est bonne, nous consacrons à peine 0,4 p. 100 du PIB à l'aide internationale.

Est-ce que le député de Calgary-Est peut me faire part de son opinion à ce sujet?

[Traduction]

M. Deepak Ohrai: Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir donné la possibilité de parler de développement international. J'y vois deux liens.

Il a parlé de la pauvreté dans le monde. Les causes de cette pauvreté sont nombreuses. La pauvreté peut être le fait d'un manque de direction, de possibilités d'avenir insuffisantes et de la corruption et autres problèmes dont les démunis doivent malheureusement faire les frais. Je rentre tout juste d'Afrique, où j'ai vu de mes propres yeux le drame regrettable causé par le sida et des gouvernements inefficaces.

J'ai cependant voulu expliquer dans mon intervention contre le terrorisme, lorsque j'ai parlé de l'aide que nous devons fournir à ces pays qui seront à nos côtés pour combattre cette menace, que beaucoup de ces pays n'ont pas les ressources voulues pour nous aider à faire échec aux terroristes.

Ces pays qui ont besoin d'aide se sont engagés à lutter à nos côtés contre le terrorisme. Tandis que nos armées de terre et de mer sont bien renseignées et qu'elles disposent d'autres solutions, ces pays auront besoin d'assistance pour subvenir à leurs propres besoins. En

fin de compte, nous ne voulons pas que ces pays craquent du fait de difficultés internes et qu'ils finissent par créer un nouvel État, comme ce fut le cas en Somalie.

Pour endiguer le terrorisme et le recrutement de terroristes, il faut que nous venions en aide à ces pays.

● (1700)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une occasion rare mais combien triste que celle qui nous est offerte au Canada, aux États-Unis et dans le monde civilisé, suite aux événements survenus mardi dernier.

Il va de soi que nous transmettons nos condoléances et nos sympathies aux parents, amis et associés des victimes.

L'une des premières pensées qui m'est venue à l'esprit est qu'il était terrible que de tels actes aient été commis et j'ai immédiatement ressenti la douleur des parents, frères et soeurs qui ont perdu la vie. Mais une deuxième pensée m'est aussi venue à l'esprit. Je me suis demandé quelle sorte de personne peut faire de tels choix ou décider de poser de tels gestes. Ces actes ont été commis en vase clos. Quelqu'un a planifié très soigneusement ces actes, leur moment, leur endroit et leur impact.

Qui sont ces terroristes? Je dois conclure avec prudence qu'un terroriste est un fanatique qui a des prédispositions pour la violence sans bornes. Si c'est cela un terroriste, alors les actes qui ont été commis sont, comme M. Schroeder l'a dit en Allemagne, une guerre déclarée contre la civilisation et la démocratie.

Comme l'a dit Tony Blair, toutes les démocraties devront s'unir pour livrer cette guerre. Toutefois, la meilleure déclaration est probablement celle de M. Steyn, telle que mentionnée dans le *National Post*. Celui-ci a dit:

C'est le combat de la liberté—pas un argument au sujet de la «politique étrangère» ou les «tensions et hostilités», mais une guerre liée aux valeurs.

Il s'agit de participer à la lutte pour la démocratie et la défense de la civilisation. C'est une question de valeurs. Nous devrions regarder pourquoi nous nous trouvons dans cette situation. Nous nous tenons debout ici d'une manière presque moralisatrice en remerciant Dieu de ne pas être comme cela.

Nous venons d'entendre dire que nous abritons certains terroristes dans notre pays et nous disons que nous sommes différents. Comment cela est-il possible? C'est possible parce qu'un certain phénomène se développe dans nos universités, nos écoles secondaires, chez nos parents et même parmi les députés. Ce phénomène s'appelle la rectitude politique.

Le président Roche, du Hillsdale College, qui est un collège privé jouissant d'une très bonne réputation aux États-Unis, en est venu à la conclusion que la rectitude politique était à blâmer, et ce dans une large mesure. Il a dit qu'en vertu de la doctrine de la rectitude politique, toutes les différences, idées, valeurs et styles de vie ont la même valeur.

Nous avons eu la preuve flagrante, comme jamais auparavant, que les valeurs et les modes de vie diffèrent et que certains sont plus importants que d'autres. Nous ne tolérons certes pas la dictature et nous ne voulons pas lui accorder la même valeur qu'à la démocratie, par exemple.

Nous devons reconnaître qu'il est temps de faire la différence entre les valeurs qui nous sont chères et celles que nous voulons appuyer. Je vais énumérer certaines de ces valeurs.

Les crédits

La première est la vérité. Si nous ne défendons pas la vérité, nous sommes en grave difficulté. Un de mes collègues à la Chambre a critiqué le gouvernement pour son manque de force d'âme en ce qui concerne certaines lois.

Ce manque se retrouve dans nos écoles secondaires et nos universités. Il n'y a pas une seule personne ici qui n'a pas lu le récit de ce qui s'était passé dans l'une de nos facultés de droit. Les étudiants prétendaient qu'il était acceptable de mentir et de tricher aux examens parce que tout le monde le faisait. Il faut rétablir la vérité.

Nous avons perdu une grande partie de notre sens moral. L'honneur et la vertu sont des choses très rares dans la société d'aujourd'hui. Il est temps de reconnaître que l'honneur et la vertu sont des choses qu'il est bon d'avoir.

Dans une grande mesure, nous avons perdu confiance les uns dans les autres.

D'une part, nous nous méfions des politiciens, des cinéastes et de la télévision, mais par ailleurs nous comptons sur eux pour nous dire la vérité, nous mettre au courant des faits et interpréter ce qui se passe autour de nous. C'est une contradiction.

● (1705)

Nous avons également perdu confiance dans nos concitoyens. Il y a dans cette Chambre beaucoup de députés qui appartiennent à des partis différents. Nous sommes censés être fondamentalement différents les uns des autres. Mais pour ce qui est de ces choses, nous ne devons pas être différents.

Nous devons avoir confiance les uns dans les autres. Nous devons pouvoir compter les uns sur les autres, mais il y a plus. Nous avons perdu le sentiment d'empathie. Nous voyons des gens qui souffrent et nous nous disons que ça ne doit pas être si terrible que ça. Cela a changé la semaine dernière. Plus que jamais auparavant, nous avons fait preuve d'empathie. Du fond du coeur, les gens voulaient aider. Toutefois, un grand nombre d'entre nous vont rentrer chez eux le coeur endurci et ils ne verront pas les problèmes et les difficultés qui y existent. Nous devons retrouver notre empathie.

Nous avons perdu le sentiment d'indépendance et la confiance nécessaire pour régler nos propres problèmes. C'est presque comme si nos problèmes étaient si gros et si compliqués que seul le gouvernement peut les régler. Le gouvernement n'a pas décidé de commettre cet acte terroriste. Cet acte a été décidé par un individu ou un groupe d'individus. Ils étaient convaincus qu'ils étaient capables de mener à bien leur projet et ils l'ont fait.

Nous pouvons résoudre nos problèmes, mais ils seront résolus une personne à la fois. Où commencerons-nous? Dans la famille. Nous devons reconnaître que la famille est la composante de base solide, la plus dynamique et la plus efficace servant à édifier une civilisation au sein d'une société. Que s'est-il produit? Dans de nombreux cas, nos enfants ne vivent pas dans une famille. Ils habitent avec un seul parent. Ils ont besoin de l'amour d'un père et d'une mère. Ils ont besoin de la stabilité que leur offrent de personnes ayant pris l'engagement de vivre ensemble et de se consacrer à leurs enfants pendant toute leur vie.

Nous avons aussi perdu la foi dans une grande mesure. J'étais très triste lorsque j'ai vu 100 000 personnes réunies sur la colline du Parlement vendredi pour marquer ce qui s'était passé. Le premier ministre a parlé de la prière, mais il n'y a pas eu de prière. Aucune mention n'a été faite de la spiritualité de l'homme.

Nous avons perdu de vue le fait que Dieu est l'élément le plus important qui guide notre vie de tous les jours. Nous ne parlons pas

de lui à l'occasion de nos rencontres sociales. Nous avons de la difficulté à parler de lui à la Chambre. Dieu est réel. Que l'on aime cela ou non, c'est une autre question. Que l'on y croit ou non, c'est une autre question. La vérité est là, que l'on y croit ou non. On peut faire abstraction de la gravité, mais elle ne disparaît pas pour autant.

Comment pouvons-nous nous protéger? Nous pouvons adopter diverses mesures. Voici ce que disait le pape Jean-Paul II lorsqu'il s'est adressé aux Nations Unies en 1995.

Nous ne devons pas craindre l'avenir. Nous ne devons pas avoir peur de l'homme. Nous ne sommes pas ici par accident. Chaque être humain a été créé à l'image de Celui qui est à l'origine de tout. Nous avons en notre sein les germes de la sagesse et de la vertu. Grâce à ces cadeaux et à l'aide de Dieu, nous pourrions mettre en place au cours du prochain siècle et du prochain millénaire une civilisation digne de la personne humaine, une vraie culture de la liberté. Nous pouvons et nous devons le faire! Et, ce faisant, nous devons voir à ce que les larmes versées pendant le siècle servent de terreaux pour un nouveau printemps de l'esprit humain.

Consacrons-nous à la poursuite de la vérité. Consacrons-nous au développement de l'empathie. Devenons confiants dans notre indépendance et notre aptitude à résoudre des problèmes. Faisons-nous mutuellement confiance afin de construire un meilleur pays pour nos enfants et petits enfants.

● (1710)

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime afin de retirer la motion portant le nom du député de Crowfoot, ainsi que l'amendement, et de remplacer toute la motion et l'amendement par ce qui suit, afin d'avoir une motion acceptable pour l'ensemble de la Chambre, ce qui, je l'espère sera le cas. La nouvelle motion porterait que la Chambre mandate le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour étudier la question d'une loi contre le terrorisme et faire rapport à la première occasion en présentant des recommandations pertinentes.

Le président suppléant (M. Bélair): Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à dire que nous n'avons jamais été informés de cette proposition. Nous n'avons reçu aucun préavis et, par conséquent, nous ne pouvons donner notre consentement. Nous avons notre motion. C'est une bonne motion qui mérite d'être appuyée.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je félicite ce côté de la Chambre de vouloir effectuer une étude parce qu'il y a beaucoup de ramifications. Malheureusement, nos amis d'en face ont une réaction irréfléchie en proposant six points dans leur motion qui doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Je suis arrivé au Canada il y a 30 ans pour fuir la tyrannie. À l'époque, ce qui se passait dans mon pays d'origine était perçu comme correct. Il est malheureux que, par la suite, le premier ministre de ce pays, qui est ici en tant qu'éducateur à l'Université York, ait aussi été étiqueté comme étant un terroriste. Celui-ci est plus tard devenu le premier ministre du pays. Je dis à mes amis d'en face que nous devons agir avec prudence. Nous ne devrions pas essayer d'étiqueter tout le monde de cette façon.

Il y a une vaste communauté tamoul dans ma circonscription. Si une personne lisait ces six points, elle pourrait dire que toute la communauté tamoul est peut-être liée au terrorisme d'une façon ou d'une autre. Je dis donc qu'il faut agir avec prudence.

Les crédits

M. Werner Schmidt: Monsieur le Président, je ferai deux commentaires. Premièrement, la motion ne mentionne aucun groupe terroriste. C'est un fait, et nous devrions dire la vérité.

Deuxièmement, il est faux de postuler que si la motion revêtait la forme d'un projet de loi, celui-ci une fois adopté préviendrait le terrorisme. Les lois ne rendent pas les gens bons.

Nous avons des lois au Canada qui définissent le meurtre comme étant un acte mauvais, et nous avons des châtements pour un tel acte. Est-ce que le meurtre a disparu pour autant? Non. Il y a encore des gens qui défient la loi. Ce serait la même chose dans ce cas-ci.

Avons-nous besoin d'une loi comme celle-là? Je pense que oui. Nous devons prouver au monde entier que nous ne tolérerons pas le terrorisme. Devons-nous agir avec prudence? Absolument, nous devons le faire. Et le terrorisme? Non.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, j'offre mes sincères sympathies à tous les Américains et à tous les pays qui ont perdu des ressortissants dans la tragédie du 11 septembre.

À mesure que le temps passe et que nous en apprenons sur les suites qui seront données, je tiens à dire qu'il est essentiel que tous les parlementaires et tous les Canadiens épaulent leur gouvernement et nos voisins du sud en cette période de crise.

J'espère que les représailles seront bien pesées et qu'elle auront comme but l'éradication du terrorisme, pas celle de gens. Il y a des innocents et des enfants aux quatre coins du monde. Nous devons faire en sorte que la réponse soit soutenue et qu'elle vise à éliminer le terrorisme.

J'ai deux très jeunes enfants. Ils ont été profondément touchés par les événements, et ils me demandent sans arrêt ce qui s'est passé. Le député peut-il dire quels effets ces événements ont eus sur les enfants et ce que nous pouvons faire pour les aider à traverser cette période très difficile?

● (1715)

M. Werner Schmidt: Monsieur le Président, la tragédie a beaucoup touché les enfants. Même des enfants d'âge préscolaire étaient rivés au téléviseur et demandaient à leurs parents si les scènes qu'ils voyaient étaient aussi graves qu'ils le pensaient. Ils ont été touchés et sont allés au lit en pleurant. Je connais une famille dans laquelle les enfants ont refusé d'aller se coucher pendant un certain moment. Ils ne pouvaient tout simplement pas tolérer la situation. Que pouvons-nous faire? Je crois que les familles doivent être fortes et faire preuve d'amour et de compréhension.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

* * *

● (1750)

(L'amendement, mis au voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 139)

POUR

Députés

Ablonczy	Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Benoit	Borotsik
Brisson	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Clark
Cummins	Day
Doyle	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Hanger
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffer
Johnston	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manning	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Moore
Obhrai	Pallister
Pankiw	Penson
Peschisolido	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Williams	Yelich-70

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Assad
Assadourian	Asselin
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Bagnell	Baker
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin

Les crédits

Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Cardin
Carignan	Carroll
Castonguay	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Chrétien
Coderre	Collenette
Comartin	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cuzner
Dalphon-D-Guiral	Davies
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Dromisky
Drouin	Dubé
Duceppe	Duhamel
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Fontana
Fournier	Fry
Gagliano	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Guay
Guimond	Harb
Harvard	Harvey
Hubbard	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Laliberte	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lebel	LeBlanc
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Loubier
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Manley	Marceau
Marcil	Marleau
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proctor
Proulx	Redman
Reed (Halton)	Regan
Richardson	Robillard
Robinson	Rocheleau
Rock	Roy
Saada	Sauvageau
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Speller
St-Hilaire	St-Jacques
St-Julien	Steckle
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tobin
Tonks	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Ur
Vanclief	Venne
Volpe	Wappel
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood-198

PAIRÉS

DÉPUTÉS

Bourgeois	Cotler
Duplain	Gray (Windsor West)
Perron	Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)-6

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale. Plaît à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

* * *

● (1800)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote n

POUR

Députés

Ablonczy	Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Benoit	Borotsik
Brisson	Cadman
Casey	Casson
Chatters	Clark
Cummins	Day
Doyle	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Hanger
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffer
Johnston	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Lunn (Saenich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manning	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Moore
Obhrai	Pallister
Pankiw	Penson
Peschisolido	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Strahl

Initiatives parlementaires

Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
White (Langley—Abbotsford)
Williams

Thompson (Wild Rose)
Wayne
White (North Vancouver)
Yelich-70

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Assadourian
Augustine
Bagnell
Barnes
Bélair
Bellemeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Blaikie
Bonin
Boudria
Brien
Bryden
Byrne
Calder
Cardin
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien
Collenette
Comuzzi
Crête
Cuzner
Davies
Desrochers
Dhaliwal
Dromisky
Dubé
Duhamel
Eggleton
Farrah
Fontana
Fry
Gagnon (Québec)
Galloway
Girard-Bujold
Godin
Graham
Guay
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Keys
Knutson
Laframboise
Lalonde
Lastewka
LeBlanc
Leung
Lincoln
Loubier
Macklin
Malhi
Marceau
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McDonough
McLellan
Ménard
Minna
Murphy
Nault
Nystrom
O'Reilly
Pagtakhan
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proctor
Redman

Alcock
Assad
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Carignan
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Comartin
Copps
Cullen
Dalphond-Guiral
Desjarlais
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Easter
Eyking
Finlay
Fournier
Gagliano
Gagnon (Champlain)
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hubbard
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Laliberte
Lancôt
Lebel
Lee
Lill
Longfield
MacAulay
Mahoney
Manley
Marcil
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Paquette
Parrish
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Proulx
Reed (Halton)

Regan
Robillard
Rocheleau
Roy
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Speller
St-Jacques
Steckle
Stoffér
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tobin
Torsney
Ur
Venne
Wappel
Whelan
Wood-199

Richardson
Robinson
Rock
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
St-Hilaire
St-Julien
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Tonks
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Vancief
Volpe
Wasylycia-Leis
Wilfert

PAIRÉS

DÉPUTÉS

Bourgeois
Duplain
Perron

Cotler
Gray (Windsor West)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)-6

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Maintenant que nous avons disposé de la motion dont la Chambre a été saisie, je demande le consentement unanime pour présenter la motion qui suit.

Je propose que la Chambre demande au Comité permanent de la justice et des droits de la personne d'étudier l'élaboration d'un projet de loi antiterrorisme et de faire rapport dans les plus brefs délais en présentant des recommandations à cet égard.

[Français]

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

Le Président: Il n'y a pas consentement. Comme il est 18 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1805)

[Traduction]

LES MAUVAISES RÉACTIONS À DES MÉDICAMENTS

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, devrait immédiatement établir un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments.

Initiatives parlementaires

—Monsieur le Président, il est très dur d'amorcer ce débat après deux jours d'une discussion extrêmement importante à la Chambre sur la tournure extraordinaire qu'ont pris les événements dans notre société. Il est très difficile de faire le vide et de se concentrer sur une autre question. Il est difficile de mettre de côté nos pensées et nos émotions après les attaques terroristes perpétrées il y a une semaine à Washington et à New York.

Nous avons, comme nous le devons, mis de côté les travaux courants de la Chambre pour nous consacrer entièrement à ces événements extraordinaires. Aujourd'hui nos pensées vont aux familles, aux amis et aux collègues des personnes qui ont perdu la vie, qui ont disparu ou qui ont péri au cours de ces terribles actes destructeurs perpétrés contre les gens aux États-Unis, mais qui ont aussi affecté beaucoup de Canadiens et de gens du monde entier.

Aujourd'hui nos pensées vont à tous ceux qu'a touchés cette tragédie. Tous les députés éprouvent la même sympathie que leurs électeurs. Les gens de Winnipeg-Centre-Nord ne font pas exception. Ils voudraient que j'exprime leurs condoléances à tous ceux qu'a touchés cette tragédie et leurs sentiments d'affliction, de douleur, de colère et d'incertitude face à ces actions terroristes.

Eux aussi voudraient que nous retournions à nos affaires, que nous occupions des questions prioritaires pour les Canadiens tout en faisant preuve de vigilance et en poursuivant notre action en vue d'éradiquer le terrorisme. C'est ce que nous essayons de faire maintenant, nous essayons de revenir aux travaux ordinaires de la Chambre se rapportant à d'autres questions importantes pour les Canadiens.

La question dont est saisie la Chambre aujourd'hui n'est rien en comparaison des événements sur lesquels nous avons été amenés à réfléchir la semaine dernière. Toutefois, cette motion traite d'une importante question que les députés à la Chambre devraient examiner très sérieusement aujourd'hui.

Cette motion traite de la santé et du bien-être des Canadiens. Elle cherche un moyen de mettre fin à des morts évitables dans notre société. Elle a pour but de veiller à ce que les médicaments prescrits à des gens pour cause de maladie soient absolument sans danger. La motion est simple. Elle demande au gouvernement de mettre en place, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments.

On estime qu'environ 10 000 meurent chaque année au Canada à la suite d'effets indésirables produits par les médicaments. Il est difficile de dire exactement le nombre de décès dus à de tels effets, mais les chiffres sont très élevés et un grand nombre de décès pourraient être évités.

Je n'ai pas la naïveté de croire que 10 000 décès par année pourraient être évités si l'on mettait simplement en place un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments. Je suis toutefois persuadée, comme bien d'autres, que si nous prenons des mesures pour exiger un partage systématique de l'information sur les réactions indésirables, si nous exigeons de nos médecins et de nos hôpitaux qu'ils signalent tout problème lié à des médicaments et à leur interaction avec d'autres médicaments ou aliments, nous aurons alors fait toute une différence. De cette manière, nous pourrions probablement contribuer à éviter des décès et des maladies inutiles ainsi que les circonstances pénibles résultant de cette situation.

•(1810)

Bon nombre d'entre nous ont pris conscience du problème en apprenant la mort de Vanessa Young en mars 2000. Vanessa Young

est cette adolescente de 15 ans d'Oakville, en Ontario, qui est morte à cause du médicament qu'on lui avait prescrit, le Prepulsid. Ce médicament a été prescrit dans de mauvaises circonstances. En fin de compte, ce décès aurait pu être évité. Le père de la victime, Terence Young, s'est donné comme mission, depuis la mort de sa fille, de veiller à ce que notre société tire une leçon de la mort de Vanessa. Cela nous pousse à prendre des mesures aujourd'hui.

À cause de la mort de Vanessa, nous sommes certainement devenus plus conscients des problèmes liés aux réactions indésirables aux médicaments et à l'absence de politique à cet égard. Nous devons à Vanessa de veiller à ce qu'elle ne soit pas morte en vain; nous devons tirer des leçons de cette tragédie et faire en sorte que, dans des circonstances semblables, les gens vulnérables ne soient pas victimes d'un problème évitable et si facile à résoudre.

Cette dernière année, j'ai soulevé à deux ou trois reprises à la Chambre le cas de Vanessa Young et la question des mauvaises réactions à des médicaments en général. Notre préoccupation venait du fait que, avant le décès de Vanessa Young en mars 2000, on avait rapporté des cas de réactions défavorables à ce médicament. Des décès avaient certainement déjà été associés à de mauvaises réactions au médicament Prepulsid, et pourtant, en tant que gouvernement et en tant que pays, nous n'avons pas transmis cette information et n'avons pas vu à ce que tous les médecins et tous les pharmaciens soient conscients des dangers que peut présenter ce médicament lorsqu'il est prescrit dans certaines conditions.

J'ai dit à la Chambre à ce moment-là que Santé Canada possédait des renseignements qu'il aurait pu partager et utiliser des mois avant le décès de Vanessa Young, mais il ne l'a pas fait.

Le débat d'aujourd'hui ne vise pas à rejeter le blâme sur qui que ce soit, mais plutôt à trouver des solutions. Le décès de Vanessa a donné lieu à une enquête du coroner, et le jury a fait un certain nombre de recommandations. Une de ces recommandations est l'obligation de signaler une réaction défavorable à un médicament dans les 48 heures suivant l'incident. Cela semble être une solution très responsable et raisonnable à un problème grave pour lequel il n'existe aucune raison d'éviter de prendre des mesures ou de retarder la prise de telles mesures.

Au cours de l'enquête du coroner, des hauts fonctionnaires de Santé Canada auraient dit croire que c'était une bonne idée, mais que cela excédait la compétence du gouvernement fédéral. Il est aujourd'hui bien évident que l'établissement d'un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments est nettement de compétence fédérale. Il fait certes partie de la responsabilité qui est impartie au gouvernement par la Loi sur les aliments et drogues et doit être réalisé.

Ce serait rendre un bien mauvais service aux Canadiens que de soutenir que cette affaire dépasse la compétence du gouvernement fédéral et qu'on ne peut y donner suite immédiatement. Non seulement la Loi sur les aliments et drogues confère au gouvernement le pouvoir d'agir immédiatement, mais il existe aussi dans d'autres gouvernements des modèles de systèmes qui fonctionnent. Des pays comme la Grande-Bretagne et la France ont des systèmes efficaces de déclaration obligatoire qui pourraient être implantés ici, au Canada.

Au Canada, des projets pilotes ont déjà montré que l'idée est bonne et qu'elle devrait être mise en oeuvre ici. Il y a une dizaine d'années, l'Ontario Medical Association a mené avec beaucoup de succès un projet pilote de l'Association médicale canadienne.

Initiatives parlementaires

C'est exactement ce que nous proposons aujourd'hui. Nous espérons que le gouvernement y verra une contribution précieuse à un secteur très important et qu'il y donnera suite au plus tôt.

Beaucoup de préoccupations ont été exprimées ces dernières années sur les modifications de la politique de Santé Canada en matière d'innocuité des drogues, sur la faiblesse des ressources, sur l'incapacité des fonctionnaires à dépister les réactions indésirables aux médicaments et à en informer les professionnels pertinents de notre société.

• (1815)

Le problème a été défini très clairement dans l'enquête du coroner. Non seulement la question de la déclaration volontaire, mais aussi le manque de ressources et de communication de la part des fonctionnaires de Santé Canada ont été décrits comme de graves problèmes. Mais ces problèmes peuvent être corrigés sans trop d'efforts ni d'investissements, et on pourrait ainsi sauver des vies.

En préparant mes notes pour le débat d'aujourd'hui, j'ai parlé avec le père de Vanessa Young, Terence Young, qui poursuit sa bataille pour que justice soit rendue et que des changements soient apportés à la suite des leçons tirées de la mort de Vanessa.

L'une des observations qu'il a faites concernant la déclaration obligatoire était que c'était là le seul moyen de briser la conspiration du silence que les sociétés pharmaceutiques avaient créée et entretenue, sur laquelle Santé Canada avait fermé les yeux et à laquelle les médecins avaient adhéré. C'est une affirmation assez forte, venant d'un homme qui doit composer avec la mort de sa fille. On devrait réfléchir à ces paroles et les prendre sérieusement en considération.

Nous savons qu'au cours des 10 dernières années, le recours à la pharmacothérapie, en tant qu'élément important de notre système médical, a beaucoup augmenté. Nous savons aussi que nos systèmes, nos ressources et nos politiques n'ont pas changé face à ce nouveau phénomène.

Nous demandons au gouvernement d'admettre que les produits pharmaceutiques jouent un rôle important dans notre système médical pour le traitement des maladies et la protection de la santé et du bien-être.

Cependant, pour l'amour du ciel, on doit aussi reconnaître les dangers inhérents à la pharmacothérapie. Les différents paliers de gouvernement doivent faire preuve de vigilance pour garantir à tout prix le maintien de la sécurité.

Je conclus en citant encore une fois les informations que nous avons concernant les décès liés à des réactions indésirables. J'ai mentionné au début qu'il y a environ 10 000 personnes qui meurent chaque année de réactions indésirables à des médicaments. Cela fait des ravages considérables dans notre société, sur lesquels nous devons nous pencher. Nous savons, d'après d'autres études, que le problème est réel et que le nombre de décès prévus dans les années à venir est sensiblement le même que celui que l'on a connu jusqu'ici.

Une étude menée aux États-Unis a révélé que, sur un échantillon de 10 médicaments retirés du marché américain pour des raisons de sécurité entre 1997 et 2000, tous avaient été consommés à un moment ou à un autre par 10 p. 100 de la population adulte des États-Unis. Nous savons également que le nombre de réactions indésirables aux médicaments déclarées à la FDA a presque doublé entre 1993 et 1999.

Des études faites au Canada, particulièrement l'étude menée en 1999 par Joel Lexchin, spécialiste dans le domaine des médicaments et des produits pharmaceutiques, nous apprennent que cette même

année, en Ontario seulement, il y a eu 2 900 décès dus à des réactions indésirables.

Le prix à payer est énorme. Cela coûte très cher à notre système de santé, coût qui pourrait être évité. C'est une question qui relève du fédéral. Le gouvernement fédéral a le pouvoir, en vertu de la Loi sur les aliments et les drogues, de prendre les mesures qui s'imposent. Il est chargé d'assurer l'innocuité des médicaments au Canada.

Nous demandons au gouvernement d'exercer ce pouvoir, de prendre en main cette grave question et d'agir aussi rapidement que possible pour répondre aux préoccupations que nous avons exprimées aujourd'hui. Ces préoccupations découlent de l'enquête du coroner sur la mort de Vanessa Young et font maintenant partie du débat sur la politique gouvernementale du Canada.

Nous demandons au gouvernement de prendre cette recommandation au sérieux et de mettre en oeuvre, aussi rapidement que possible, un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments.

• (1820)

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, je félicite la députée de Winnipeg—Centre-Nord d'avoir pris l'initiative de cette motion. Tous les Canadiens veulent savoir que les médicaments qui leur ont été prescrits sont sans danger. Ils ont une énorme confiance dans la capacité de Santé Canada à fournir aux professionnels de la santé de l'information à jour sur l'innocuité des médicaments. Santé Canada accueille les suggestions et les propositions qui l'aideraient à détecter les problèmes de nocivité et, de ce fait, d'éviter les réactions indésirables graves aux médicaments pris par les Canadiens.

Le gouvernement accueille favorablement la motion proposée par la porte-parole du NPD en matière de santé voulant qu'il devrait immédiatement établir, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments. Un tel système tiendrait compte non seulement de la quantité, mais de la qualité des déclarations.

Cela donne suite à l'une des 59 recommandations issues de l'enquête du coroner sur la mort de Vanessa Young décédée à l'âge de 15 ans pour avoir pris du prepulsid, médicament qui lui avait été prescrit. Sa mort fut un événement ressenti tristement dans ma circonscription d'Oakville. J'ai la chance d'avoir connu Vanessa Young et ses parents. J'ai vu le chagrin de notre collectivité au moment de sa mort. Ce fut un drame.

Les preuves présentées lors de l'enquête ont montré que le système actuel de déclaration des réactions indésirables aux médicaments au Canada pourrait être mieux organisé. On a identifié la nécessité de mettre en oeuvre des améliorations permettant à Santé Canada de compiler des renseignements sur la sécurité des médicaments plus rapidement et ainsi, d'agir plus rapidement pour remédier aux situations qui peuvent être dangereuses, une fois qu'on les a relevées.

Le jury a recommandé qu'il soit obligatoire pour les professionnels de la santé de transmettre à Santé Canada des renseignements sur toutes les réactions indésirables graves aux médicaments dans les 48 heures. On a utilisé alors la même définition de réaction indésirable grave qu'on retrouve à l'heure actuelle dans le Règlement sur les aliments et drogues.

Avant de discuter des nombreuses questions touchant les déclarations obligatoires, je vais vous expliquer un peu les programmes d'approbation et de pharmacovigilance de Santé Canada.

Initiatives parlementaires

Tout d'abord, aucun médicament ne peut être vendu dans notre pays avant d'avoir franchi un processus d'examen rigoureux. Une fois qu'un médicament est sur le marché, Santé Canada continue de surveiller ses réactions indésirables, de faire enquête sur les plaintes ou les problèmes rapportés et de mettre à jour les conditions de son utilisation par l'entremise de changements à la monographie du produit. Au besoin, Santé Canada peut retirer un médicament du marché.

De plus, le Cadre d'homologation des médicaments qui sera sous peu mis en oeuvre a des exigences bien définies en matière de déclaration obligatoire relativement aux nouvelles questions de sécurité dans d'autres pays.

Une autre initiative en cours est la collaboration entre le Canada et les États-Unis dans le cadre d'un système commun de déclaration des événements indésirables. Une fois mise en oeuvre, une telle base de données permettra de déceler plus rapidement les problèmes de sécurité des médicaments que ce qu'il est possible à l'heure actuelle.

Un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments offre de grandes possibilités d'amélioration du système actuel. Cependant, il faut bien évaluer tous les aspects d'une telle déclaration.

Ainsi, si la déclaration obligatoire entraînait un nombre plus élevé de rapports de qualité sur les problèmes de sécurité des médicaments, cela accroîtrait la capacité de Santé Canada de déceler de tels problèmes. Cependant, à l'heure actuelle, Santé Canada n'a aucune preuve claire que la déclaration obligatoire va entraîner la présentation de renseignements de qualité et accroître ainsi de façon marquée sa capacité de relever les problèmes de sécurité des médicaments.

D'autres pays ont dit avoir du succès avec le système de déclaration obligatoire. La France a un tel système, mais ne semble pas avoir un nombre beaucoup plus élevé de déclarations que les pays qui n'en ont pas. De plus, elle ne décèle pas les problèmes de sécurité des médicaments mieux que les pays qui n'ont pas de système de déclaration obligatoire. La France trouve également difficile d'appliquer les dispositions sur la déclaration obligatoire. À cause des questions de confidentialité entourant les patients, il est difficile d'avoir accès aux bureaux des médecins où la majeure partie des déclarations sont effectuées.

J'appuie la motion comme moyen de renforcer la capacité du Canada de créer des signaux sur la sécurité des médicaments. Toutefois, ces aspects de la question doivent faire l'objet d'éclaircissements et de discussions.

● (1825)

En premier lieu, qui doit présenter un rapport? Est-ce que seuls les médecins doivent établir un rapport ou faut-il également que les pharmaciens, les infirmières ou d'autres professionnels de la santé en fassent aussi? Et qu'en est-il des délais de production des rapports? En outre, comment traite-t-on les questions liées à la confidentialité garantie au patient? L'incidence de l'obligation de faire rapport doit être examinée et sa portée et ses objectifs clairement établis pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées lors de la présentation de cette motion.

Certaines des autres initiatives visant à resserrer la capacité de surveillance post-commercialisation de Santé Canada correspondent au système de signalement des événements indésirables actuellement utilisé aux États-Unis et au projet de Santé Canada de s'associer à ce système. Il s'agit de l'une des plus importantes bases de données du genre au monde et elle est spécialement conçue pour évaluer les risques associés aux médicaments dont la vente est approuvée. Les

États-Unis comptent plusieurs années d'expérience d'utilisation de cette base de données qui renferme près de trois millions de rapports sur des réactions indésirables à des médicaments. Chaque année, environ 300 000 nouveaux cas d'effets indésirables y sont enregistrés. Nous pensons qu'un partenariat avec la FDA et l'utilisation de cette base de données fourniraient un outil efficace permettant à Santé Canada de détecter les problèmes éventuels de sécurité des médicaments mieux qu'à l'heure actuelle.

Une autre initiative est la création d'un comité conjoint composé de représentants de Santé Canada et des groupes de professionnels de la santé des provinces et des territoires pour examiner l'efficacité du système de diffusion de l'information entre les différents intéressés.

En plus de participer à l'étude de la question de la déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments, le comité conjoint aura pour mandat d'évaluer les outils de communication des risques ainsi que les techniques utilisées pour informer les professionnels de la santé et le public en général dans le but d'en améliorer l'efficacité. Finalement, le comité fera connaître ses conclusions au coroner, notamment ses recommandations relatives aux améliorations à apporter, dans un délai d'un an après la date du verdict dans le cas de Vanessa Young, soit d'ici le 24 avril 2002.

Santé Canada a également eu des discussions avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et avec le Collège des médecins de famille du Canada au sujet de l'intérêt pour eux d'incorporer dans leurs programmes de maintien du niveau de compétence des médecins une nouvelle information sur les risques liés aux médicaments. Cette initiative contribuera à faire en sorte que les médecins restent à jour quant à l'information sur les risques liés aux médicaments diffusée par Santé Canada ou d'autres sources d'information de bonne réputation.

Je désire assurer aux députés et à tous les Canadiens que Santé Canada cherche activement des moyens plus efficaces d'identifier les problèmes de sécurité des médicaments et de les faire connaître aussi rapidement que possible. Santé Canada tient plus que tout à la santé et au bien-être des Canadiens. Notre pays a une bonne réputation en matière de sécurité des médicaments.

Cette motion visant à établir un système de déclaration obligatoire représente peut-être un progrès pour améliorer la disponibilité de l'information sur la sécurité des médicaments et pour identifier les risques qui pourraient se présenter dans des situations de danger de mort.

Les Canadiens souhaitent que l'on identifie les risques que présentent les médicaments et que l'on communique cette information aussi rapidement que possible. Je sais que je puis compter sur l'appui des députés concernant nos mesures à venir visant à améliorer les activités de surveillance de Santé Canada après la mise en marché des médicaments, dont la déclaration obligatoire.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter la députée de Winnipeg-Centre-Nord d'avoir présenté cette motion. Celle-ci traite d'une question qui me donne bien des problèmes en tant que médecin.

Certains de nos patients réagissent parfois mal à des médicaments, sans que ce soit leur faute ni la nôtre. C'est un des mauvais côtés de la pratique de la médecine. Nous devons tout mettre en oeuvre pour prévenir les tragédies comme celle de Vanessa.

Il est proposé dans la motion dont nous sommes maintenant saisis que le gouvernement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, établisse immédiatement un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables aux médicaments. L'intention est certes bonne, mais c'est pratiquement impossible à faire.

La députée devrait plutôt centrer la motion sur le cas tragique de Vanessa Young, comme étant le pire cas possible, soit celui d'une personne qui meurt à cause de la prise d'un médicament.

Si nous axons la motion sur la déclaration obligatoire de réactions fatales ou presque fatales à des médicaments, la motion a bien du mérite et elle est réalisable. Toutefois, dire simplement que la motion traiterait des réactions indésirables à des médicaments serait impossible.

Quand un patient a une réaction, nous ne savons pas si la réaction est attribuable à un médicament, à une maladie ou à une toute autre cause. Nous n'avons donc aucune certitude.

Si nous voulons tenter de prévenir les réactions fatales, la déclaration obligatoire et la diffusion de l'information selon laquelle un médicament peut entraîner une réaction fatale ou presque fatale sont tout à fait importants, et, historiquement, nous avons réussi à le faire.

Le fait que le Prepulsid soit en cause ici est important, parce que tous les médecins savaient que cela s'était passé très rapidement. Je voudrais attirer l'attention des députés sur un certain nombre d'autres points. Nous devons nous demander quelle est l'envergure du problème.

Certains disent que 10 000 personnes meurent par suite de réactions indésirables à des médicaments. Un coup d'oeil aux statistiques montre toutefois que la situation est fort différente. Par exemple, en Ontario, de 1992 à 1997, 16 300 personnes ont été hospitalisées chaque année à cause de réactions indésirables à des médicaments. Combien d'entre elles en sont mortes? Environ 0,05%. Si nous examinons la situation au pays, cela correspond à environ 1 824 décès par année. C'est beaucoup de gens.

Cependant, compte tenu du nombre de personnes qui prennent des médicaments, cela indique que beaucoup de personnes sont sous médication, et les chiffres sont beaucoup moins élevés qu'on l'a indiqué à certaines périodes. On enregistre chaque année environ 1 824 décès qui auraient pu être évités. Si nous pouvons faire quoi que ce soit d'autre pour diminuer les statistiques de mortalité, nous devrions le faire.

Nous pouvons notamment signaler les réactions mortelles à des médicaments dans des publications comme *La Gazette du Canada*. Il s'agit d'un document public auquel tous les Canadiens peuvent avoir accès. Une bonne motion, modifiée, demanderait que l'information sur les réactions à des médicaments ayant causé la mort ou ayant failli causer la mort soit publiée dans *La Gazette du Canada*. Ainsi, tous seraient en alerte.

Nous devons également examiner la façon dont les médicaments sont évalués pour déterminer s'ils présentent un danger pour la société ou le patient. Étant donné que le gouvernement a diminué considérablement les fonds consacrés à la Direction de la protection de la santé de Santé Canada, nous devons examiner comment l'on procède pour établir l'innocuité des médicaments. Nous nous demandons sérieusement s'il y a eu une détérioration à cet égard au cours des dernières années.

Le gouvernement devrait faire une enquête sur la Direction de la protection de la santé pour savoir comment on détermine si les

Initiatives parlementaires

médicaments sont efficaces et s'ils présentent un danger pour les patients. Les résultats de cet examen devraient être rendus publics.

Nous devrions aussi examiner les coûts des médicaments et la façon dont ils sont financés. Nous savons que les médicaments coûtent très cher à l'État et nous devons trouver des moyens de diminuer ces coûts.

• (1830)

Avec le vieillissement de la population, les besoins en médicaments vont croître, et nous devons nous pencher sur les façons de réduire les coûts.

La protection actuellement conférée par brevet existe depuis environ 20 ans partout dans l'Ouest. Toutefois, le système présente un certain nombre de failles qui permettent notamment d'accroître la durée d'application d'un brevet. Juste avant l'expiration d'un brevet, une poursuite en infraction peut être lancée par une compagnie productrice de produits brevetés non génériques, ce qui permet d'étendre la durée du brevet de jusqu'à 30 mois. On peut également étendre la durée d'un brevet pour six mois en modifiant légèrement le brevet, par exemple en changeant la couleur du comprimé ou en apportant toute autre modification superficielle au médicament, permettant ainsi de prolonger la durée du brevet au-delà de la date prévue d'expiration.

Ces failles doivent être réparées parce que ce n'était pas là le but premier visé par les brevets. Lorsqu'on permet l'existence de telles failles, ce sont les consommateurs qui en paient le prix parce qu'ils n'ont pas accès à des médicaments génériques au moment où ils le devraient.

De graves problèmes sont survenus quand des compagnies américaines, et j'ai la certitude que c'était une minorité, ont payé des fabricants de produits génériques pour qu'ils cessent leur production, de sorte que les fabricants de produits brevetés ont étendu leur contrôle sur un médicament. C'est également de la collusion, ce qui est illégal en vertu des lois du pays. Nous avons aussi vu des demandes présentées par des fabricants de produits d'origine, ce qui a eu pour effet d'étendre leur contrôle au-delà de ce qui était visé.

Il y a aussi la question des réactions indésirables aux médicaments qui inquiète beaucoup tous les professionnels de la santé ainsi que la population. Comme la députée de Winnipeg-Centre-Nord l'a dit, l'objectif est de voir à ce que les réactions aux médicaments qui se produisent et qui sont un danger soient connus pas seulement de la population, mais aussi des professionnels de la santé, de sorte qu'elles soient arrêtées dès leur apparition. Encore une fois, une motion devrait être proposée concernant les réactions fatales et quasi fatales aux médicaments. L'information devrait être diffusée aux médecins et affichées dans un endroit central à la vue du public. Il faudrait aussi se pencher sur les relations entre les fabricants de médicaments et Santé Canada ainsi que sur la manière dont les médicaments sont approuvés.

Je rentre d'un voyage en Afrique occidentale, où j'ai pu distribuer des médicaments à des personnes vivant dans la misère dans un des pays les plus pauvres du monde. Je profite de l'occasion pour remercier les sociétés pharmaceutiques qui font de la recherche et qui ont donné des médicaments valant plus de 5 000 \$. Je les remercie sincèrement de leur générosité. Le programme permet à des médecins qui se rendent à l'étranger de distribuer des médicaments aux plus démunis du monde qui n'ont pratiquement rien.

Initiatives parlementaires

• (1835)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, je voudrais, à mon tour, remercier et féliciter notre collègue députée qui siège avec nous au Comité permanent de la santé pour son initiative heureuse sur le plan du principe.

Je crois qu'il aurait été souhaitable que notre collègue soit un peu plus volubile sur le plan de l'opérationnalisation de tout cela. Je crois qu'on souscrit assez facilement au principe qu'il faut avoir le maximum d'informations concernant les conséquences des médicaments, particulièrement les médicaments d'ordonnance, mais cela pourrait aussi être vrai pour les médicaments en vente libre.

Quant à savoir comment tout cela va s'opérationnaliser, il faut bien reconnaître que notre collègue n'a pas été très généreuse de détails.

Par exemple, il existe au Canada un système de déclaration obligatoire de certaines maladies. Je donne l'exemple du sida. Lorsque des personnes décèdent suite au syndrome d'immunodéficience acquise dans les hôpitaux, les professionnels de la santé, les médecins doivent le déclarer. Il existe un système d'enregistrement national.

Le Centre d'épidémiologie canadienne peut, à ce moment-là, avoir une idée du nombre de personnes qui sont décédées du sida et, évidemment, le but d'avoir cette information, c'est de comprendre le visage de l'épidémiologie. Une fois qu'on comprend le visage de l'épidémiologie, on est évidemment en mesure d'avoir un portrait plus précis.

Dans le cas qui nous occupe, on dit qu'il y a des gens—on a parlé de 10 000 personnes—qui décèdent chaque année des suites d'une mauvaise réaction à la consommation d'un médicament.

Cela pose deux questions immédiatement. Est-ce que cela veut dire que Santé Canada, en homologuant le médicament, en faisant en sorte que ce qui était d'abord une drogue nouvelle de recherche ayant reçu une approbation réglementaire selon un processus connu qui oblige à conduire des essais cliniques et qui oblige à déposer des monographies selon un processus qui est, semble-t-il, assez rigoureux, est-ce que cela veut dire que Santé Canada, donc, a failli dans ses obligations statutaires en permettant que soit vendu un médicament ayant des effets nocifs pour les individus?

Est-ce que cela veut dire qu'un professionnel de la santé, un médecin, en prescrivant un médicament, a fait une mauvaise évaluation diagnostique de la biodisponibilité et de la bioréaction des différentes personnes qui consomment ce médicament?

C'est là où ce n'est pas facile de départager. Est-ce qu'un meilleur système d'informations permettrait d'éviter des situations comme celles que nous a présentées la députée de Winnipeg-Centre-Nord? Peut-être. Mais je crois qu'il faut se poser des questions sur la part de responsabilité qui doit être imputée à Santé Canada, aux professionnels de la santé et aux médecins.

Deuxièmement, je crois aussi que si nous devons analyser ou nous pencher sur une motion comme celle-ci, il faut la situer dans un contexte beaucoup plus large. Il faut bien sûr enquêter sur le système d'homologation des médicaments, s'inspirer de ce qui se fait pour le système de maladies à déclaration obligatoire, mais il faut également se pencher sur toute la question du coût des médicaments.

À cet égard, je rejoins parfaitement les propos de l'intervenant précédent, et j'aimerais partager quelques chiffres.

En me préparant à ce discours, j'ai relu ce qu'avait écrit le Forum national sur la santé. On se rappellera que le premier ministre a mis

sur pied le Forum national sur la santé en 1995. Le rapport du Forum a été déposé en 1997.

On nous rappelle dans ce rapport qu'entre 1975 et 1994, les dépenses pharmaceutiques au Canada ont grimpé de 1,1 milliard de dollars à 9,2 milliards de dollars. Ce sont des chiffres que l'on pouvait obtenir en 1994, et on peut penser que ces chiffres ont crû en importance depuis 1994.

Différents témoins sont venus nous dire que parmi les dépenses de santé les plus importantes, celles qui ont connu l'augmentation la plus phénoménale, ce sont les dépenses liées aux médicaments.

• (1840)

Il n'est pas rare de constater que les divers gouvernements, que ce soit celui du Québec, celui de l'Ontario et probablement aussi celui du Manitoba, dépensent 12, 13, 14 ou 15 p. 100 de leur budget en santé, et plus dans certains cas.

Monsieur le Président, vous semblez très informé de ces questions. Les chiffres avancés par le Forum national sur la santé disent qu'en moyenne on dépensait 12,7 p. 100 en 1994; c'est probablement plus considérable aujourd'hui. Est-ce que le Comité permanent de la santé ne devrait pas étudier les mesures permettant de voir comment on peut avoir un meilleur contrôle sur le coût des médicaments?

Le gouvernement du Québec a tenu une commission parlementaire, il y a quelque temps. Un groupe de médecins a formé une commission appelée la Commission du bon Samaritain. On a proposé un certain nombre de solutions que je voudrais partager avec mes collègues et qu'il serait intéressant d'étudier en comité parlementaire.

On ne peut pas remettre facilement en cause l'équilibre qui existe entre l'industrie du médicament d'origine et l'industrie du médicament générique. Avant l'ajournement de l'été, on a adopté un projet de loi venant de l'autre Chambre, le projet de loi S-15, qui est une décision de l'Organisation mondiale du commerce, obligeant le Canada à accorder la même protection pour l'ensemble de ses brevets, que ce soit en matière de propriété intellectuelle pour les droits d'auteur ou pour les médicaments. Cela veut dire que le Canada n'a pas une grande marge de manoeuvre pour revoir la Loi sur les brevets, puisqu'une décision a été rendue par l'Organisation mondiale du commerce.

Cependant, n'y aurait-il pas une manière de faire les choses nous permettant d'utiliser plus largement l'industrie du médicament générique, tout en ayant présent à l'esprit que chaque fois qu'il y a un nouveau médicament sur le marché, ce sont des centaines de millions de dollars qui sont nécessaires pour conduire un cycle de recherche?

La première solution mise de l'avant par la Commission du bon Samaritain était de recommander au gouvernement du Québec de permettre, comme dans d'autres provinces, la vente plus large de médicaments génériques. Cette commission évaluait que l'abolition de cette règle permettrait une économie immédiate de 45 millions de dollars par année.

Deuxièmement, et cela rejoint sans doute les préoccupations de notre collègue députée néo-démocrate, il est de notoriété publique que certains médecins recourent beaucoup trop généreusement à la prescription de médicaments.

Initiatives parlementaires

On nous donnait l'exemple d'antibiotiques qui sont prescrits en cas de grippe. On disait que si les médecins recevaient une meilleure formation—il faut jouer sur la formation que les médecins reçoivent pour les ordonnances—, on pourrait économiser 10 p. 100. Cette Commission du bon Samaritain, composée de médecins, a évalué que s'il y avait une formation plus adéquate pour les professionnels de la santé, particulièrement les médecins, on pourrait économiser 10 p. 100 du milliard qu'il en coûte au chapitre du paiement des médicaments. Cela permettrait donc au Trésor public d'économiser 100 millions de dollars, en l'occurrence 100 millions pour le gouvernement du Québec.

On parlait aussi de recourir à des prescriptions de médicaments moins coûteux. On donnait un exemple extrêmement intéressant. On disait que les médecins prescrivent des médicaments beaucoup trop coûteux parce que eux-mêmes, comme professionnels dans le réseau, sont souvent ignorants du coût des médicaments.

On donnait l'exemple des ulcères. J'espère moi-même ne pas trop contribuer à vous en donner, monsieur le Président, mais au cas où il y en aurait qui ont des ulcères, on donnait comme exemple qu'il existe trois médicaments: le Losec, l'Acinétidine et la Raniditine.

Le Losec coûte 2,20 \$ le comprimé, la Raniditine coûte 40¢ le comprimé et l'Acinétidine coûte 9¢ le comprimé. On parle de médicaments qui ont des fins thérapeutiques analogues. Si tous les médecins ayant des patients souffrant d'ulcères avaient le réflexe de prescrire le médicament le moins coûteux, on pourrait économiser 50 millions par année.

Je sais que le temps qui m'est alloué est expiré, mais en conclusion, je dirai que voilà des questions sur lesquelles on devrait se pencher sérieusement au Comité permanent de la santé.

• (1845)

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à la discussion sur la motion qu'a présentée la députée de Winnipeg-Centre-Nord. Cette motion propose d'instaurer un système de déclaration obligatoire des réactions indésirables à des médicaments.

Ma première réaction, c'est que je suis surpris que ce système ne soit pas déjà en place, mais dans l'exercice de nos fonctions, nous avons souvent des surprises, et je suis surpris que ces réactions ne fassent pas l'objet d'une déclaration obligatoire. En lisant le procès-verbal du Sous-comité des affaires émanant des députés, j'ai remarqué que je n'étais pas le seul à être surpris.

Le député libéral de Hull—Aylmer a également été fort surpris. Il a demandé s'il n'existait aucun système de déclaration obligatoire à Santé Canada. La députée de Winnipeg-Centre-Nord a répondu non, ajoutant que c'est la raison pour laquelle la question a été soulevée.

Le député de Hull—Aylmer a demandé encore une fois s'il n'existait aucun système de la sorte. Aucun système n'exige de déclarer une réaction indésirable à des médicaments, et c'est pourquoi il convient de saisir la Chambre de la question et de l'examiner comme nous le faisons actuellement, peut-être même sous forme de motion.

La question est importante. Je remercie la députée de Winnipeg-Centre-Nord de nous l'avoir signalée.

Lorsqu'elle a comparu devant le Sous-comité des initiatives parlementaires peu avant l'ajournement de l'été, la députée a parlé de la disparition tragique et malheureuse de Vanessa Young, qui est décédée après avoir absorbé du Prepulsid. La députée a précisé que c'était une des raisons qui l'avait poussée à présenter la motion. En

réalité, des incidents qui, comme celui-ci, peuvent en apparence être prévenus montrent clairement la nécessité de revoir les règlements du ministère concernant la déclaration des réactions néfastes à des médicaments. Cela tombe sous le sens.

Compte tenu du fait que le préjudice attribuable aux effets néfastes aurait pu être prévenu et du fait que l'on est de plus en plus tributaire des médicaments au sein de notre système de santé, c'est manifestement une question qui mérite l'attention du ministère de la Santé et, de fait, du ministre de la Santé. Des mesures comme celle que propose la députée de Winnipeg-Nord-Centre sont importantes parce qu'elles sont au cœur même de la question du choix éclairé. Il est ici question de donner aux consommateurs et aux patients l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions sages concernant leur santé et la santé de leur famille.

Mon parti reconnaît depuis longtemps l'apport de l'industrie pharmaceutique du Canada à la croissance économique et à l'innovation. La preuve réside, comme je l'ai souligné, dans l'importance croissante des médicaments et la prestation des services de santé.

Ce qui importe à l'heure actuelle, c'est que le gouvernement fournisse le cadre réglementaire nécessaire qui permettra de veiller à ce que les Canadiens soient en mesure de profiter au mieux des progrès dans le domaine pharmaceutique tout en étant parallèlement à l'abri de certains dangers éventuels.

À mon avis, cette initiative fait progresser le débat dans la bonne direction. J'encourage la députée à continuer de chercher à porter sans relâche cette question à l'attention du gouvernement. Si un projet de loi d'initiative parlementaire vient un jour à être présenté à la Chambre, j'espère que l'on déterminera qu'il peut être mis aux voix. Il va de soi qu'il faut répondre à d'importantes questions visant à déterminer combien coûterait un semblable système, qui le mettrait en oeuvre et quelles seraient les conséquences fédérales-provinciales d'une telle réglementation.

J'encourage la députée à donner plus de mordant au libellé de toute motion ou de tout projet de loi futur lorsqu'il sera question de collaboration fédérale-provinciale. En d'autres mots, lorsqu'il est question du gouvernement, la consultation ne suffit tout simplement pas. Le gouvernement a montré qu'il était parfaitement capable de parler de fédéralisme fondé sur la collaboration tout en élaborant des politiques de façon unilatérale.

Si cette proposition revient sous forme de projet de loi d'initiative parlementaire, je donne à la députée de Winnipeg-Nord-Centre l'assurance que j'appuierai cette initiative, et je la remercie d'avoir abordé cette question.

• (1850)

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que j'ai beaucoup apprécié le sérieux avec lequel les députés ont abordé la question. Je remercie les députés de tous les partis de leur participation au débat d'aujourd'hui.

Il est clair que tous les députés à la Chambre sont d'accord pour que des mesures soient prises au sujet des réactions adverses causées par des produits pharmaceutiques. De toute évidence, il existe des différences dans l'approche du sujet et dans les suggestions qui ont été faites quant à la manière de l'aborder. J'ai écouté attentivement et je formulerai plus tard d'autres suggestions et recommandations fondées sur cet avis.

Ajournement

J'ai trouvé encourageant ce qu'a dit la députée d'Oakville et présidente du Comité de la santé. Je crois comprendre qu'elle a parlé au nom du gouvernement. Elle a déclaré que ce dernier a pris cette recommandation très au sérieux.

J'avais prévu présenter, à la fin de mon intervention, la motion habituelle en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que la motion puisse faire l'objet d'un vote. Je ne le ferai pas aujourd'hui, compte tenu de ce qu'a dit le parti ministériel et du soutien clairement indiqué par la députée d'Oakville, qui a déclaré que le gouvernement prendra la recommandation en délibéré, qu'il l'examinera très sérieusement et formulera des recommandations avant la fin de l'année, maintenant que l'enquête sur la mort de Vanessa Young est terminée.

Nous pouvons donc nous attendre à ce que des mesures soient annoncées à ce sujet au plus tard en avril 2002. Monsieur le Président, soyez assuré que nous attendrons du gouvernement qu'il donne suite à ces intentions et que nous ferons tout ce qu'il faut pour qu'elles deviennent réalité.

D'autres recommandations ont été faites, qui méritent de brèves observations. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a dit qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner un système qui permettrait de traiter les cas de réactions fatales ou quasi-fatales indépendamment de l'obligation générale de déclaration. J'examinerai la proposition attentivement, mais je tiens à préciser que, selon moi, la motion vise à faire en sorte que toutes les précautions soient prises pour s'assurer que personne ne meure d'une réaction néfaste à un médicament ou ne vive une expérience de mort imminente.

Je crois qu'un mandat étendu est nécessaire dans ce cas et j'attends toujours des arguments convaincants quant à la difficulté d'appliquer cette mesure. En fait, les suggestions provenant des autres parties à la Chambre indiquent que l'idée est réalisable et qu'elle pourrait devenir réalité très rapidement.

Le député bloquiste d'Hochelega—Maisonneuve a soulevé un point très important relativement à l'examen, par la Chambre, du prix des médicaments. Les médicaments constituent l'élément du système de soins de santé dont le coût augmente le plus rapidement. En fait, le coût des médicaments a augmenté de plus de 87 p. 100 au cours de la dernière décennie.

Le Parlement et le Comité de la santé doivent examiner les facteurs de l'augmentation des coûts des médicaments. Nous devons nous pencher sur la protection par brevet. Nous devons nous pencher sur le nombre excessif d'ordonnances. Nous devons examiner les cas de malades qui ne renouvellent pas leur prescription parce qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer des médicaments qui coûtent trop cher. Nous devons examiner tous les facteurs qui contribuent à la hausse des coûts de notre système de santé et qui compromettent l'ensemble du régime d'assurance-maladie. Il s'agit d'un dossier très important que nous suivrons.

En attendant, nous abordons aujourd'hui un aspect du problème qui pèse lourdement sur notre système de santé, celui des effets indésirables des médicaments et de leur impact sur la santé humaine et la viabilité de notre système. Nous pouvons faire quelque chose. Il ne suffit pas de rapporter de tels incidents, encore faut-il des rapports de qualité, le partage de l'information et la prise de mesures de la part du gouvernement.

En ce qui concerne le décès de Vanessa Young, indépendamment du problème concernant l'obligation générale de déclaration, on peut pointer du doigt le gouvernement qui est resté inactif après avoir appris que le médicament provoquait des réactions indésirables, qu'une maladie grave était associée à l'utilisation du Prepulsid et que

des décès survenaient parce que n'importe qui pouvait se le procurer sur le marché.

Nous en appelons à la vigilance sur tous les fronts. Je remercie encore une fois les députés qui ont participé à cet important débat et qui ont donné des conseils précieux.

• (1855)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir soulever de nouveau la question de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. J'en ai parlé il y a plusieurs mois, mais il est encore plus urgent d'en parler depuis la décision prise le 4 septembre dernier par le département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensatoires de 19,3 p. 100 à cette industrie.

L'industrie a été lourdement frappée par cette décision. De nombreux emplois vont disparaître, et des entreprises ferment leurs portes. J'ai rencontré aujourd'hui des membres de la Canadian Lumber Remanufacturers Alliance. En raison de la nature de leurs entreprises, ils sont touchés encore plus que les autres. Ils représentent une industrie à valeur ajoutée, de telle sorte que les droits compensatoires ne sont pas imposés uniquement sur le prix du matériau, ni sur le prix à la sortie de la scierie, mais sur le prix à la frontière, après qu'on a compté la valeur ajoutée, la main-d'oeuvre et le contenu canadien. Pour eux, cela équivaut à une double tarification.

Ils se trouvent dans une situation extrêmement précaire, une situation qui pourrait occasionner des fermetures et ébranler l'industrie. Ils réclament une exemption à court terme et voudraient que le gouvernement se montre déterminé à plus long terme à régler une fois pour toutes ce problème qui revient tous les cinq ans. L'industrie est gravement tourmentée et irritée par ce qui se passe actuellement et elle veut qu'on trouve une solution, comme tout le secteur d'ailleurs.

J'ai eu l'honneur il y a deux semaines, d'accompagner le très honorable député de Calgary-Centre à une réunion. Nous nous sommes entretenus avec le vice-président des États-Unis précisément de cette question. Nous lui avons fait part de nos préoccupations et aussi de l'intention du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Gordon Campbell, de revoir sa politique commerciale, laquelle avait été évoquée par l'industrie américaine comme prétexte pour amener le gouvernement à imposer de tels droits antidumping et compensateurs.

Nous avons fourni au vice-président des documents que nous avait remis M. Campbell pour expliquer que son gouvernement avait l'intention de mettre en place une politique des prix davantage axée sur le marché. Le vice-président s'est réjoui de l'initiative et s'en est montré très encouragé. Il a reconnu avec ses collaborateurs que l'initiative contribuerait à faire table rase des excuses et des mécanismes opposés par l'industrie américaine pour forcer le gouvernement à imposer ces droits.

Nous saluons l'initiative du premier ministre de la Colombie-Britannique. Nous l'encourageons à aller de l'avant avec sa politique des prix dictés par le marché. Nous pensons que, après ces consultations avec les Américains, en optant pour une telle stratégie, on aura fait table rase de bon nombre des excuses évoquées par les Américains. L'administration entreprendrait alors de régler la question et de mettre en place un régime de libre-échange.

En ce moment crucial, des fonctionnaires canadiens mandatés par le ministère et des porte-parole de l'industrie s'entretiennent avec des homologues américains. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise si, dans le cadre de ces pourparlers avec les services américains, le gouvernement consulte également le gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'aider à mettre en place sa politique de prix dictés par le marché pour ses matières premières?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les Canadiens sont très unis dans la douleur avec les Américains et ils sont déterminés à les aider afin de faire en sorte que les auteurs des actes terribles qui ont été commis récemment soient traduits en justice. Au delà de cette solidarité avec nos amis, nos voisins et nos parents américains, nous sommes confrontés à certains problèmes bilatéraux.

Le député de Cumberland—Colchester a illustré de façon énergique ces questions et préoccupations.

Ajournement

Le Canada agit sur plusieurs fronts afin d'essayer de régler ce malheureux conflit. Comme le député l'a mentionné, le problème se pose à tous les cinq ans et à chaque fois le Canada doit défendre son point de vue. Monsieur le Président, vous représentez une circonscription dans laquelle le bois d'oeuvre joue un rôle très important et vous savez que nous ne subventionnons pas notre industrie du bois d'oeuvre, que tout ce que nous faisons est légal.

Nous exhortons nos amis et voisins américains à respecter le désir de libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre.

Nous agissons sur plusieurs fronts, y compris à l'OMC et dans le cadre de l'ALENA. Comme le député l'a mentionné, des discussions se tiendront aujourd'hui et au cours des prochains jours à Toronto entre des représentants canadiens et américains, afin d'essayer de trouver les causes profondes de ce problème ainsi qu'une solution, sans devoir aller devant le tribunal. Nous espérons que ces discussions seront fructueuses.

Comme le député le sait, le premier ministre a soulevé cette question lorsqu'il a rencontré le président Bush. Juste avant les terribles événements survenus à Washington, le ministre du Commerce international s'est rendu dans la capitale américaine pour discuter avec M. Zoellick et M. Evans. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour régler cette question de la façon la plus amicale et la plus rapide possible.

● (1900)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 2.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 18 septembre 2001

AFFAIRES COURANTES

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels	
M. O'Reilly	5215
Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5215
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Regan	5215
Le Président	5215
Nominations par décret	
M. Regan	5215

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Jour désigné—Loi contre le terrorisme	
M. Sorenson	5215
M. Sorenson	5216
M. Mills (Toronto—Danforth)	5217
M. Day	5217
M. MacKay	5219
Mme McLellan	5220
M. Sorenson	5221
M. Hill (Prince George—Peace River)	5221
M. Proctor	5222
M. Blaikie	5222
M. Myers	5222
M. Rajotte	5223
M. MacKay	5224
M. Epp	5224
Mme Venne	5224
Mme Dalphond-Guiral	5226
M. Brien	5227
M. Blaikie	5227
M. Epp	5228
M. Hill (Prince George—Peace River)	5229
M. Robinson	5229
M. Keyes	5230
M. MacKay	5230
M. Kenney	5232
M. McNally	5232
M. Hill (Prince George—Peace River)	5232
M. Mills (Toronto—Danforth)	5234
M. Keyes	5234
M. Grewal	5234
M. Stoffer	5235
M. Hilstrom	5236
M. Kenney	5236
M. McTeague	5237
M. Sauvageau	5238
Mme Chamberlain	5238
M. Casson	5239
M. Stoffer	5239
Mme Bennett	5240
M. Hilstrom	5241
Mme Ablonczy	5242

M. Cannis	5243
M. McTeague	5243
M. Elley	5244

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le terrorisme	
M. Richardson	5245
Le terrorisme	
Mme Ablonczy	5245
Le terrorisme	
M. Assadourian	5245
Le terrorisme	
M. Bonwick	5245
Le terrorisme	
M. Wilfert	5246
Le tourisme	
Mme Gallant	5246
Le terrorisme	
M. Shepherd	5246
Les enfants	
M. Lanctôt	5246
L'héroïsme	
M. Szabo	5247
Le cancer des ovaires	
M. Cummins	5247
Le terrorisme	
M. Reed	5247
Le Terrorisme	
Mme Davies	5247
Les secouristes	
Mme Gagnon (Québec)	5247
Candace Salmon	
M. Savoy	5248
Le terrorisme	
M. MacKay	5248
Le terrorisme	
M. Myers	5248

QUESTIONS ORALES

Le terrorisme	
M. Day	5248
M. Chrétien	5248
M. Day	5248
M. Chrétien	5249
M. Day	5249
M. Chrétien	5249
M. Toews	5249
Mme McLellan	5249
M. Toews	5249
Mme McLellan	5249

M. Duceppe	5249	L'économie	
M. Chrétien	5249	M. Loubier	5254
M. Duceppe	5249	M. Martin (LaSalle—Émard)	5254
M. Chrétien	5249	M. Loubier	5254
M. Gauthier	5250	M. Martin (LaSalle—Émard)	5254
M. Chrétien	5250	La sécurité aérienne	
M. Gauthier	5250	M. Moore	5254
M. Chrétien	5250	M. Colletette	5254
Mme McDonough	5250	M. Moore	5254
M. Chrétien	5250	M. Colletette	5254
Mme McDonough	5250	Le commerce	
M. Manley	5250	Mme Sgro	5254
M. Clark	5250	M. Pettigrew	5254
M. Chrétien	5250	L'économie	
M. Clark	5250	M. Kenney	5255
M. Chrétien	5250	M. Martin (LaSalle—Émard)	5255
Le Président	5251	M. Kenney	5255
M. Sorenson	5251	M. Martin (LaSalle—Émard)	5255
M. MacAulay	5251	Le terrorisme	
M. Sorenson	5251	Mme Venne	5255
M. MacAulay	5251	Mme McLellan	5255
Mme Lalonde	5251	L'industrie des transports aériens	
M. Manley	5251	M. Harvard	5255
Mme Lalonde	5251	M. Colletette	5255
M. Manley	5251	Le commerce	
La défense nationale		M. Penson	5255
M. White (Langley—Abbotsford)	5251	M. Cauchon	5255
M. MacAulay	5251	Les réunions du Cabinet	
M. White (Langley—Abbotsford)	5251	M. Bachand (Saint-Jean)	5256
M. MacAulay	5251	M. Chrétien	5256
La sécurité aérienne		L'économie	
M. Laframboise	5252	M. Nystrom	5256
M. Colletette	5252	M. Martin (LaSalle—Émard)	5256
M. Laframboise	5252	Recours au Règlement	
M. Colletette	5252	Les travaux de la Chambre—Décision de la présidence	
Le terrorisme		Le Président	5256
M. Cadman	5252	Les voies et moyens	
M. Manley	5252	Avis de motion	
M. Cadman	5252	M. Martin (LaSalle—Émard)	5258
M. Manley	5252		
M. Mahoney	5252		
M. MacAulay	5252		
La sécurité aérienne			
M. Stoffer	5252		
M. Colletette	5253		
Mme Desjarlais	5253		
M. Colletette	5253		
Le terrorisme			
M. Mark	5253		
Mme McLellan	5253		
M. Hill (Prince George—Peace River)	5253		
M. MacAulay	5253		
Les affaires étrangères			
Mme Yelich	5253		
M. Manley	5253		
Mme Yelich	5253		
M. Manley	5254		
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Les crédits	
		Jour désigné—La Loi contre le terrorisme	
		M. Thompson (Wild Rose)	5258
		M. Elley	5258
		Mme Ablonczy	5258
		M. Lincoln	5259
		M. Karygiannis	5260
		M. McTeague	5260
		M. Stinson	5262
		M. McNally	5262
		M. Thompson (Wild Rose)	5262
		Mme Dalphond-Guiral	5264
		M. Cadman	5264
		M. Karygiannis	5266
		M. Savoy	5266
		M. Cullen	5267

M. Keddy.....	5268
M. Bryden.....	5268
M. Hanger.....	5269
M. Stoffer.....	5269
M. Obhrai.....	5270
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	5270
M. Roy.....	5271
M. Schmidt.....	5271
M. Bélair.....	5272
M. Benoit.....	5272
M. Karygiannis.....	5272
M. Lunn.....	5273
Le président suppléant (M. Bélair).....	5273
Le Président.....	5274
Le Président.....	5275

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les mauvaises réactions à des médicaments

Mme Wasylycia-Leis.....	5275
Mme Brown.....	5277
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5278
M. Ménard.....	5280
M. Casey.....	5281

MOTION D'AJOURNEMENT

L'industrie du bois d'oeuvre

M. Casey.....	5282
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	5283

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**